

2025

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE



Rapport de Vincent BARRAUD
Président de la Communauté
d'Agglomération Royan Atlantique

SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
LA SITUATION ECONOMIQUE ET LES CONTRAINTES FIXEES PAR LA LOI	7
1. Perspectives économiques 2025	9
1.1. Situation mondiale	9
1.1.1. Faible croissance mondiale sur fond d'un environnement géopolitique tendu	9
1.1.2. Zone Euro : la dynamique de désinflation se poursuit	10
1.2. Perspective en France	12
1.2.1. Une croissance plus faible après les Jeux Olympiques	12
1.2.2. Le ralentissement de l'inflation devrait se poursuivre	13
2. Le scénario économique français	14
3. Projet de Loi de Finances pour 2025 - Principales mesures concernant le bloc communal	15
3.1. Projet de Loi de Finances 2025 : les transferts financiers de l'État aux collectivités territoriales	15
3.1.1. Concours financiers de l'Etat	17
3.1.2. Évaluation des PSR de l'État au profit des collectivités territoriales en 2025	17
3.1.3. Variables d'ajustement : une baisse importante en 2025	19
3.1.4. Modulation des conditions d'attribution du FCTVA	19
3.1.5. Nette diminution du fonds vert par rapport à 2024	20
3.1.6. Répartition du FPIC	20
3.2. Mesures concernant la fiscalité	20
3.2.1. Stabilisation en valeur au titre de 2025 des fractions de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) affectées aux collectivités locales	20
3.2.2. Clarification des modalités de calcul de l'atténuation des variations de valeurs locatives des locaux professionnels	21
3.2.3. Report de la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	21
3.3. Autres articles du projet de Loi de Finance 2025 et du Projet de Loi de Finances de la Sécurité Sociale impactant les EPCI	22
3.3.1. Instauration et affectation d'un fonds de réserve au profit des collectivités territoriales	22
3.3.2. PLFSS 2025 : modification des taux de cotisations employeurs à la CNRACL	23

4. Les perspectives nationales des finances communales et intercommunales pour 2025	24
4.1. Réduction du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	25
4.2. Gel de la DGF	25
4.3. Baisse du volume financier des variables d'ajustement	26
4.4. Fonds Vert	26
LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025	27
1. Contexte local	31
1.1. Impact du PLF 2025 sur les budgets de la CARA	31
1.1.1. Gel de la dynamique de la TVA	32
1.1.2. Baisse du FCTVA	32
1.1.3. Hausse du taux de cotisation de la CNRACL	33
1.1.4. Ecrêtement de la dotation de compensation	33
1.2. Point sur l'évolution des principales ressources fiscales	34
1.2.1. Evolution du produit de l'impôt économique	34
1.2.2. Evolution du produit des recettes fiscales prélevées sur les ménages	35
1.2.3. Evolution globale du produit des recettes fiscales	36
1.2.4. Point sur la taxe GEMAPI – Exercice 2024	38
1.3. Le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases de fiscalité	39
1.4. La fraction de TVA pour les EPCI	40
2. Optimisation de la gestion financière de la CARA	42
2.1. Rigueur et maîtrise de la préparation budgétaire	42
2.1.1. Consolidation budgétaire – Evolution de la section de fonctionnement	42
2.1.2. Les budgets des services opérationnels	43
2.2. Gestion des ressources humaines	47
2.2.1. Effectifs de la CARA	48
2.2.2. Eléments de rémunération du personnel	52
2.2.3. L'action sociale	53
2.2.4. Temps de travail	54
2.3. Politique en matière d'équipement	54
2.4. Maîtrise de l'endettement	57
3. Les principales ressources budgétaires	61
3.1. Ressources du budget principal	61
3.1.1. Ressources fiscales	61
3.1.2. Dotation Globale de Fonctionnement	64
3.1.3. Récapitulatif global des ressources de fonctionnement du budget principal	67
3.2. Ressources des budgets annexes	68

4. Les grands équilibres budgétaires	70
LES AXES PRINCIPAUX DE L'ACTION DE LA CARA	71
1. Péréquation	74
Attributions de Compensation	74
Fonds de Concours	77
2. Charges de structure et actions générales	86
3. Sécurité et salubrité publique	89
4. Gestion accueil des gens du voyage	92
5. Aménagement durable	93
Habitat Logement	94
Territoire Durable	95
Panneaux Photovoltaïques sur Patrimoine Bâti	95
6. Déplacements urbains et transports collectifs	97
7. Politique de la ville et de la solidarité	99
8. Développement économique	103
Développement Agricole Ostréicole et Ruralité	104
Développement Economique	105
Zones d'Activités Economiques	106
9. Développement Local et Animation Territoriale	108
Actions Culturelles	109
Nautisme	110
Activités de Pleine Nature	111
Animations Territoriales	111
Tourisme	112
Equipements Sportifs et de Loisirs	113
10. Cycle de l'eau et environnement	1134
Environnement Terrestre et Maritime	115
Gestion des Milieux Aquatiques Prévention Inondations – GEMAPI	116
Assainissement	117
11. Ecologie Urbaine - Gestion des Déchets	122
LEXIQUE	125

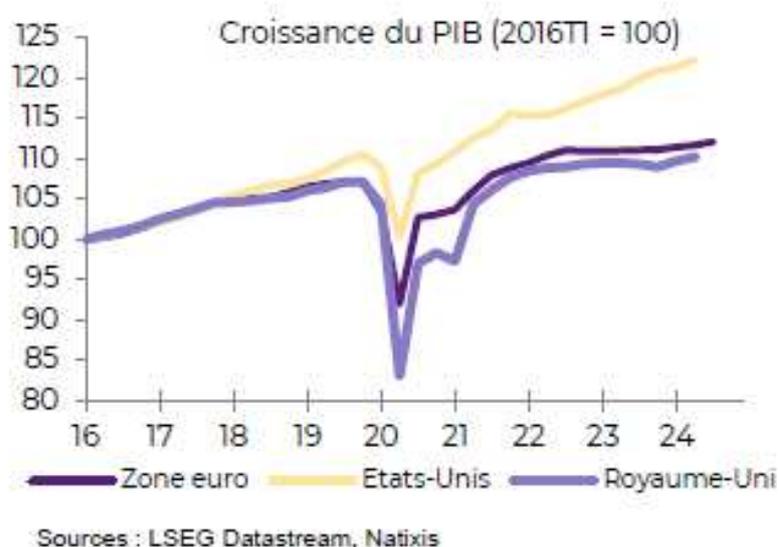
LA SITUATION ECONOMIQUE ET LES CONTRAINTES FIXEES PAR LA LOI

1. Perspectives économiques 2025

1.1. Situation mondiale

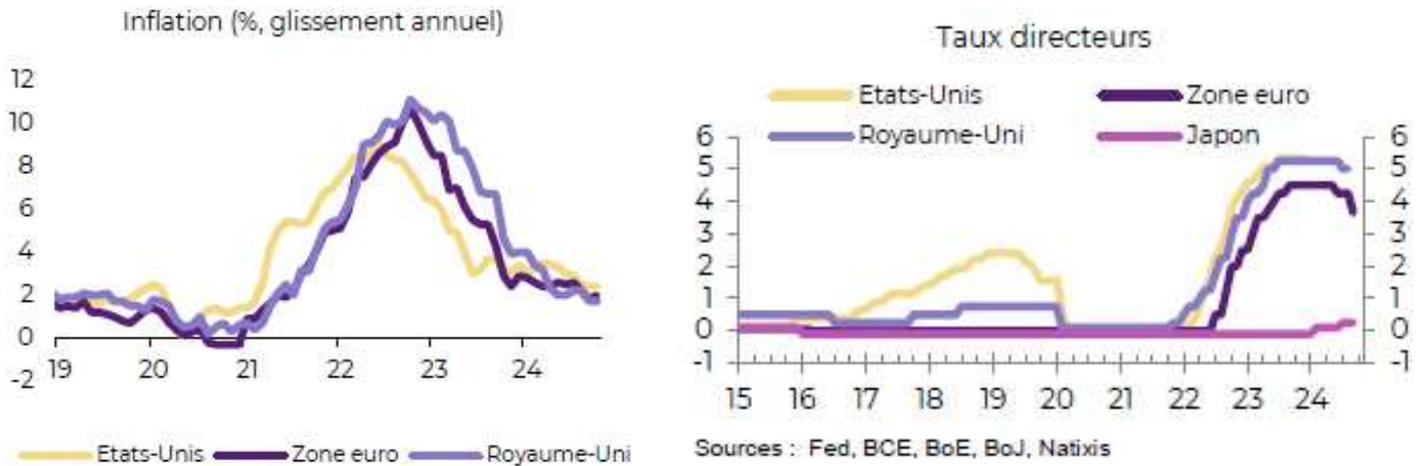
1.1.1. Faible croissance mondiale sur fond d'un environnement géopolitique tendu

La croissance mondiale est attendue sans véritable élan en 2024 et en 2025, autour de 3 %, avec des dynamiques régionales très différentes. Les États-Unis continuent de surperformer et de surprendre à la hausse avec une croissance attendue proche de 3 %, tandis que la zone Euro peine à se redresser avec une croissance qui serait inférieure à 1 % en 2024, avec une économie allemande toujours à l'arrêt. La Chine ralentit également avec une croissance qui serait inférieure à 5 %, ce qui a conduit le gouvernement chinois à annoncer une série de nouvelles mesures de soutien à l'économie.



La plupart des banques centrales des pays avancés ont commencé à desserrer l'étai du crédit sur fond de nette décélération de l'inflation en 2024 et ce mouvement se poursuivrait :

- La Banque Centrale Européenne a abaissé ses taux directeurs de 75 points de base à 3,25 % pour le taux de dépôt et ce mouvement se poursuivrait avec une nouvelle baisse de 25 points de base attendue en décembre et un taux terminal prévu à 2,0 % en juin 2025.
- La Fed a entamé son cycle d'assouplissement en fanfare en abaissant son objectif de taux de 50 points de base en septembre et ce mouvement baissier se poursuivrait.
- La Banque d'Angleterre a également entamé son cycle de baisses de taux et celui-ci continuerait.
- A rebours, la Banque du Japon a mis fin aux taux négatifs et pourrait procéder à une nouvelle hausse de taux d'ici la fin de l'année.



Le risque géopolitique se renforce par ailleurs dans de nombreux pays. L'intensification de la guerre en Ukraine et du conflit au Moyen-Orient avec un renforcement des tensions Iran-Israël en sont l'illustration. Sur le plan politique, les résultats de l'élection présidentielle américaine font peser le risque de la mise en place de tarifs douaniers et d'une politique plus imprévisible.

1.1.2. Zone Euro : la dynamique de désinflation se poursuit

En Europe, la France a un gouvernement qui ne dispose que d'une fragile majorité et la coalition gouvernementale en Allemagne présente de sérieux signes de fragilités.

Au 3^{ème} trimestre, l'activité économique est plus favorable que celle attendue par les prévisions.

Le scénario économique anticipe une croissance du PIB de 0,8 % en 2024 et de 1,3 % en 2025 en zone Euro.

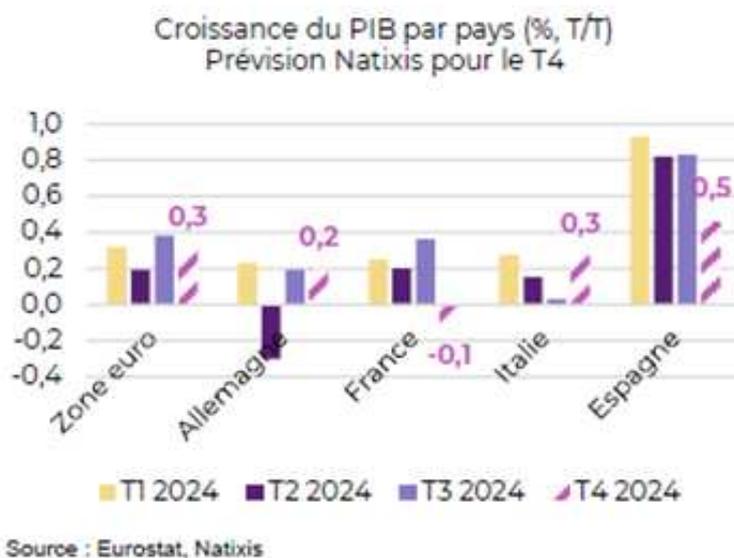
Prévisions

	2023	2024	2025	
PIB (GA, %)	0,5	0,8	1,3	GA :
Consommation privée (GA, %)	0,8	0,8	1,1	Glissement Annuel
Consommation publique (GA, %)	1,2	1,8	1,4	FBCF :
FBCF(GA, %)	1,1	-2,5	0,5	Formation Brute de Capital Fixe
Exportations (GA, %)	-0,4	2,1	2,8	
Importations (GA, %)	-0,7	-0,1	2,5	
Commerce extérieur (contrib., %)	0,1	1,1	0,3	
Inflation (%)	5,5	2,4	2,0	
<i>hors énergie et alim. non-transf. (%)</i>	6,2	2,9	2,3	

Source : Natixis

L'activité a progressé de + 0,4 % de trimestre à trimestre au 3^{ème} trimestre en zone Euro, après + 0,2 % au 2^{ème} trimestre, une hausse supérieure aux attentes du consensus des économistes.

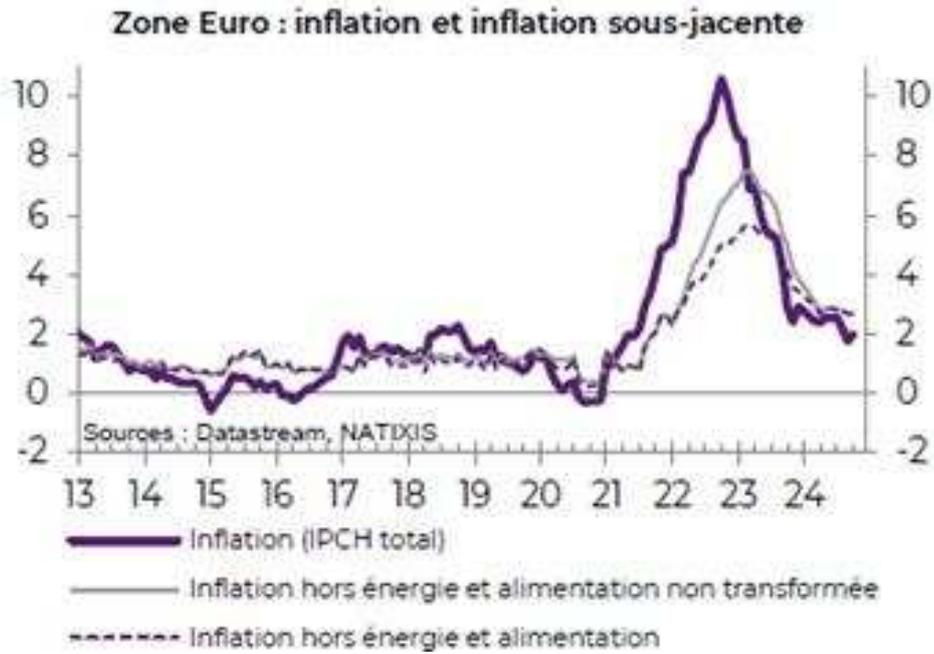
La dynamique de la croissance est toutefois très hétérogène : L'Espagne continue de surperformer avec + 0,8 % de trimestre à trimestre de croissance et l'activité a accéléré en France à + 0,4 % de trimestre à trimestre, soutenue par un effet temporaire lié aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris. L'économie allemande a échappé à la récession technique, avec une croissance de + 0,2 % de trimestre à trimestre, tandis que l'Italie a calé, avec une croissance nulle au 3^{ème} trimestre. Pour le 4^{ème} trimestre 2024, la croissance du PIB serait de + 0,3 % en zone Euro, avec de nouveau une forte hétérogénéité entre pays.



L'inflation serait de 1,8 % en 2025 après 2,3 % et l'inflation sous-jacente de 2,2 % après 2,9 %.

L'inflation a rebondi en octobre en zone Euro, passant de 1,7 % en septembre à 2,0 %.

L'inflation sous-jacente est restée stable à 2,7 %, montrant de nouveaux signes de persistance, en particulier dans les services (3,9 %, quasi inchangée depuis le début de l'année), tandis que les prix des biens hors énergie ont légèrement accéléré, passant de 0,4 % à 0,5 % en glissement annuel. L'inflation continuera de diminuer en 2025, notamment au premier semestre en raison d'effets de base négatifs sur les prix de l'énergie, mais la baisse dans le secteur des services resterait lente.



Le résultat des élections présidentielles américaines fait peser un fort risque de mise en place de nouveaux droits de douanes sur les entreprises européennes. Selon les estimations, une hausse des tarifs douaniers de 10 % conduirait à une baisse du PIB d'environ -0,5 % après un an et de -1 % après trois ans.

1.2. Perspective en France

1.2.1. Une croissance plus faible après les Jeux Olympiques

Le scénario de croissance du PIB est de 1,1 % en 2024 et de 0,9 % en 2025 en France.

L'activité a progressé de + 0,4 % de trimestre à trimestre au 3^{ème} trimestre. La croissance du PIB a bénéficié d'une impulsion temporaire liée aux JO de Paris, les ventes de billets et des droits de diffusion audiovisuelle étant comptabilisées au 3^{ème} trimestre. L'estimation d'un effet JO de l'ordre de + 0,25 points semble raisonnable, avec un contrecoup similaire à attendre au 4^{ème} trimestre (croissance attendue à -0,1 % de trimestre à trimestre au 4^{ème} trimestre).

Prévisions

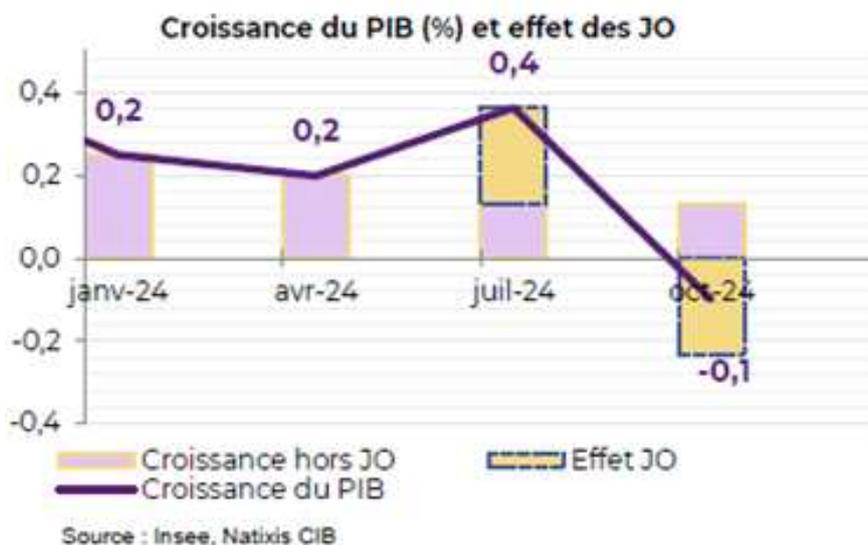
	2023	2024	2025
PIB (MA, %)	1,1	1,1	0,9
Consommation privée (MA, %)	0,9	0,8	1,1
Consommation publique (MA, %)	0,8	2,1	1,1
FBCF (MA, %)	0,7	-1,7	-0,2
Exportations (MA, %)	2,5	1,7	1,8
Importations (MA, %)	0,7	-1,3	1,9
Commerce extérieur (contrib., %)	0,5	1,0	-0,1
Inflation IPCH (%)	5,7	2,3	1,7
<i>hors énergie et alim. non-transf. (%)</i>	<i>5,5</i>	<i>2,4</i>	<i>2,0</i>

Source : Natixis CIB

MA : Moyenne Annuelle

IPCH : Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (Europe)

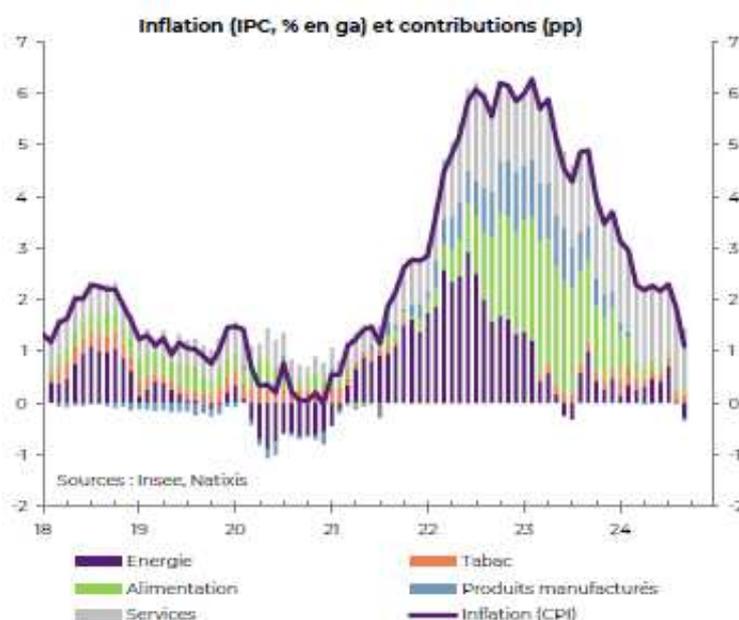
Pour l'année 2025, les prévisions de croissance pâtissent d'une impulsion budgétaire négative avec un effort de 60 milliards d'euros annoncé par le gouvernement. La réduction du déficit public pourrait être probablement inférieure à celle annoncée et celui-ci s'établira à 5,4 % en 2025 (contre 5,0 % attendu par le gouvernement), après 6,1 % en 2024.



1.2.2. Le ralentissement de l'inflation devrait se poursuivre

En moyenne annuelle, l'inflation (IPCH) française est estimée à 2,3 % en 2024 et 1,7 % en 2025.

L'inflation (IPCH) française est ressortie en légère hausse en octobre, à 1,5 % en glissement annuel, après 1,4 % en septembre. L'inflation des services continue de baisser et l'inflation énergétique évolue désormais en territoire négatif en rythme annualisé. L'inflation des produits alimentaires et manufacturés se stabilise en rythme annualisé. L'inflation française se redresse quelque peu en novembre et décembre, mais elle reste inférieure à 2 %.



2. Le scénario économique français

En 2023, le déficit public s'est élevé à 5,5 % du PIB, après 4,7 % en 2022 et contre 4,4 % attendus dans le projet de loi de finances. Le creusement du déficit en 2023 s'explique par trois facteurs : une faible croissance spontanée des prélèvements obligatoires après deux années exceptionnelles post-covid ; la poursuite de baisses d'impôts pour plus de 10 milliards d'euros ; et enfin, les dépenses publiques hors mesures exceptionnelles et hors charges d'intérêts qui ont continué d'augmenter à un rythme nettement supérieur à l'inflation.

En 2024, le déficit public devrait atteindre 6,1 % (contre 4,4 % dans le PLF et 5,5 % dans le Programme de stabilité), ce qui marquerait un deuxième dérapage consécutif pour le gouvernement, ce qui est inhabituel en dehors des périodes de crise.

Prévisions du gouvernement

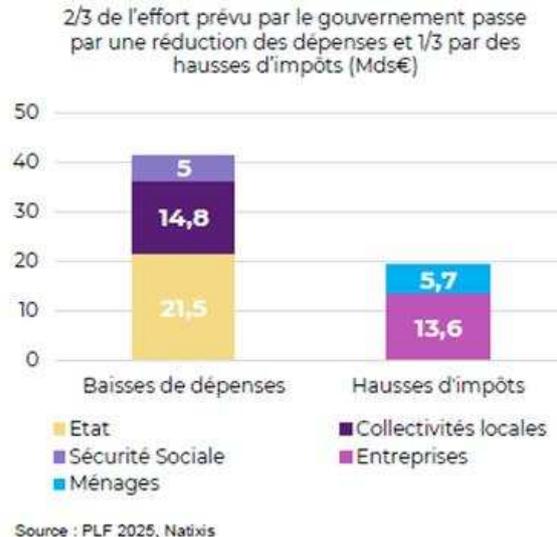
		2023	2024f	2025f
Croissance du PIB réel	% MA	1.1	1.1	1.1
Déficit public	% PIB	-5.5	-6.1	-5.0
Recettes publiques	% PIB	51.0	50.9	51.1
Dépenses publiques	% PIB	56.4	56.8	56.4
Dettes publiques	% PIB	109.9	111.9	114.7
Prélèvements obligatoires	% PIB	43.2	42.8	43.6

Source : PLF 2025, Natixis

Le gouvernement vise un effort de redressement budgétaire de 60,6 milliards d'euros (~2 points de PIB) en 2025 pour ramener le déficit public à 5 %. Le « cocktail budgétaire » gouvernemental comprend un effort de 41,3 milliards d'euros de réduction des dépenses et 19,3 milliards d'euros de hausses d'impôts avec une croissance du PIB attendue à 1,1 %.

En pratique et en dépit de l'entrée de la France en procédure pour déficit excessif, l'effort de redressement budgétaire sera probablement plus lent :

- De nombreuses mesures présentées par le gouvernement manquent de détails, notamment en ce qui concerne le volet réduction des dépenses ;
- Le projet de loi de finances est actuellement débattu à l'Assemblée nationale. Même si le bruit court que le budget sera adopté via l'article 49.3 avant la fin de l'année, le gouvernement devra probablement accepter certaines modifications pour éviter une motion de censure.



3. Projet de Loi de Finances pour 2025 - Principales mesures concernant le bloc communal

Ce document expose les principales mesures concernant le secteur public local contenues dans le projet de loi de finances (PLF) pour 2025, tels qu'elles ont été présentées en Conseil des ministres le 10 octobre 2024.

Début septembre, des déclarations de ministres démissionnaires ont mis en cause la gestion des collectivités alors que se révélait l'état désastreux des finances publiques. La messe est alors dite: les collectivités - même rapidement excusées - vont être mises à contribution. Tous les élus, toutes leurs associations sont vent debout, mais savent que l'effort est incontournable. Parallèlement, le gouvernement affiche sa volonté de partenariat avec les territoires jusque dans l'intitulé du portefeuille de la ministre des Collectivités. Il y aura donc dialogue et l'effort devrait être soutenable.

Reste à voir ce qui évoluera entre la version du PLF et la loi définitive. L'atteinte de l'objectif de 5 milliards d'euros de contribution repose sur trois dispositifs : pour 3 milliards d'euros, un mécanisme imposé à 450 grandes entités avec comme objectif de constituer un fonds de réserve. On y ajoute une reprise de la dynamique de TVA d'environ 1,2 milliard d'euros et la réduction des remboursements du fonds de compensation de la TVA pour 800 millions d'euros. Attention, ce n'est pas tout, le Fonds vert, par exemple, a perdu 60 %.

Ainsi plus que jamais, les grandes transitions sont compromises par la contrainte financière. Or, que vaudra la maîtrise de la dette publique si on sacrifie la dette écologique? Celle qui ne pourra se régler qu'en investissant massivement pour l'avenir et la compétitivité des territoires.

3.1. Projet de Loi de Finances 2025 : les transferts financiers de l'État aux collectivités territoriales

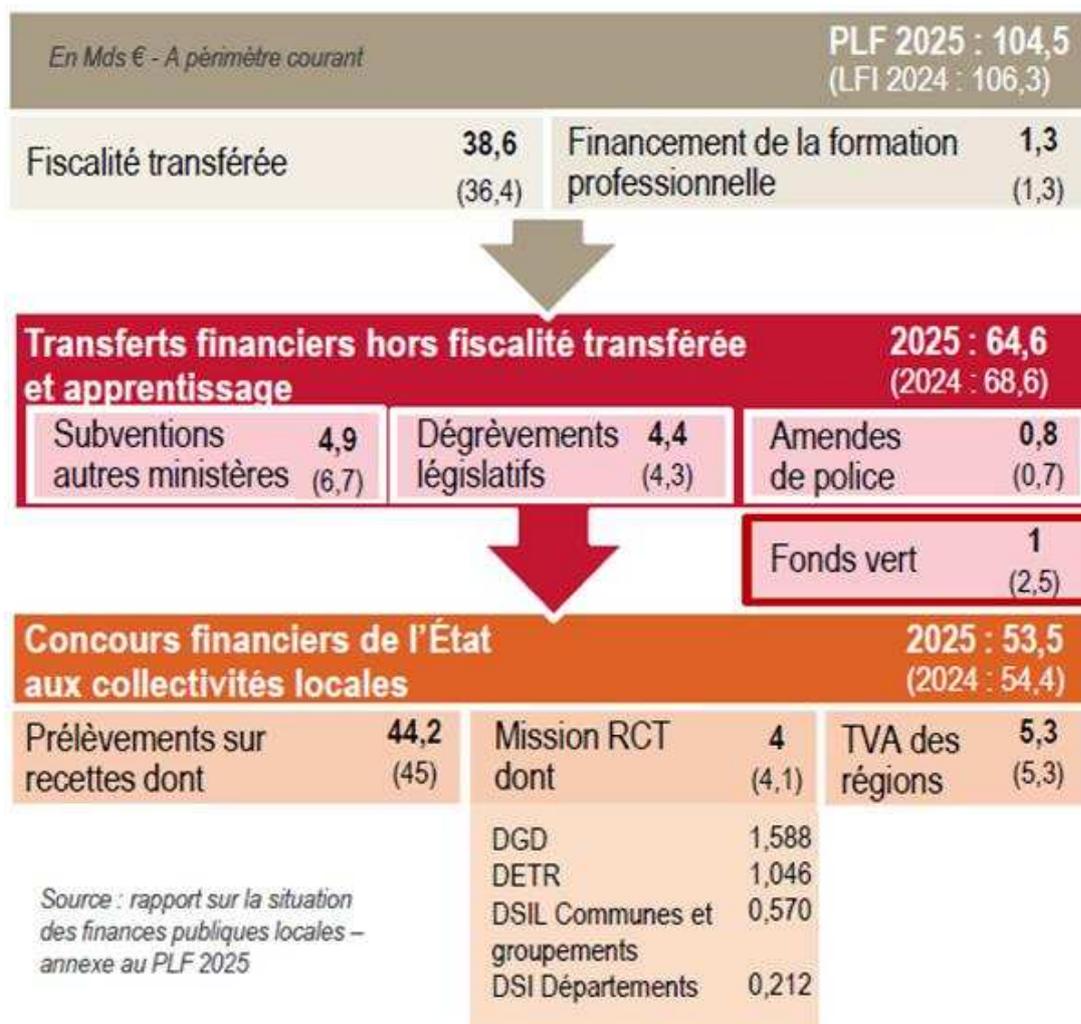
Article 44

Les transferts financiers de l'État aux collectivités incluent la totalité des concours financiers de l'État majorés des subventions des autres ministères, des contreparties des dégrèvements législatifs, du produit des amendes de police de la circulation et des radars, et du fonds d'accélération de transition écologique, ainsi que la fiscalité transférée et le financement de la formation professionnelle.

Ils atteignent 104,5 milliards d'euros hors fractions compensatrices de TVA en contrepartie de réformes fiscales (47,1 milliards d'euros) dans le PLF 2025 à périmètre courant, en baisse de 1,7 % (- 1,8 milliard d'euros) par rapport à la loi de finances initiale (LFI) 2024.

Ces transferts financiers se composent de trois ensembles :

- Les concours financiers de l'État aux collectivités, qui s'élèvent à 53,5 milliards d'euros, rassemblent les transferts financiers spécifiquement destinés aux collectivités et à leurs groupements. Il s'agit des prélèvements sur recettes (PSR) de l'État au profit des collectivités territoriales, des crédits de la mission « Relations avec les collectivités territoriales », de la TVA affectée aux régions en substitution de la DGF depuis 2018.
- Les transferts divers de l'État hors fiscalité transférée et hors apprentissage, qui atteignent 11,1 milliards d'euros, comprennent les subventions aux collectivités territoriales des ministères autres que le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales (MCT-RCT), les contreparties de dégrèvements d'impositions locales décidés par voie législative, le produit des amendes de police de la circulation et des radars, ainsi que la TVA affectée aux départements au titre du fonds de sauvegarde depuis 2021 ainsi que l'enveloppe dédiée au Fonds Vert en baisse de 1,5 milliards d'euros.
- La fiscalité transférée et le financement de la formation professionnelle, qui visent essentiellement à compenser les mesures de décentralisation et les transferts de compétences vers les collectivités territoriales, s'élèvent quant à eux à 39,9 milliards d'euros.



Source : rapport sur la situation des finances publiques locales – annexe au PLF 2025

3.1.1. Concours financiers de l'Etat

Les concours financiers de l'Etat s'élèvent à 53,5 milliards d'euros selon le PLF 2025.

Les concours financiers de l'Etat totalisent tous les prélèvements sur recettes (PSR) de l'Etat au profit des collectivités locales ainsi que les crédits du budget général relevant de la mission « relations avec les collectivités territoriales » (RCT*) et la TVA des régions.

Ces concours financiers sont en diminution par rapport à 2024 quasi exclusivement du fait de la baisse des prélèvements sur recettes de l'Etat.

La mission RCT se compose principalement (à plus des trois quarts) de trois dotations : la dotation générale de décentralisation (DGD) qui compense les charges résultant de transferts de compétences, la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

3.1.2. Évaluation des PSR de l'Etat au profit des collectivités territoriales en 2025

Articles 32 et 29

Les prélèvements opérés sur les recettes (PSR) de l'Etat en faveur des collectivités représentent une part prépondérante des concours financiers de l'Etat (environ 83 %) et également de l'ensemble des transferts aux collectivités locales (environ 42 %).

En 2025, ces PSR s'élèvent à 44,2 milliards d'euros, en baisse par rapport à la LFI 2024. Cette évolution s'explique notamment par :

- La stabilisation en valeur de la DGF ;
- La diminution prévue du FCTVA de 258 millions d'euros ;
- La minoration des variables d'ajustement de 487 millions d'euros ;
- La compensation de la réduction de 50 % des valeurs locatives de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et de cotisation foncière des entreprises (CFE) des locaux industriels en hausse de 274 millions d'euros ;
- La fin du dispositif de soutien exceptionnel pour les collectivités face à la croissance des prix de l'énergie qui était de 400 millions d'euros en LFI 2024.

Le PLF 2025 prévoit une stabilité en valeur de la dotation globale de fonctionnement (DGF) : elle est fixée à 27,2 milliards d'euros pour 2025.

Prélèvements sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales

3101 Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la dotation globale de fonctionnement	27 244 686 833
3103 Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la dotation spéciale pour le logement des instituteurs	4 253 232
3104 Dotation de compensation des pertes de bases de la taxe professionnelle et de redevance des mines des communes et de leurs groupements	30 000 000
3106 Prélèvement sur les recettes de l'État au profit du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	6 846 000 000
3107 Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale	710 856 803
3108 Dotation élu local	123 506 000
3109 Prélèvement sur les recettes de l'État au profit de la collectivité de Corse	42 946 742
3111 Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion	431 738 376
3112 Dotation départementale d'équipement des collèges	326 317 000
3113 Dotation régionale d'équipement scolaire	661 186 000
3118 Dotation globale de construction et d'équipement scolaire	2 686 000
3119 Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (régions)	278 463 770
3120 Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (départements)	1 204 315 500
3121 Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (établissements publics de coopération intercommunale)	740 565 262
3122 Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (communes)	187 975 518
3123 Dotation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale	378 003 970
3130 Dotation de compensation de la réforme de la taxe sur les logements vacants pour les communes et les établissements publics de coopération intercommunale percevant la taxe d'habitation sur les logements vacants	4 000 000
3131 Dotation de compensation liée au processus de départementalisation de Mayotte	107 000 000
3133 Fonds de compensation des nuisances aéroportuaires	6 822 000
3134 Dotation de garantie des reversements des fonds départementaux de taxe professionnelle	214 278 401
3135 Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation des pertes de recettes liées au relèvement du seuil d'assujettissement des entreprises au versement transport	48 020 650
3136 Prélèvement sur les recettes de l'État au profit de la collectivité territoriale de Guyane	27 000 000
3137 Prélèvement sur les recettes de l'État au profit des régions au titre de la neutralisation financière de la réforme de l'apprentissage	122 559 085
3138 Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la dotation globale d'autonomie de la Polynésie française	90 552 000
3145 Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation de la réduction de 50% des valeurs locatives de taxe foncière sur les propriétés bâties et de cotisation foncière des entreprises des locaux industriels	4 291 098 809
3146 Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation des communes et des établissements publics de coopération intercommunale contributeurs au fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) subissant une perte de base de cotisation foncière des entreprises	3 000 000
3159 Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation de la réforme de 2023 de la taxe sur les logements vacants pour les communes et les établissements publics de coopération intercommunale percevant la taxe d'habitation sur les logements vacants	33 366 000
3160 Prélèvement sur les recettes de l'État en faveur des communes nouvelles	24 400 000
3163 Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation et du lissage des pertes exceptionnelles de recettes de taxe foncière sur les propriétés bâties	3 300 000
TOTAL	44 188 897 951

3.1.3. Variables d'ajustement : une baisse importante en 2025

Article 29

Le PLF propose une minoration importante de 487 millions d'euros des variables d'ajustement, supportée par l'ensemble des niveaux de collectivités. Pour rappel, la minoration était de 47 millions d'euros en 2024.

en millions €	Montants 2025
Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP)	
Bloc communal	-58
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)	
Communes	- 52
EPCI à fiscalité propre	- 149
Départements	- 39
Régions	- 189
TOTAL minoration	- 487

Les montants individuels seront calculés au prorata des recettes réelles de fonctionnement comme les années passées.

L'article précise enfin que les parts départementale et régionale de la dotation pour transfert des compensations d'exonérations de fiscalité directe locale et le prélèvement sur les recettes de l'État compensant aux autorités organisatrices de la mobilité la perte de recettes, suite à la réduction du champ des employeurs assujettis au versement transport, restent stables par rapport à 2024.

3.1.4. Modulation des conditions d'attribution du FCTVA

Article 30

Pour 2025, le montant du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) est prévu en diminution de 258 millions d'euros.

En effet, il est prévu une baisse du taux de compensation forfaitaire : il est fixé à 14,850 % pour les attributions versées à partir du 1^{er} janvier 2025 contre 16,404 % en 2024. De plus, cet article indique l'exclusion des dépenses de fonctionnement de l'assiette éligible, l'objectif étant de recentrer le FCTVA sur l'investissement public local.

Cette disposition du PLF ne permettra plus aux collectivités de prétendre à une compensation d'une partie de la TVA sur certaines dépenses de fonctionnement (dont l'entretien des bâtiments publics et de la voirie, l'entretien des réseaux et enfin les fournitures de prestations de solutions relevant de l'informatique en nuage mais ces dernières restent

compensées à un taux de 5,6 % pour les réalisations en 2023 ou 2024 qui donnent lieu à un versement de FCTVA en 2025 ou 2026).

3.1.5. Nette diminution du fonds vert par rapport à 2024

Article 42

Le PLF prévoit pour le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, appelé aussi fonds vert, une enveloppe de 1 milliard d'euros en 2025, en nette diminution.

Pour rappel, il était de 2,5 milliards d'euros en 2024 et 2 milliards d'euros en 2023, année de création du fonds.

3.1.6. Répartition du FPIC

Article 62

Le calcul des indicateurs financiers utilisés pour la répartition du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a été modifié (article 240 de la LFI 2024) en remplaçant le produit de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) perçu par le bloc communal par la fraction de TVA perçue en compensation de la suppression de cet impôt.

Cet article inclut cette fraction de TVA dans les ressources fiscales agrégées qui servent de référence pour l'application éventuelle d'un plafonnement du prélèvement du FPIC et rend cette mesure applicable à la répartition du fonds effectuée en 2024.

3.2. Mesures concernant la fiscalité

3.2.1. Stabilisation en valeur au titre de 2025 des fractions de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) affectées aux collectivités locales

Article 31

Au fil des années, les collectivités locales ont perçu des fractions de TVA nationale en lieu et place de la perception d'impôts locaux (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, taxe d'habitation sur les résidences principales) ou de dotation (DGF des régions).

La compensation prend la forme d'une fraction de TVA nationale figée qui donne lieu à un montant reversé chaque année en fonction du montant de TVA nationale.

Cet article propose que la fraction de TVA versée à chaque collectivité locale au titre de l'année 2025 soit exceptionnellement égale au montant perçu en 2024 (après régularisation). Ainsi la dynamique de la TVA est conservée sur le budget de l'État pour associer les collectivités locales à l'effort de redressement des comptes publics.

Le fonds de sauvegarde des départements alimenté par la dynamique de la TVA n'est pas concerné par cette proposition.

3.2.2. Clarification des modalités de calcul de l'atténuation des variations de valeurs locatives des locaux professionnels

Article 16

La valeur locative des locaux professionnels, utilisée dans l'assiette de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la cotisation foncière des entreprises, repose depuis 2017 sur un tarif par m² en fonction de la catégorie du local. Le prix par m² est calculé en fonction des loyers constatés par zone géographique et est mis à jour périodiquement.

Lors de la mise en œuvre de ces nouvelles modalités de calcul, trois mécanismes sont mis en place pour limiter les variations trop fortes (coefficient de neutralisation, un lissage ainsi qu'un « planchonnement »*, les deux derniers ne s'appliquant pas aux constructions achevées après le 31 décembre 2016).

Cet article propose de préciser les modalités de calcul du « planchonnement » : à compter de l'imposition due au titre de l'année 2023, ce dernier n'est pas calculé par comparaison entre la valeur locative 2016 et la dernière valeur locative révisée mais entre la valeur locative 2016 et celle de 2017.

Ce mécanisme est donc figé.

* atténuation de moitié des variations (hausse ou baisse), après application du coefficient de neutralisation.

3.2.3. Report de la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)

Article 15

La LFI 2021 avait initié l'allègement de l'imposition des entreprises françaises afin de soutenir leur compétitivité, notamment en divisant par deux le taux de CVAE.

La LFI 2023 a été plus loin en supprimant progressivement la CVAE pour les entreprises (taux 2023 réduit puis suppression complète en 2024). Du côté des collectivités (départements et bloc communal), la perte de CVAE est effective dès 2023 et compensée par une fraction de TVA nationale, la part de CVAE perçue à partir de 2023 étant affectée au budget de l'État.

La LFI 2024 a aménagé la suppression de la CVAE avec une réduction progressive du taux (0,28 % en 2024, 0,19 % en 2025 et 0,09 % en 2026) pour une suppression en 2027.

Comme pour la LFI 2024, cet article n'impacte pas les collectivités puisqu'il ne propose pas de retour arrière sur l'affectation de la CVAE au budget de l'État.

La proposition faite dans cet article impacte les entreprises car la suppression de la CVAE est reportée de trois ans. Ainsi, le taux 2024 sera conservé jusqu'en 2027 (0,28 %), avant la diminution progressive (0,19 % en 2028 et 0,09 % en 2029) puis une suppression totale en 2030.

Par conséquent, le plafonnement de la contribution économique territoriale (CFE + CVAE) est adapté aux modifications de taux de la CVAE : il reste identique jusqu'en 2027 puis diminue aussi progressivement pour ne porter sur la CFE qu'à partir de 2030.

3.3. Autres articles du projet de Loi de Finance 2025 et du Projet de Loi de Finances de la Sécurité Sociale impactant les EPCI

3.3.1. Instauration et affectation d'un fonds de réserve au profit des collectivités territoriales

Article 64

Afin que les collectivités territoriales contribuent à l'effort de redressement des finances publiques et pour accentuer la péréquation entre collectivités, cet article propose la création d'un prélèvement sur les montants d'imposition qui leur sont reversés à partir de 2025.

Sont concernées les collectivités dont les dépenses réelles de fonctionnement du budget principal du compte de clôture 2023 sont supérieures à 40 millions d'euros, sauf pour les collectivités répondant aux critères ci-dessous en 2024 :

- Les 250 premières communes éligibles à la dotation de solidarité urbaine (DSU) ;
- Les 2 500 premières communes éligibles à la fraction péréquation de la dotation de solidarité rurale (DSR) ;
- Les établissements publics territoriaux (EPT) dont l'ensemble intercommunal n'est pas contributeur au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) ;
- Les 300 premiers EPCI classés en fonction de l'indice d'écart de potentiel fiscal et de revenu imposable, utilisé pour la part péréquation de la dotation d'intercommunalité ;
- Les 25 premiers départements classés en fonction de l'indice de fragilité sociale ;
- Les collectivités non-contributrices au fonds de solidarité régional (FSR).

Ainsi 450 collectivités sont visées par cette mesure.

Le montant global du prélèvement est égal à la différence (si elle est positive) entre un solde de référence (solde prévisionnel de la LFI de l'année) et le solde effectivement réalisé au cours de l'année précédente. Le montant (3 milliards d'euros pour l'année 2025) est déterminé par un arrêté ministériel.

Le montant global est réparti sur l'ensemble des collectivités concernées au prorata des ressources nettes (fiscalité directe locale, TICPE*, frais de gestion) versées l'année précédente.

Le prélèvement par collectivité ne peut pas être supérieur à 2 % de leurs recettes réelles de fonctionnement** du budget principal du dernier compte de clôture disponible au 1er janvier de l'année (par exemple pour 2025, ce sera le compte de clôture 2023).

Ce prélèvement sera réalisé sur les douzièmes de fiscalité et sera affecté au fonds de réserve des collectivités territoriales pour abonder la péréquation horizontale (entre collectivités).

Les produits fiscaux constitutionnellement dus au titre du droit à compensation, ainsi que les établissements publics fonciers locaux, sont formellement exclus du champ d'application du prélèvement.

A partir de 2026, la mise en réserve sera utilisée par tiers pour financer le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), le fonds national de péréquation des DMTO (FNP DMTO) et le fonds de solidarité régional (FSR).

Avant le 28 février de chaque année, le comité des finances locales doit se prononcer pour éventuellement procéder à des ajustements du montant annuel (variation possible de 10 % à la hausse ou à la baisse ; la différence par rapport au tiers prévu impactera le montant de l'année suivante) et ventiler le montant entre les trois fonds de péréquation ci-dessus.

*TICPE : Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques

** diminuées des atténuations de produits, des recettes exceptionnelles du produit des mises à disposition de personnels facturées dans le cadre d'une mutualisation de services entre un EPCI à fiscalité propre et ses communes membres.

3.3.2. PLFSS 2025 : modification des taux de cotisations employeurs à la CNRACL

Article 11

Le PLFSS prévoit une augmentation progressive des taux de cotisations employeurs à la CNRACL de 2025 à 2027, avec une première hausse de 4 points en 2025.

4. Les perspectives nationales des finances communales et intercommunales pour 2025

Dans sa rédaction actuelle le PLF 2025 prévoit près de 8,89 milliards d'euros de restrictions budgétaires pour les collectivités locales.

L'effort des collectivités locales à la réduction du déficit existe déjà via le gel puis la baisse des dotations. Ainsi, depuis 2010, le bloc communal enregistre plus de 71 milliards d'euros de pertes cumulées sur la DGF.

Les contraintes du PLF 2025 risquent de freiner l'action locale sur le prochain mandat et de porter atteinte aux comptes publics.

Les restrictions imposées aux collectivités locales en PLF 2025 (Md€)	
Prélèvement sur les collectivités dont les dépenses de fonctionnement atteignent 40 M€	3,00
Gel du montant de la fraction de TVA	1,20
Réduction du taux du FCTVA et réduction de l'assiette	0,80
Variables d'ajustement	0,49
Gel de la DGF <i>dont bloc communal</i>	0,50 0,35
Réduction du Fonds vert	1,50
CNRACL : hausse de 4 points du taux de cotisation retraite	1,30
Suppression du fonds de soutien des activités périscolaires	0,04
Relèvement de 20 % à 30 % du taux d'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des terres agricoles.	0,06
TOTAL	8,89

Cet effort semble surdimensionné, les restrictions représentent plus de 84 % de la baisse des dotations qui en outre, s'était échelonnée sur 4 ans. Cette ponction représente plus de 20 % de l'épargne brute des collectivités locales.

Cette cure d'austérité sur les transferts financiers de l'Etat aux collectivités locales se concentrent sur les transferts suivants :

- Le FCTVA
- La DGF
- Les variables d'ajustement
- Le Fonds Vert

Cette baisse des transferts financiers s'accompagne de diverses mesures impactant les épargnes des collectivités :

- Ponction des ressources : création d'un fonds de résilience ;
- Gel des ressources : absence de dynamique sur les fractions compensatoires de TVA ;
- Augmentation des charges : hausse de 4 points du taux de cotisation retraites CNRACL.

4.1. Réduction du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)

Rappelons qu'historiquement, le taux de compensation du FCTVA est déterminé en fonction du taux normal de TVA (20 %), minoré d'une réfaction en raison de la contribution française au budget européen assise sur la ressource TVA. Ce mécanisme fait du FCTVA une recette propre externe. En effet, ce sont les décisions des collectivités en matière d'investissement (et pour quelques dépenses de fonctionnement) qui déterminent le montant de FCTVA qui leur sera attribué. Les ressources propres participent ainsi au calcul de la règle d'or.

La baisse du taux du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) génère une perte de 0,8 milliards d'euros pour les collectivités. Le taux du FCTVA est ramené à 14,850 % (au lieu de 16,404 %) pour les dépenses éligibles faisant l'objet d'attributions versées à compter du 1^{er} janvier 2025.

Ce nouveau taux s'appliquera dès les versements du FCTVA 2025 pour les dépenses réalisées en 2023, 2024 et 2025. La mesure s'appliquerait ainsi de manière rétroactive.

En outre, l'assiette des dépenses éligibles est réduite. Les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie, des réseaux ainsi que la fourniture de prestations de solutions relevant de l'informatique en nuage et du numérique payées par les collectivités sont désormais sorties de l'assiette du FCTVA.

Le FCTVA étant une ressource propre externe, son montant participe au calcul de la règle d'or. La réduction du taux du FCTVA fragilise ainsi le respect de la règle d'or pour les collectivités en situation financière tendue.

Tous les équilibres des financements des investissements seront donc bouleversés et revus à la baisse. Cette réduction du FCTVA pourrait aussi impliquer un recours à l'emprunt à due concurrence.

4.2. Gel de la DGF

Le gel de la DGF génère un coût de près de 500 millions d'euros dont près de 350 millions d'euros pour le bloc communal.

Le montant de DGF reste gelé à son niveau 2024 impliquant le retour de la baisse pour une forte proportion des communes, comme pendant la précédente période de gel des dotations : de 2018 à 2022, le gel de l'enveloppe avait ainsi entraîné la baisse des DGF individuelles pour environ la moitié des communes chaque année.

4.3. Baisse du volume financier des variables d'ajustement

Le PLF 2025 prévoit une baisse de 487 millions d'euros des dotations utilisées comme variables d'ajustement dont 259 millions d'euros pour le bloc communal.

La baisse est dix fois plus forte qu'en 2024. Ces dotations compensent la suppression de la taxe professionnelle. Elles sont donc minorées de 487 millions d'euros dont 53 % pour le bloc communal, 39 % pour les régions et 8 % pour les départements.

Sur ces 487 millions d'euros de baisse, 259 millions d'euros concernent le bloc communal avec 202 millions d'euros de baisse de la DCRTP et 57 millions d'euros de baisse du FDPTP. Cette baisse frappe ainsi les collectivités les plus industrielles et les plus fragiles.

Ce montant, plus de 10 fois supérieur aux réductions de l'an dernier, est inédit.

Ce mécanisme permet de compenser l'évolution des autres prélèvements sur recettes et notamment celui assurant la compensation d'exonérations fiscales.

Baisses de dotations au titre des variables d'ajustement depuis 2013 (millions d'euros)

En M€	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Réductions	-201	-227	-285	-82	-589	-156	-159	-148	-51	-50	-15	-47	-487

4.4. Fonds Vert

Le Fonds vert est ramené à 1 milliard d'euros en 2025, soit une réduction de 1,5 milliard d'euros.

Depuis 2017, l'étude I4CE (Institut de l'Économie pour le Climat) chiffre pourtant la hausse des financements des collectivités locales en faveur du climat à 10 milliards d'euros en 2023 (8,3 milliards d'euros en 2022). D'après l'étude, ce chiffre devrait être doublé pour atteindre 19 milliards d'euros annuels jusqu'en 2030, aux deux tiers à la charge des communes et des intercommunalités.

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

2025

Ce cinquième débat d'orientation budgétaire de la mandature marque une étape cruciale dans la définition de nos ambitions pour l'année à venir et au-delà. Plus qu'un exercice technique, il incarne notre responsabilité collective : définir un cadre budgétaire cohérent, solide et porteur de projets pour répondre aux attentes de nos concitoyens et préparer l'avenir de notre territoire.

Le travail engagé autour du projet de territoire, dont les contours prennent désormais une forme claire, trace une vision audacieuse et ambitieuse pour la prochaine décennie. La finalisation du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI), à l'échelle de notre intercommunalité, ne doit pas seulement être perçue comme une feuille de route technique, mais bien comme un acte politique fort. Il s'agit de poser les bases d'un développement harmonieux et durable, en anticipant les défis de demain et en proposant des solutions innovantes, concertées et inclusives.

Nous évoluons dans un environnement de plus en plus complexe – réglementaire, juridique, politique et médiatique. Ces contraintes, bien que parfois pesantes, ne doivent pas étouffer notre capacité à agir. Elles nous obligent, au contraire, à redoubler d'efforts pour renforcer nos partenariats, fédérer les acteurs locaux et mobiliser l'ensemble des forces vives de notre territoire. La clé réside dans une collaboration étroite et stratégique, tant à l'interne qu'avec nos partenaires externes, pour faire de chaque projet une réussite partagée.

C'est avec cet esprit d'audace et de responsabilité que nous présentons les orientations budgétaires 2025 de la CARA. Les décisions structurantes prises en 2024 – notamment l'adoption d'un Plan Pluriannuel d'Investissements de près de 150 millions d'euros sur 2024-2031 et la révision nécessaire de la fiscalité locale pour en garantir le financement – traduisent notre volonté de faire bouger les lignes et d'inscrire notre intercommunalité dans une dynamique de transformation et de progrès.

Grâce à une gestion rigoureuse et responsable, nous avons su consolider notre capacité d'action et préserver une stabilité financière essentielle face aux incertitudes. Mais rigueur budgétaire ne signifie pas immobilisme : elle doit être un levier pour innover, investir dans des services publics de qualité et relever les grands défis écologiques, économiques et sociaux de notre temps. La prudence excessive ou la peur du risque ne doivent pas freiner notre ambition collective.

L'avenir de notre territoire ne se construira pas dans l'attente, mais dans l'action, l'engagement et le courage politique. Nous avons aujourd'hui l'opportunité de poser les fondations d'un modèle intercommunal exemplaire, capable de conjuguer développement économique, solidarité territoriale et transition écologique.

C'est avec cette vision ambitieuse et partagée que nous vous invitons à réfléchir aux orientations budgétaires pour 2025 et à poursuivre, ensemble, la construction d'un territoire qui rassemble, innove et rayonne.

1. Contexte Local

Les orientations budgétaires développées dans ce document tiennent compte des contraintes réglementaires et respectent les principes de prudence et de sincérité, garants du respect des grands équilibres financiers de la CARA.

Les orientations budgétaires proposées reposent donc sur des éléments connus au mois de novembre 2024 et tiennent compte des dernières dispositions prévues par le Projet de Loi de Finances 2025 impactant les finances locales.

1.1. Impact du PLF 2025 sur les budgets de la CARA

En plus du dispositif de ponction directe sur les recettes des 450 plus grandes collectivités (3 milliards d'euros), s'ajoutent en effet la baisse du FCTVA, le gel de la dynamique de TVA, la hausse du taux de cotisation à la CNRACL, la diminution de la DCRTP, créant un effet « cocktail » toxique pour les collectivités. Ainsi, toutes les communes et toutes les intercommunalités (communautés de communes, agglomérations, métropoles) seront concernées et vont subir les conséquences de cette atteinte sans précédent sur les budgets locaux, qui représente au minimum 8,5 milliards d'euros pour l'ensemble des collectivités.

Mise à contribution des collectivités au redressement des comptes publics

Montants estimés des mesures par intercommunalité (1,4 milliard d'euros)

en % des recettes réelles de fonctionnement



La carte interactive proposée par Intercommunalité de France présente les conséquences et impacts financiers sur les recettes de fonctionnement des dispositions du PLF 2025 pour les intercommunalités. Ainsi, à première vue et avec toutes les précautions d'usage relative à la fiabilité de cette source d'information, la CARA subirait une perte de 600 000 € soit 1,6 % de ses recettes de fonctionnement.

Cette première partie présente les conséquences chiffrées des mesures prévues par le PLF 2025 et le PLFSS 2025 impactant nos postes budgétaires en recettes et en dépenses.

1.1.1. Gel de la dynamique de la TVA

Pour l'année 2024, la TVA aurait progressé moins vite que prévu. Ainsi la fraction de TVA 2024 des EPCI progresserait de seulement +0,8% contre une prévision de +4,5% dans l'état fiscal 1259.

Le PLF 2025 vient supprimer le dynamisme de progression de la TVA appliqué sur la fraction compensatrice pour l'année 2025. Ainsi, la fraction de TVA perçue par les EPCI en 2025 sera égale au montant reversé, après régularisation, en 2024 alors que dans ses prévisions au sein du PLF 2025, le gouvernement prévoyait une progression de la TVA de +2,7%. Le manque à gagner est donc de 2,7 % sur le produit constaté en 2024 :

Fraction compensatoire TVA 2024 :	18 003 506 €
Suppression dynamique de progression +2,7 %	486 095 €

1.1.2. Baisse du FCTVA

Le PLF2025 prévoit une baisse du taux de compensation forfaitaire : il est fixé à 14,850 % pour les attributions versées à partir du 1^{er} janvier 2025 contre 16,404 % en 2024. De plus, cet article indique l'exclusion des dépenses de fonctionnement de l'assiette éligible, l'objectif étant de recentrer le FCTVA sur l'investissement public local.

Les conséquences sur les recettes d'investissement des budgets de la CARA sont les suivantes :

	<u>TAUX 14,85 %</u>	<u>TAUX 16,404 %</u>	<u>MANQUE A GAGNER</u>
FCTVA BUDGET PRINCIPAL :	1 212 705 €	1 339 610 €	126 905 €
FCTVA BUDGET DECHETS :	817 196 €	902 712 €	85 517 €
			212 422 €

1.1.3. Hausse du taux de cotisation de la CNRACL

Le PLFSS prévoit une hausse de 4 points des cotisations patronales des employeurs territoriaux pour combler le déficit de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL).

L'impact estimatif sur l'exercice 2025 serait de:

Budget principal	119 195 €
BA Assainissement	8 860 €
BA Gestion des Déchets	38 750 €
GEMAPI	1 365 €
TOTAL + 4 pts CNRACL	168 170 €

1.1.4. Ecrêtement de la dotation de compensation

L'abondement de la Dotation d'Intercommunalité reste financé par un prélèvement sur la seconde part de la DGF des EPCI, la dotation de compensation (CPS). Depuis 2012, cette dernière est uniformément écrêtée chaque année sur la base d'un taux décidé par le comité des finances locales (CFL). Cet écrêtement a pour objectif de financer notamment la hausse de population sur le territoire national et la hausse des coûts liés à l'intercommunalité.

Un écrêtement de la dotation de compensation de la DGF des EPCI à hauteur de 90 millions d'euros est prévu dans le PLF 2025 pour abonder de manière complémentaire la Dotation d'Intercommunalité, soit une évolution de -1,96% sur la part CPS des EPCI en 2025.

DOTATION DE COMPENSATION 2024	1 406 793 €
ECRETEMENT 1,96 %	27 573 €

Tableau de synthèse de l'impact du PLF 2025 sur les finances de la CARA

TVA : Suppression dynamique de progression +2,7 %	486 095 €
Augmentation cotisation CNRACL + 4 points	168 170 €
Ecrêtement Dotation de compensation 1,96 %	27 573 €
TOTAL IMPACT SECTION DE FONCTIONNEMENT	681 838 €
Diminution taux de FCTVA	212 422 €
TOTAL IMPACT SECTION D'INVESTISSEMENT	212 422 €
TOTAL GENERAL : IMPACT PLF ET PLFSS 2025	894 260 €

1.2. Point sur l'évolution des principales ressources fiscales

1.2.1. Evolution du produit de l'impôt économique

Le produit de l'impôt économique sur le territoire augmente de 574 000 € en 2024.

Evolution de l'impôt économique perçu par la CARA sur le territoire

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2024/2023	V° 2024/2023
Cotisation foncière des entreprises	5 122 788 €	5 222 680 €	5 178 406 €	5 360 119 €	5 630 470 €	6 024 771 €	+394 301 €	+7,0%
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	3 559 619 €	3 571 126 €	3 515 921 €	3 426 087 €				
Total Contribution Economique Territoriale	8 682 407 €	8 793 806 €	8 694 327 €	8 786 206 €	5 630 470 €	6 024 771 €	+394 301 €	+7,0%
Taxe Additionnelle sur les Surfaces commerciales	1 594 888 €	1 522 466 €	1 367 480 €	1 594 281 €	1 682 240 €	1 825 881 €	+143 641 €	+8,5%
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	317 380 €	344 796 €	375 921 €	402 089 €	459 176 €	495 550 €	+36 374 €	+7,9%
TOTAL IMPOT ECONOMIQUE	10 594 675 €	10 661 068 €	10 437 728 €	10 782 576 €	7 771 886 €	8 346 202 €	+574 316 €	+7,4%

Cette hausse résulte d'une part de l'augmentation des bases imposables de la Cotisation Foncière des entreprises (CFE) et, d'autre part, de l'importance du produit perçu sur la Taxe Additionnelle sur les surfaces Commerciales (TASCOM).

Données de cadrage concernant la Contribution Foncière des Entreprises

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre d'établissements	9 976	10 631	11 398	12 142	12 749	13 533
Base Nette	21 214 011 €	21 657 218 €	21 515 866 €	22 330 165 €	23 519 214 €	25 205 979 €
Différence Base Nette	-631 233 €	443 207 €	-141 352 €	814 299 €	1 189 049 €	1 686 765 €
Taux de CFE	23,85%	23,85%	23,85%	23,85%	23,85%	23,85%
Produit	5 122 788 €	5 222 680 €	5 178 406 €	5 360 119 €	5 630 470 €	6 024 771 €
Différence de Produit	-145 552 €	99 892 €	-44 274 €	181 713 €	270 351 €	394 301 €
Evolution	-2,76%	1,95%	-0,85%	3,51%	5,04%	7,00%
Dégrèvement Exceptionnel 2020		390 755 €				

Données de cadrage concernant la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre d'établissements	2 761	2 844	2 852	2 832		
Part de CVAE payée par l'entreprise	1 615 567 €	1 714 101 €	1 650 924 €	1 596 978 €	SUPPRESSION CVAE AU PROFIT FRACTION COMPENSATOIRE TVA	FRACTION COMPENSATOIRE TVA
Part de CVAE dégrévée	1 939 309 €	1 850 305 €	1 857 389 €	1 822 802 €		
(compensée par Etat)						
Part de CVAE exonérée compensée	4 743 €	6 720 €	7 608 €	6 307 €		
Part de CVAE perçue	3 559 619 €	3 571 126 €	3 515 921 €	3 426 087 €	3 834 214 €	3 825 464 €
Différence	233 699 €	11 507 €	-55 205 €	-89 834 €	408 127 €	-8 750 €
Evolution	7,03%	0,32%	-1,55%	-2,56%	11,91%	-0,23%

Données de cadrage concernant l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Part IFER éolienne et hydrolienne	662 €					
Part IFER photovoltaïques et barrages h.		455 €	1 744 €	1 771 €	3 242 €	4 244 €
Part IFER transformateur électrique	131 616 €	132 930 €	133 731 €	135 738 €	141 579 €	145 116 €
Part IFER station radioélectrique	177 396 €	203 643 €	232 635 €	256 656 €	306 083 €	337 705 €
Part IFER transport gaz	7 706 €	7 768 €	7 811 €	7 924 €	8 272 €	8 485 €
Total Part IFER	317 380 €	344 796 €	375 921 €	402 089 €	459 176 €	495 550 €
Différence	11 461 €	27 416 €	31 125 €	26 168 €	57 087 €	36 374 €
Evolution	3,75%	8,64%	9,03%	6,96%	14,20%	7,92%

Données de cadrage concernant la Taxe Additionnelle sur Surfaces COMmerciales

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre d'entreprises	71	84	89	88	89	102
Différence nombre d'établissement	-14	13	5	-1	1	13
Produit TASCOM	1 594 888 €	1 522 466 €	1 367 480 €	1 594 281 €	1 682 240 €	1 825 881 €
Différence	137 841 €	-72 422 €	-154 986 €	226 801 €	87 959 €	143 641 €
Evolution	9,46%	-4,54%	-10,18%	16,59%	5,52%	8,54%

1.2.2. Evolution du produit des recettes fiscales prélevées sur les ménages

Le produit de la fiscalité ménage prélevée sur le territoire enregistre une hausse de 6,8 millions d'euros.

Evolution de l'impôt ménage perçu par la CARA sur le territoire

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2024/2023	V° 2024/2023
Taxe d'habitation	18 862 413 €	19 194 356 €	8 102 648 €	8 287 238 €	9 111 224 €	15 100 965 €	+5 989 741 €	+65,7%
Taxe Foncier Bâti	1 389 964 €	1 425 458 €	1 436 501 €	1 487 166 €	1 599 584 €	2 693 314 €	+1 093 730 €	+68,4%
Taxe Foncier Non Bâti	59 009 €	59 768 €	59 881 €	61 957 €	66 019 €	111 817 €	+45 798 €	+69,4%
Taxe Additionnelle Foncier Non Bâti	239 009 €	243 372 €	244 520 €	248 784 €	264 317 €	278 477 €	+14 160 €	+5,4%
TOTAL IMPOT MENAGE	20 550 395 €	20 922 954 €	9 843 550 €	10 085 145 €	11 041 144 €	18 184 573 €	+7 143 429 €	+64,7%

L'évolution du produit correspond à la hausse de fiscalité votée par les élus au mois d'avril 2024 aux fins de financement du Plan pluriannuel d'Investissements adopté corrélée à la revalorisation des valeurs locative opérée en 2024 par l'Etat (+ 3,9%).

Le produit de la taxe d'habitation ne concerne que celle perçue sur les résidences secondaires, la suppression de la TH sur les résidences principales donne lieu depuis 2021 à une compensation versée sous la forme d'une fraction compensatoire de TVA.

Allocations compensatrices	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2024/2023	V°
Taxe d'habitation	1 287 482 €	1 388 355 €						
Fraction de TVA nationale TH rp			12 590 337 €	13 805 320 €	14 182 204 €	14 178 042 €	-4 162 €	-0,0%
Taxes foncières	1 216 €	1 364 €	7 759 €	7 975 €	8 976 €	9 506 €	530 €	+5,9%
Fraction de TVA nationale CVAE					3 834 214 €	3 825 464 €	-8 750 €	-0,2%
CFE	265 200 €	303 594 €	537 290 €	614 526 €	630 007 €	701 996 €	71 989 €	+11,4%
	1 553 898 €	1 693 313 €	13 135 386 €	14 427 821 €	18 655 401 €	18 715 008 €	59 607 €	+0,3%

Données de cadrage concernant la Taxe d'Habitation

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Bases nettes TH	232 312 222 €	236 405 359 €	99 788 484 €	102 059 683 €	112 210 690 €	116 250 504 €
Différence	7 433 847 €	4 093 137 €	-136 616 875 €	2 271 199 €	10 151 007 €	4 039 814 €
Evolution	3,31%	1,76%	-57,79%	2,28%	9,95%	3,60%
Taux TH	8,12%	8,12%	8,12%	8,12%	8,12%	12,99%
Produit tH	18 862 413 €	19 194 356 €	8 102 648 €	8 287 238 €	9 111 575 €	15 100 965 €
Différence	601 601 €	331 943 €	-11 091 708 €	184 590 €	824 337 €	5 989 390 €
Evolution	3,29%	1,76%	-57,79%	2,28%	9,95%	65,73%

Données de cadrage concernant la Taxe Foncière Bâti

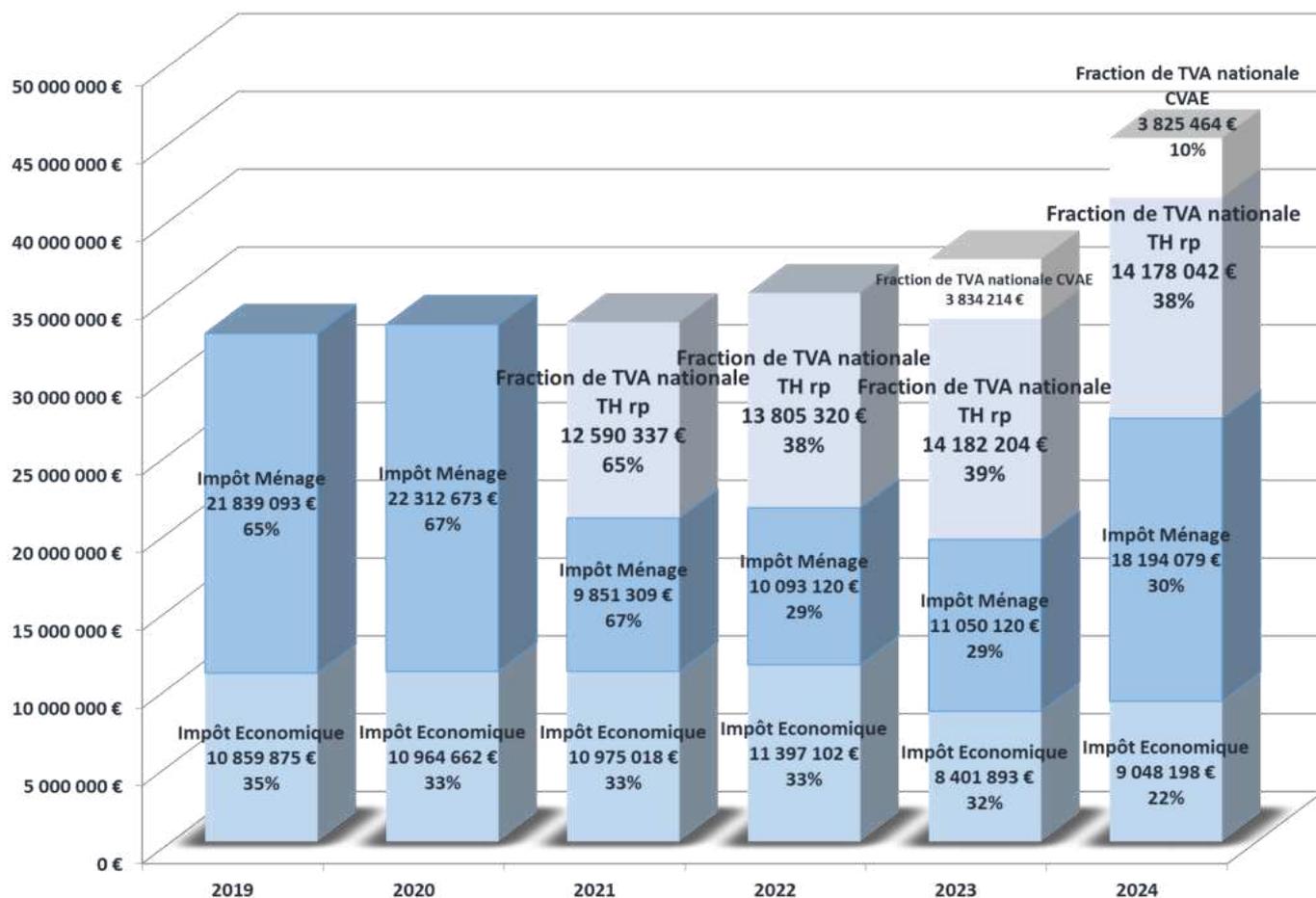
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Base nette TF	154 332 684 €	158 242 014 €	159 485 528 €	165 167 794 €	177 698 645 €	187 037 074 €
Evolution de base nette (en volume)	4 580 050 €	3 909 330 €	1 243 514 €	5 682 266 €	12 530 851 €	9 338 429 €
Evolution de base nette (en %)	3,06%	2,53%	0,79%	3,56%	7,59%	5,26%
Taux FB	0,90%	0,90%	0,90%	0,90%	0,90%	1,44%
Produit TF	1 389 964 €	1 425 458 €	1 436 501 €	1 487 166 €	1 599 584 €	2 693 314 €
Différence	40 335 €	35 494 €	11 043 €	50 665 €	112 418 €	1 093 730 €
Evolution	2,99%	2,55%	0,77%	3,53%	7,56%	68,38%

Données de cadrage concernant la Taxe Foncière Non Bâti

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Base non bâtie	615 504 €	616 644 €	616 689 €	627 466 €	666 672 €	702 305 €
Terre agricole	1 892 968 €	1 923 633 €	1 929 245 €	2 001 866 €	2 128 575 €	2 203 712 €
Base brute non bâtie	2 508 472 €	2 540 277 €	2 545 934 €	2 629 332 €	2 795 247 €	2 906 017 €
Base nette non bâtie	2 508 472 €	2 540 277 €	2 545 934 €	2 629 332 €	2 795 247 €	2 906 017 €
Taux TFNB	2,44%	2,44%	2,44%	2,44%	2,44%	3,90%
Produit taxe foncière non bâtie	59 009 €	59 768 €	59 881 €	61 957 €	66 019 €	111 817 €
(après dégrèvement)						
Différence	1 568 €	759 €	113 €	2 076 €	4 062 €	45 798 €
Evolution	2,73%	1,29%	0,19%	3,47%	6,56%	69,37%

1.2.3. Evolution globale du produit des recettes fiscales

	Evolution du total des recettes fiscales perçues par la CARA (produits + compensations)							V ^o 2024/2023
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2024/2023	
Impôt Economique	10 859 875 €	10 964 662 €	10 975 018 €	11 397 102 €	8 401 893 €	9 048 198 €	+646 305 €	+7,7%
Fraction de TVA nationale CVAE					3 834 214 €	3 825 464 €	-8 750 €	-0,2%
Impôt Ménage	21 839 093 €	22 312 673 €	9 851 309 €	10 093 120 €	11 050 120 €	18 194 079 €	+7 143 959 €	+64,7%
Fraction de TVA nationale TH rp			12 590 337 €	13 805 320 €	14 182 204 €	14 178 042 €	-4 162 €	-0,0%
TOTAL	32 698 968 €	33 277 335 €	33 416 664 €	35 295 542 €	37 468 431 €	45 245 783 €	+7 777 352 €	+20,8%



Ce graphique met en évidence :

- L'impact prépondérant des dotations de compensation fiscale reversée au détriment de notre autonomie fiscale ;
- L'impact sur la fiscalité directe des décisions prises pour la revalorisation de la fiscalité (majoritairement sur les résidences secondaires) en 2024.

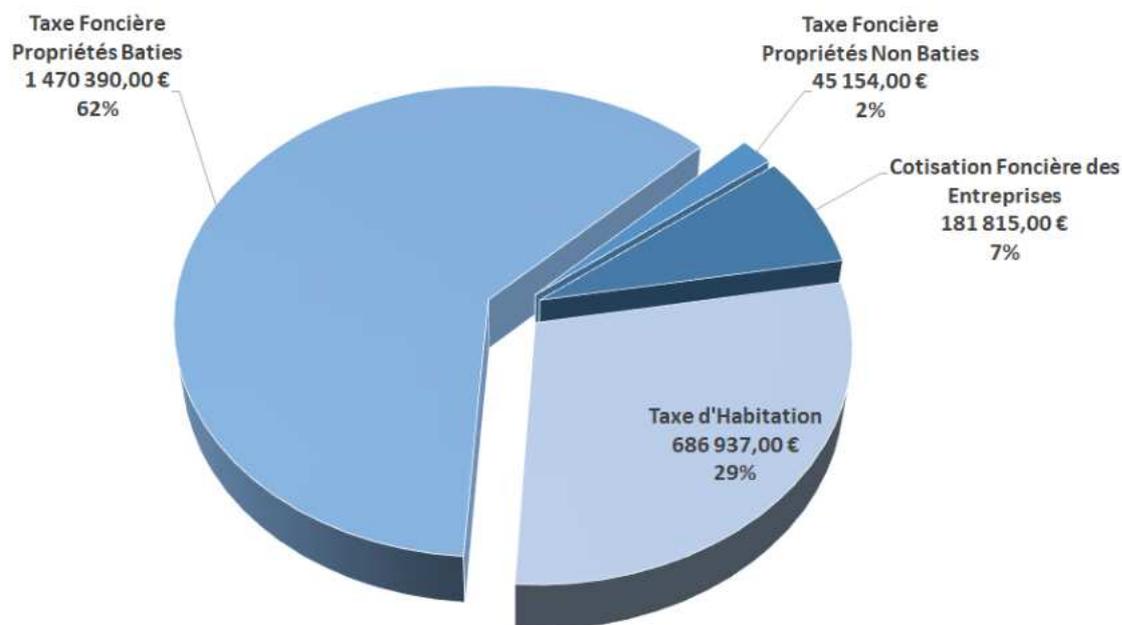
1.2.4. Point sur la taxe GEMAPI – Exercice 2024

Par délibération n° CC-240325-Q2 du 25 mars 2024, le Conseil communautaire a fixé le produit attendu de la taxe GEMAPI au titre de l'exercice 2024 à 2 384 296 € aux fins de financement des actions suivantes :

Mission	Coût en € TTC
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
PAPI Seudre – Participation aux travaux de réduction de la vulnérabilité (Seudre Alabri)	2 000 €
Participation aux syndicats mixtes (SMBS – SYMADIG – UNIMA)	191 703 €
Cotisations (ANEL et Réseau France-digue)	7 900 €
Téléphonie	700 €
GEMA : Acquisition de sondes et de petits équipements	7 100 €
PI - Gestion de la Digue de Mus de Loup	14 500 €
Lutte contre le ragondin	27 000 €
Personnel – (ingénieur + techniciens)	159 670 €
Communication / sensibilisation	4 340 €
Documentation	2 150 €
Maintien du trait de côte (suivis, surveillance, régularisation, communication)	580 000 €
Total dépenses de fonctionnement	997 063 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	
PI Gironde – Avenant n°2 PAPI Gironde – volet études	143 480 €
PI Seudre – Avenant n°2 PAPI Seudre - volet études	217 000 €
Maintien du trait de côte (études de programmation ouvrages et falaises)	1 076 984 €
Total dépenses d'investissement	1 437 464 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
GEMA – subvention Agence de l'Eau – Poste Technicien Rivières	23 800 €
Participation du Département (lutte contre le ragondin / Seudre Alabri)	7 436 €
Remboursement budget général – 20 % poste Ingénieur	15 300 €
GEMA – transfert de charges	3 695 €
Total recettes de fonctionnement	50 231 €
TOTAL des dépenses	2 384 296 €

Le produit de la taxe est ventilé par l'administration des impôts au prorata du produit des taxes d'habitation, foncières et de la cotisation foncière des entreprises perçu par l'ensemble du bloc communal, communes et EPCI, sur le territoire de la CARA.

Répartition du produit de la taxe GEMAPI pour l'exercice 2024



Les taux additionnels de GEMAPI applicables en 2024 qui ont été déterminés par le service de fiscalité directe locale sont les suivants :

- Cotisation Foncière des Entreprises : 0,718 %
- Taxe d'Habitation : 0,6 %
- Taxe Foncière Propriétés Bâties : 0,787 %
- Taxe Foncière Propriétés Non Bâties : 1,51 %

Le montant de cette taxe est plafonné à 40 € par personne.

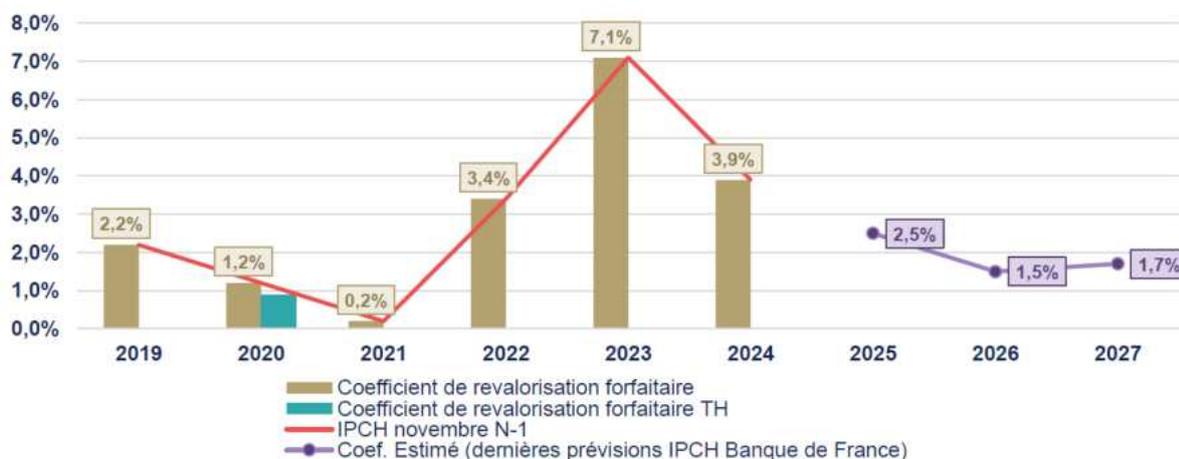
1.3. Le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases de fiscalité

Comme le prévoit l'article 1518 bis du Code général des impôts (CGI), à compter de 2018, les valeurs locatives foncières sont revalorisées en fonction de l'inflation constatée (et non plus en fonction de l'inflation prévisionnelle, comme c'était le cas jusqu'en 2017). Ce taux d'inflation est calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisée entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2 (pour application en année N). A noter qu'en cas de déflation, aucune dévalorisation des bases fiscales ne sera appliquée (coefficient maintenu à 1).

En 2024, le coefficient légal a été de +3,9% (contre +7,1% en 2023).

L'IPCH de novembre 2024 n'étant connu qu'en décembre, le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases fiscales qui s'appliquera pour 2025 ne sera connu qu'à ce moment-là.

Au mois de septembre 2024, selon les prévisions de la Banque de France, l'IPCH s'établirait à +2,5% en 2025, +1,5% en 2026 et +1,7% en 2027.



Nous observons un ralentissement de l'IPCH depuis août 2024. En effet, les dernières données de l'Insee indiquent un IPCH en août 2024 de +2,19% et de +1,44% en septembre 2024.

Le coefficient de revalorisation forfaitaire retenu pour l'élaboration des budgets 2025 a donc été fixé prudemment à 2 %. Il impactera les produits inscrits pour la TH résidence secondaire, la TF et la TFNB, la CFE et la TEOM (application du coefficient sur les produits notifiés ou perçus sur l'exercice 2024).

1.4. La fraction de TVA pour les EPCI

L'article 16 de la loi de finances pour 2020 a acté la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. En contrepartie de la suppression de cette ressource, les EPCI bénéficient depuis 2021 du versement d'une fraction de taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

Par ailleurs, l'article 55 de la loi de finances pour 2023 a supprimé la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). En contrepartie, les collectivités locales se voient affecter une fraction de TVA permettant de compenser la suppression de la recette de CVAE de manière pérenne et dynamique.

Le processus de calcul de la fraction TVA appliqué jusqu'à présent était le suivant :

- En mars de l'année N, la communication de la fraction de TVA prévisionnelle N (en fonction de la prévision de TVA votée en Loi de Finances) est faite via l'état fiscal 1259 ;
- En octobre, un ajustement de la prévision de l'évolution de la TVA N est fait via le PLF N+1 et une première estimation de l'évolution de la TVA N+1 est donnée ;
- Au cours de l'année N+1 la notification de l'attribution définitive N-1 est transmise en fonction de l'évolution réelle de la TVA N-1.



Le PLF 2025 vient réviser les modalités d'indexation de la fraction de TVA. Jusqu'à présent, l'indexation était réalisée en fonction du montant de l'écart entre N-1 et la prévision N, ce qui engendrait de nombreuses régularisations.

Désormais, l'indexation TVA sera celle constatée en N-1 pour N.

Pour l'année 2024, la TVA aurait progressé moins vite que prévu. Ainsi la fraction de TVA 2024 des EPCI progresserait de seulement +0,8% contre une prévision de +4,5% dans l'état fiscal 1259.



Le PLF 2025 vient supprimer le dynamisme de progression de la TVA appliqué sur la fraction compensatrice pour l'année 2025. Ainsi, la fraction de TVA perçue par les EPCI en 2025 sera égale au montant reversé, après régularisation, en 2024.

Dans ses prévisions au sein du PLF 2025, le gouvernement prévoyait une progression de la TVA de +2,7%.

Concernant les ressources de la CARA, le produit prévisionnel total sur les montants de TVA 2024 a été notifié sur l'état 1259 à 18 816 802 € (Part TH : 14 822 547 € / part CVAE : 3 994 255 €). Les montants de TVA actualisés reçus au mois de novembre 2024 sont respectivement de 14 178 042 € et 3 825 464 € pour un total de 18 003 506 €, soit un différentiel en notre défaveur de 813 296 €.

Les montants notifiés en novembre sont ceux proposés au budget 2025.

2. Optimisation de la gestion financière de la CARA

2.1. Rigueur et maîtrise de la préparation budgétaire

2.1.1. Consolidation budgétaire – Evolution de la section de fonctionnement

Opérations réelles hors dépenses imprévues	BP 2024	Propositions 2025	Ecart	Var°
Budget Principal				
Dépenses de Fonctionnement	48 341 107 €	50 201 168 €	1 860 061 €	4%
Recettes de Fonctionnement	52 793 022 €	60 545 370 €	7 752 348 €	15%
Autofinancement budgétaire généré (Epargne Brute)	4 451 916 €	10 344 202 €	5 892 287 €	132%
BA Assainissement				
Dépenses de Fonctionnement	1 249 930 €	1 534 250 €	284 320 €	23%
Recettes de Fonctionnement	5 271 930 €	4 755 830 €	-516 100 €	-10%
Autofinancement budgétaire généré (Epargne Brute)	4 022 000 €	3 221 580 €	-800 420 €	-20%
BA Gestion déchets				
Dépenses de Fonctionnement	24 043 873 €	25 218 998 €	1 175 125 €	5%
Recettes de Fonctionnement	24 724 414 €	25 457 198 €	732 784 €	3%
Autofinancement budgétaire généré (Epargne Brute)	680 541 €	238 200 €	-442 341 €	-65%
BA Hippodrome Royan Atlantique				
Dépenses de Fonctionnement	64 463 €	90 020 €	25 557 €	40%
Recettes de Fonctionnement	228 280 €	240 020 €	11 740 €	5%
Autofinancement budgétaire généré (Epargne Brute)	163 817 €	150 000 €	-13 817 €	-8%
BA Panneaux photovoltaïques sur patrimoine bâti				
Dépenses de Fonctionnement	21 110 €	22 673 €	1 563 €	7%
Recettes de Fonctionnement	49 810 €	51 055 €	1 245 €	2%
Autofinancement budgétaire généré (Epargne Brute)	28 700 €	28 382 €	-318 €	-1%
BA GEMAPI				
Dépenses de Fonctionnement	997 063 €	1 207 704 €	210 641 €	21%
Recettes de Fonctionnement	2 434 527 €	2 439 187 €	4 660 €	0%
Autofinancement budgétaire généré (Epargne Brute)	1 437 464 €	1 231 483 €	-205 981 €	-14%
BA Pôle de transformation				
Dépenses de Fonctionnement	21 820 €	10 000 €	-11 820 €	-54%
Recettes de Fonctionnement	60 000 €	76 547 €	16 547 €	28%
Autofinancement budgétaire généré (Epargne Brute)	38 180 €	66 547 €	28 367 €	74%
BA GEPU				
Dépenses de Fonctionnement	946 734 €	952 134 €	5 400 €	1%
Recettes de Fonctionnement	946 734 €	1 061 227 €	114 493 €	12%
Autofinancement budgétaire généré (Epargne Brute)		109 093 €	109 093 €	
GLOBALITE BUDGETS ETUDIES				
Dépenses de Fonctionnement	75 686 100 €	79 236 947 €	3 550 847 €	5%
Recettes de Fonctionnement	86 508 717 €	94 626 434 €	8 117 717 €	9%
Autofinancement budgétaire généré (Epargne Brute)	10 822 617 €	15 389 487 €	4 566 870 €	42%

Au stade de la préparation des budgets primitifs, l'autofinancement budgétaire consolidé augmente de près de 4,6 millions d'euros.

Cette hausse de l'autofinancement repose sur la hausse des produits fiscaux du budget principal malgré la baisse d'inscription des recettes de fraction de TVA compensatoires de 733 569 €.

Le niveau des dépenses réelles de fonctionnement du budget principal correspond à celui arrêté pour l'élaboration de la prospective financière élaborée au mois d'avril 2024 après application des hypothèses de taux de réalisation retenues (81 % sur les charges à caractère général et 96 % sur les charges de personnel).

Le budget annexe assainissement enregistre une baisse de la redevance de 500 000 € en faveur de l'utilisateur.

Le budget annexe des déchets enregistre une forte inflation sur la contribution au Syndicat Intercommunal du Littoral (SIL) qui devrait approcher les 10,8 millions d'euros pour l'exercice 2025, la moitié de l'augmentation étant absorbée à l'étape du budget primitif, la couverture du solde s'opérant à l'étape du budget supplémentaire afin d'une part de préserver le contribuable d'une augmentation de la fiscalité, et, d'autre part, de permettre à la CARA de procéder au premier trimestre 2025 à une étude permettant de fixer le juste niveau des redevances professionnelles dans un souci d'équité et d'égalité des contribuables et des usagers face au financement de ce service public.

2.1.2. Les budgets des services opérationnels

<i>BUDGET PRINCIPAL (dépenses réelles de fonctionnement)</i>	BP 2024	proposition 2025	Ecart
Direction de la Communication			
COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE	322 200 €	334 700 €	+12 500 €
Direction des Affaires Culturelles			
ACTIONS CULTURELLES	311 990 €	312 400 €	+410 €
JEUDIS MUSICAUX	361 620 €	373 970 €	+12 350 €

<i>BUDGET PRINCIPAL (dépenses réelles de fonctionnement)</i>	BP 2024	proposition 2025	Ecart
Pole Prospective Stratégie Territoriale			
Stratégie Touristique	5 187 432 €	5 825 632 €	+638 200 €
Direction des politiques contractuelles et de l'ingénierie territoriale	38 900 €	42 900 €	+4 000 €
Direction de l'Animation Territoriale			
NAUTISME	574 270 €	586 570 €	+12 300 €
ANIMATION	347 228 €	53 850 €	-293 378 €
ACTIVITES PLEINE NATURE	95 400 €	111 480 €	+16 080 €
ESPACES NATURELS SENSIBLES	246 400 €	260 820 €	+14 420 €
ARMEMENT DES POSTES DE SECOURS	700 600 €	643 476 €	-57 124 €

Le produit de la taxe de séjour reversé à l'Office de Tourisme Communautaire a été apprécié à 3,7 millions d'euros pour l'exercice 2025, soit une augmentation de + 700 000 € supportée en dépenses et en recettes de fonctionnement par le budget principal.

L'accueil d'une étape de la course de la solitaire du Figaro n'est pas reconduit en 2025 expliquant la baisse enregistrée sur le service Animation.

<i>BUDGET PRINCIPAL (dépenses réelles de fonctionnement)</i>	BP 2024	proposition 2025	Ecart
Pôle Fonctions Supports			
Direction des Affaires générales et de la Commande publique			
AFFAIRES GENERALES	241 435 €	247 200 €	+5 765 €
COMMANDE PUBLIQUE	66 020 €	60 900 €	-5 120 €
Direction des Affaires Juridiques et Immobilières	85 500 €	86 500 €	+1 000 €
Direction des Ressources Humaines			
GESTION DES ELUS	468 560 €	471 060 €	+2 500 €
RESSOURCES HUMAINES	10 103 615 €	10 213 364 €	+109 749 €
Direction des systèmes d'Information			
INFORMATIONS GEOGRAPHIQUES	64 600 €	70 700 €	+6 100 €
INFORMATIQUE	364 500 €	412 850 €	+48 350 €
TELEPHONIE	85 550 €	75 700 €	-9 850 €
Direction des finances			
DETTE	123 289 €	127 362 €	+4 073 €
OPERATIONS NON AFFECTEES	13 694 909 €	13 920 318 €	+225 409 €
PEREQUATION	2 867 266 €	2 867 266 €	
SECURITE - SALUBRITE PUBLIQUE	3 851 911 €	3 981 149 €	+129 238 €

L'augmentation des dépenses observée sur les ressources humaines est infime et relève de la prise en compte du GVT (Glissement Vieillesse Technicité).

Aucune dépense imprévue n'est inscrite à l'étape de l'élaboration du budget primitif 2025.

L'augmentation observée sur la ligne des opérations non affectées résulte de la reconduction des inscriptions concernant les reversements de fiscalité enregistré sur les taxes ménages et économiques.

La sécurité et salubrité publique enregistre la hausse de la contribution versée au SDIS pour 125 738 €.

<i>BUDGET PRINCIPAL (dépenses réelles de fonctionnement)</i>	BP 2024	proposition 2025	Ecart
Pôle Equipements et Logistique			
ENTRETIEN ET GESTION DU PATRIMOINE ET DES EQUIPEMENTS	691 550 €	734 150 €	+42 600 €
LOGISTIQUE	67 150 €	67 310 €	+160 €
ZONES D ACTIVITES ECONOMIQUES	398 108 €	420 292 €	+22 184 €

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

BUDGET PRINCIPAL (dépenses réelles de fonctionnement)

BP 2024	proposition 2025	Ecart
---------	------------------	-------

Pôle Développement et Attractivité Territoriale

DEVELOPPEMENT COMMERCE ARTISANAT ET INDUSTRIE	424 750 €	734 520 €	+309 770 €
PLATEFORME ENTREPRENDRE	134 590 €	151 557 €	+16 967 €
DEVELOPPEMENT AGRICOLE OSTREICOLE ET RURALITE	88 820 €	188 382 €	+99 562 €

Le lancement opérationnel du projet campus des métiers du sport, loisirs et bien-être explique l'augmentation enregistrée sur le service Développement économique (réunions de lancement, concertations et études).

BUDGET PRINCIPAL (dépenses réelles de fonctionnement)

BP 2024	proposition 2025	Ecart
---------	------------------	-------

Pôle Politique de la Ville Solidarités Prévention Sécurité

POLITIQUE DE LA VILLE	1 114 570 €	1 218 220 €	+103 650 €
ACTION SOCIALE	931 887 €	1 057 387 €	+125 500 €
RELAIS ACCUEIL PETITE ENFANCE	103 950 €	105 670 €	+1 720 €
GENS DU VOYAGE	623 100 €	971 275 €	+348 175 €

Les actions dans le cadre du Contrat Local de Santé expliquent les augmentations observées sur le budget action sociale.

L'offre de service d'accueil des gens du voyage devrait augmenter en 2025 en terme de surface d'accueil et d'amplitude calendaire. Aux dépenses induites par cette extension de service se greffent celles afférentes au marché de gestion des aires, 2025 étant le premier exercice d'exécution en année pleine.

BUDGET PRINCIPAL (dépenses réelles de fonctionnement)

BP 2024	proposition 2025	Ecart
---------	------------------	-------

Pôle Aménagement Durable et Mobilité

HABITAT LOGEMENT	59 000 €	220 900 €	+161 900 €
AMENAGEMENT DURABLE	197 760 €	265 753 €	+67 993 €
TRANSPORT MOBILITE	3 103 492 €	2 806 605 €	-296 887 €

La principale augmentation supportée par ce pôle réside dans le coût des actions portées par le Programme d'Intérêt Général (PIG).

La baisse observée sur le service Transport Mobilité résulte du calcul de la subvention versée au Budget annexe supportant la charge de la Délégation de Service Public des transports.

BUDGET PRINCIPAL (dépenses réelles de fonctionnement)

BP 2024	proposition 2025	Ecart
---------	------------------	-------

Pôle Cycle de l'Eau Environnement

GEPU (Gestion des Eaux Pluviales Urbaines)	15 000 €	20 400 €	+5 400 €
ENVIRONNEMENT TERRESTRE ET MARITIME	184 185 €	158 580 €	-25 605 €

Total général	48 341 107 €	50 201 168 €	+1 845 641 €
----------------------	---------------------	---------------------	---------------------

Les dépenses réelles de fonctionnement proposées au budget principal pour l'exercice 2025 laissent apparaître une hausse de 1,8 millions d'euros.

Après retraitement de l'augmentation du montant de la taxe de séjour reversé à l'OTC, + 700 000 €, que nous retrouvons en recettes et donc neutre en terme d'équilibre budgétaire, l'inflation nette s'élève à 1,1 million d'euros et s'explique principalement par les augmentations constatées sur les postes suivants :

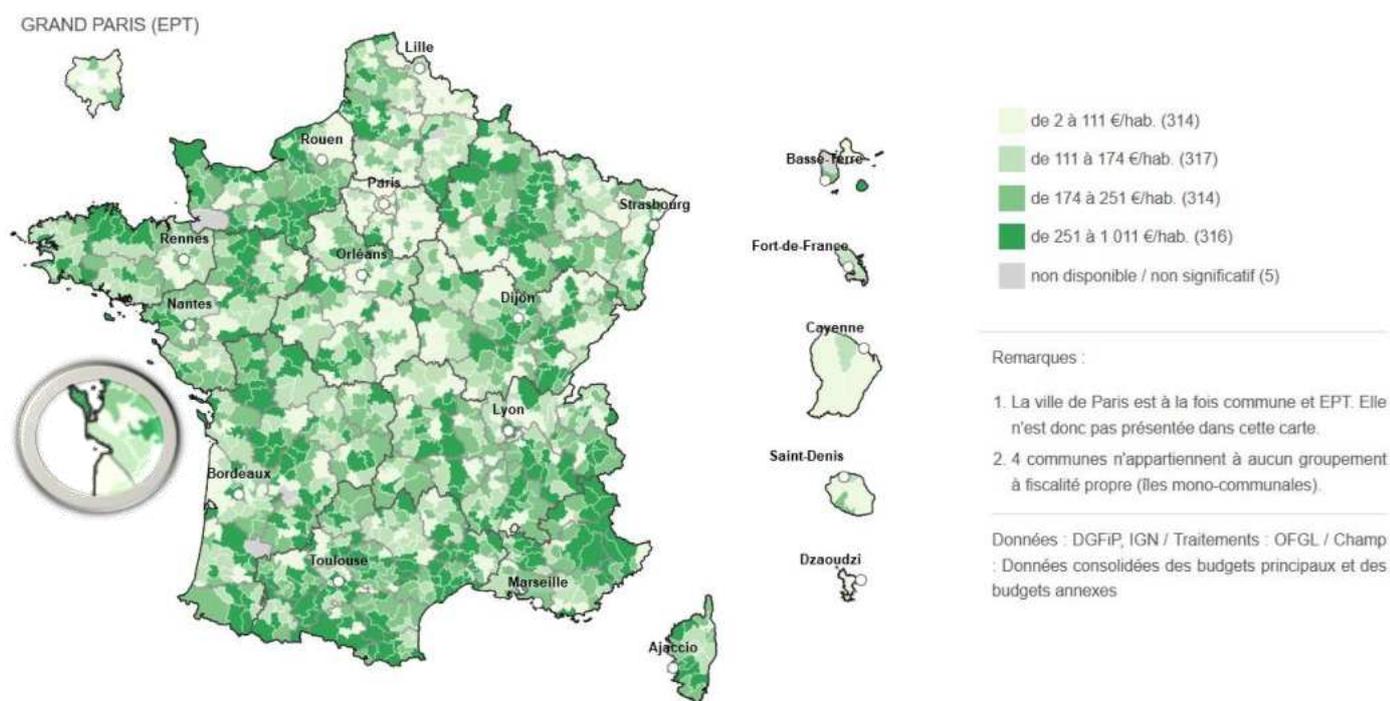
- Accueil gens du voyage : + 345 475 €
- Campus métiers sport sante bien être : + 270 520 €
- Programme d'intérêt général (PIG) : + 150 000 €
- Contribution SDIS : + 125 738 €
- Reversement fiscalité : + 108 895 €

2.2. Gestion des ressources humaines

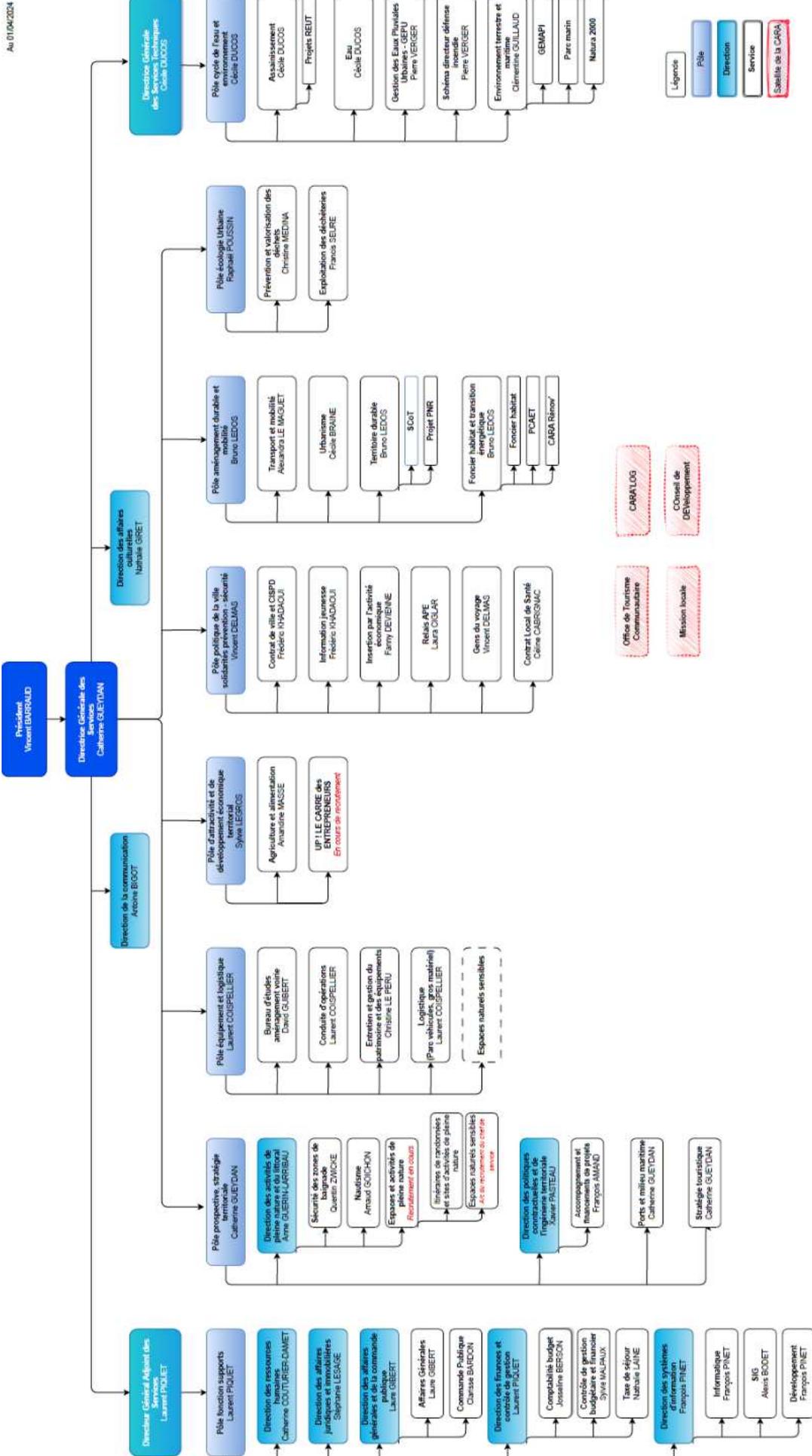
La gestion du personnel constitue un poste de dépenses relativement important sur les budgets de la CARA. Une comparaison des frais de personnel par habitant avec les autres EPCI nous permet de mieux appréhender le poids de ce poste dans nos budgets consolidés.

En 2023, tous budgets confondus, les charges de personnel de la CARA s'élèvent à 125 € par habitant, soit dans la fourchette basse observée à l'échelle nationale.

Groupements à fiscalité propre - Frais de personnel par habitant en 2023 (en €/hab.)



Organigramme de la CARA au 1^{er} avril 2024



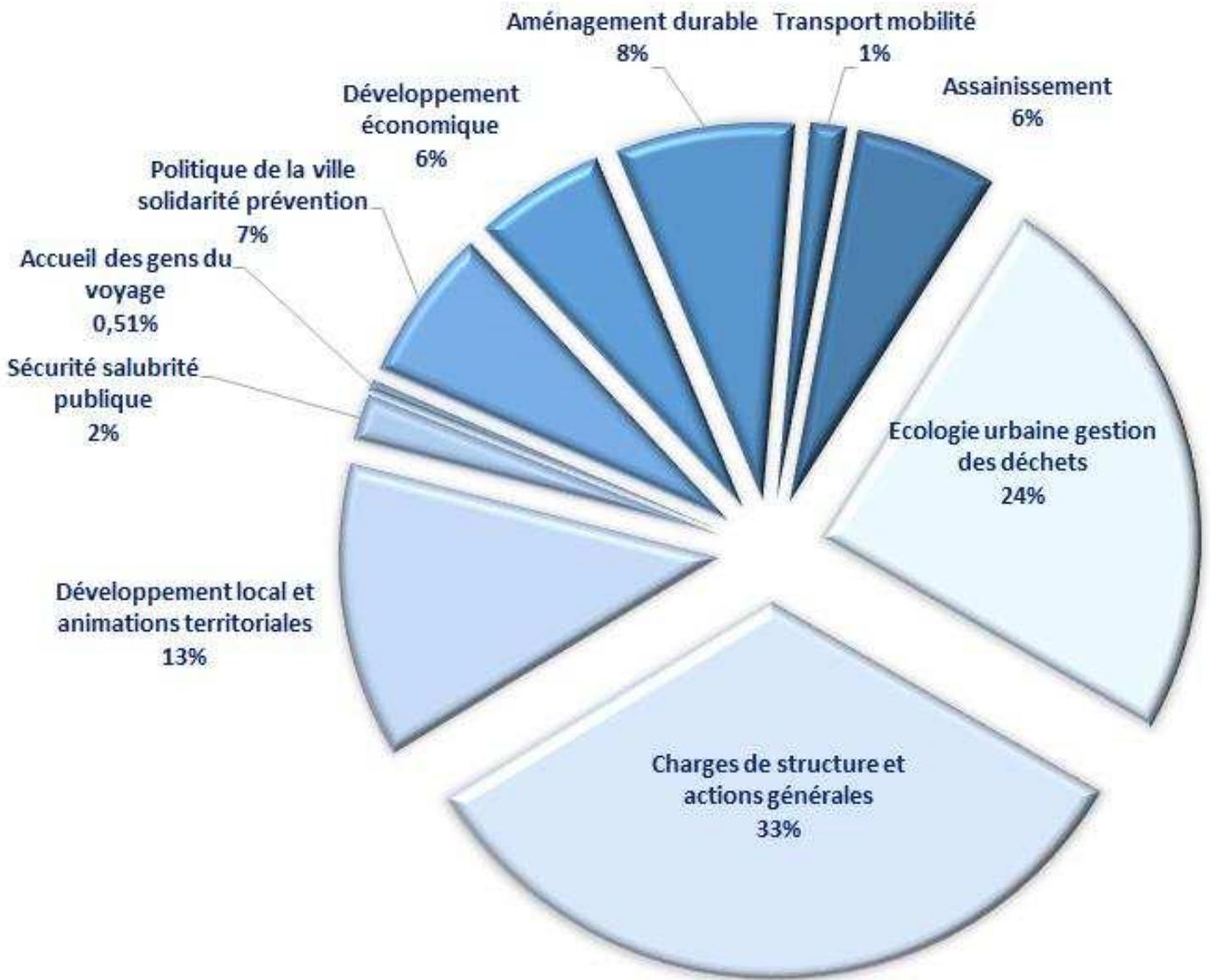
2.2.1. Effectifs de la CARA

Les effectifs impactant les budgets de la CARA sont de 197 agents au 14 novembre 2024 (emplois permanents pourvus et, le cas échéant, le personnel en remplacement).

Le tableau suivant présente la répartition des effectifs :

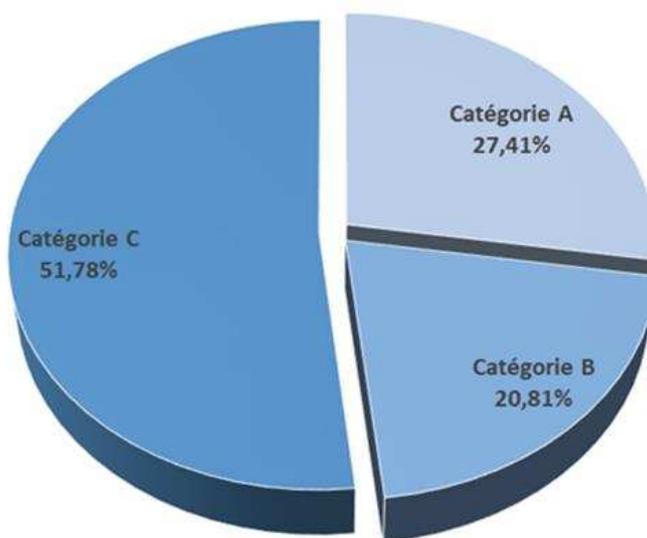
Charges de structure et actions générales	65
Direction générale	3
Affaires générales, Juridiques & Commande Publique	12
Equipements, patrimoine, logistique	15
Finances et contrôle de gestion	9
Système d'Information	10
Ressources Humaines	6
Communication	6
Politiques contractuelles et ingénierie territoriale	4
Développement local et animations territoriales	25
Affaires culturelles	8
Animation Territoriale	14
Tourisme	3
Sécurité salubrité publique	4
Accueil des gens du voyage	1
Politique de la ville solidarité prévention	13
Pôle politique de la ville solidarité prévention	6
Contrat Local de Santé	1
Relais Accueil Petite Enfance	6
Développement économique	11
Développement agricole, ostréicole et ruralité	3
Développement économique	8
Aménagement durable	15
Aménagement durable	3
Foncier et Habitat et transition énergétique	5
Droit des sols	7
Transport mobilité	3
Cycle de l'eau environnement	12
Assainissement	8
Environnement terrestre et maritime	1
GEMAPI	2
GEPU	1
Ecologie urbaine gestion des déchets	48
Total général	197

Ventilation de l'effectif au 14 novembre 2024



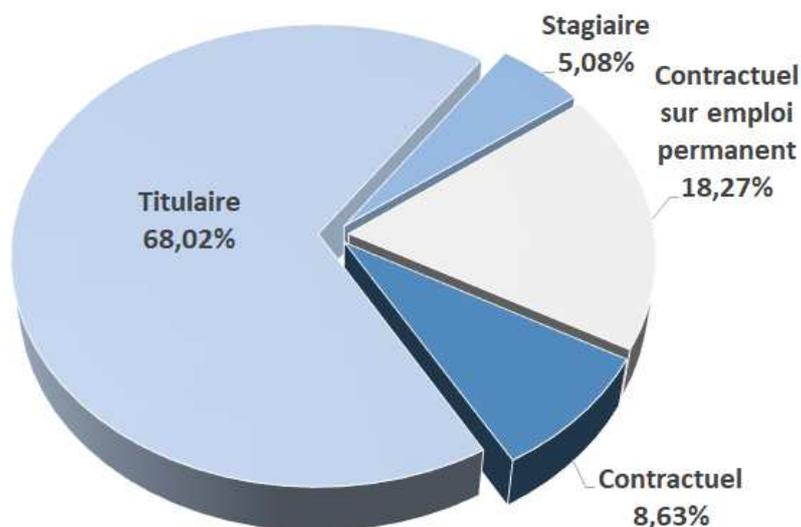
Répartition de l'effectif par catégorie au 14 novembre 2024

Catégories	Femmes	Hommes	total
Catégorie A	32	22	54
Catégorie B	26	15	41
Catégorie C	49	53	102
total	107	90	197

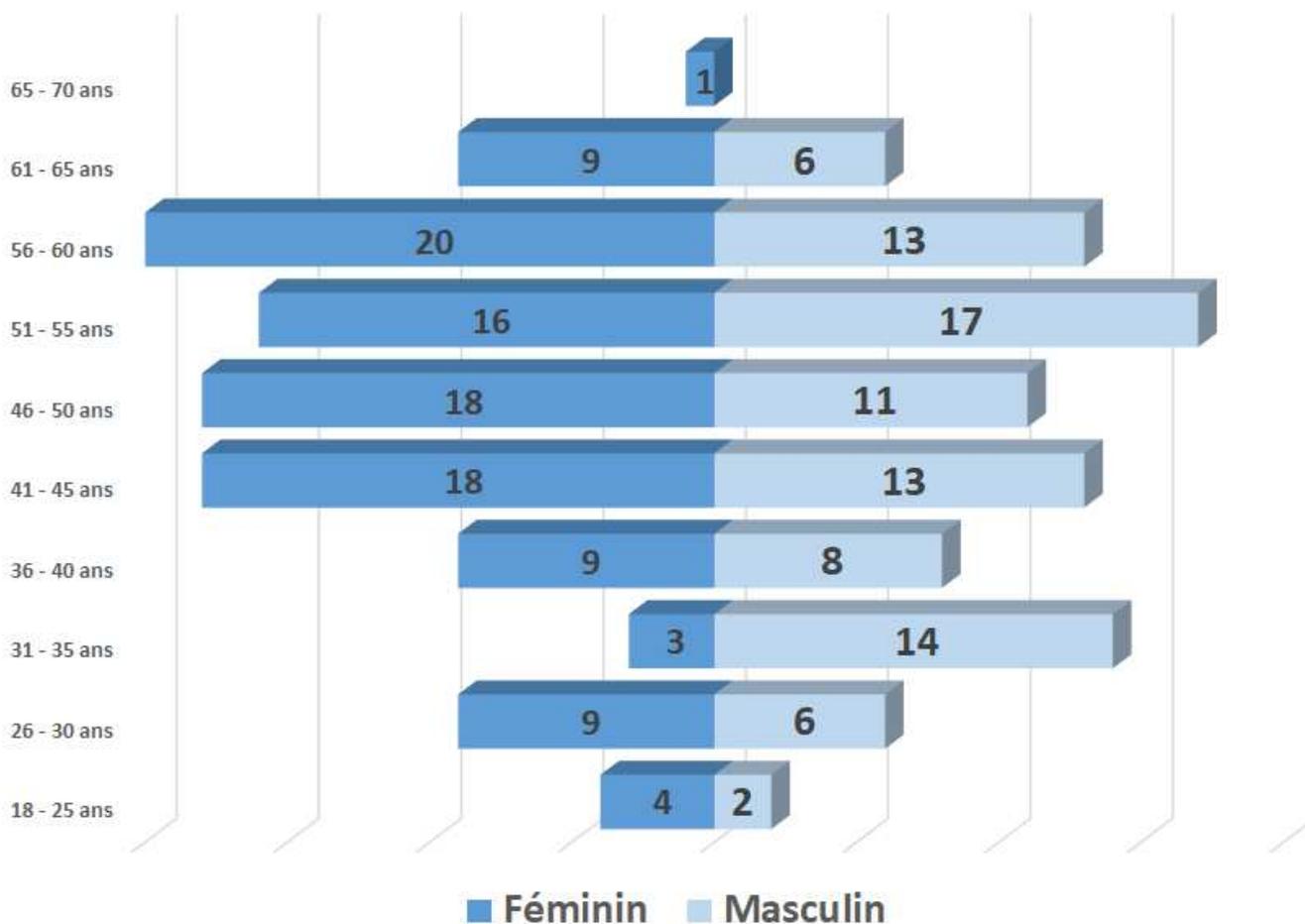


Répartition de l'effectif par Statut au 14 novembre 2024

Catégories	Femmes	Hommes	total
Titulaire	74	60	134
Stagiaire	8	2	10
Contractuel sur emploi perma	18	18	36
Contractuel	7	10	17
Total général	107	90	197



Pyramide des âges au 14 novembre 2024



2.2.2. Eléments de rémunération du personnel

DEPENSES DE PERSONNEL : ELEMENTS DE REMUNERATION

	ESTIMATION REALISATION 2024				PREVISIONS BUDGETAIRES 2025			
	BUDGET PRINCIPAL	ASSAINISSEMENT	GESTION DECHETS	GEMAPI	BUDGET PRINCIPAL	ASSAINISSEMENT	GESTION DECHETS	GEMAPI
TRAITEMENT BRUT INDICIAIRE	4 601 839,58	212 500,74	1 092 006,45	74 215,90	4 912 882,81	296 851,98	1 245 143,59	106 754,83
NBI	26 551,39	0,00	6 335,06	0,00	20 817,72	0,00	1 780,92	0,00
S.F.T.	32 734,37	2 014,86	11 497,13	1 120,44	32 726,86	2 035,20	13 343,64	1 152,36
HEURES SUPPLEMENTAIRES	168 410,61	0,00	0,00	116,78	193 305,41	0,00	0,00	0,00
REGIME INDEMNITAIRE	1 317 118,00	67 790,66	271 711,29	25 267,74	1 303 152,21	88 727,60	290 325,42	35 490,64
AVANTAGES EN NATURE	3 268,80	0,00	0,00	0,00	3 268,80	0,00	0,00	0,00
ASTREINTES	32 807,12	0,00	6 143,05	0,00	27 204,42	0,00	6 989,75	0,00
APPRENTIS STAGIAIRES SCOLAIRES	11 814,60	0,00	0,00	0,00	26 135,32	0,00	0,00	0,00

Les prévisions budgétaires se basent sur :

- Le « GVT » (glissement vieillesse technicité) qui correspond à la variation de la masse salariale à effectif constant (avancements d'échelons, avancements de grades, promotions internes, nomination suite concours) ;
- Le chiffrage des nouveaux postes et départs à la retraite prévus ;
- Le chiffrage des renforts et remplacement, emplois saisonniers ;
- Les temps partiels chiffrés à temps complet ;
- La variation du point d'indice (par précaution +0,5 %) ;
- Les cotisations connues (pas d'augmentation votée pour 2025).

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale prévoit une hausse de 4 points des cotisations patronales CNRACL. Si cette augmentation est adoptée l'impact est estimé à 168 170 € tous budgets confondus qui devra être inscrit au BS.

2.2.3. L'action sociale

L'action sociale représente, tous budgets confondus, près de 527 401 €, dont 164 590 € de participations salariales, pour l'exercice 2025. Elle comprend la cotisation au CNAS, l'allocation enfants handicapés, les titres restaurant, les chèques cultures et les chèques cadeaux Noël des agents et des enfants.

ACTION SOCIALE 2025

BUDGET PRINCIPAL	372 551 € dont 116 000 € de part salariale
ASSAINISSEMENT	26 820 € dont 7 630 € de part salariale
GESTION DES DECHETS	117 630 € dont 37 400 € de part salariale
GEMAPI	10 400 € dont 3 560 € de part salariale

L'action sociale comprend: la cotisation au CNAS, l'allocation enfant handicapé, les titres restaurant, les chèques cultures, les chèques cadeaux Noël des agents et des enfants.

2.2.4. Temps de travail

Par délibération n° CC-161118-k1 du 18/11/2016, les conseillers communautaires ont adopté l'organisation du temps de travail des agents de la communauté d'agglomération Royan Atlantique en fixant la durée à 1 607 heures selon les modalités suivantes :

- Nombre de jours dans l'année : 365
- Nombre de jours non travaillés : 137
 - o Repos hebdomadaires : 104 jours (52 samedis et dimanches)
 - o Congés annuels : 25 jours (5 fois les obligations légales hebdomadaires)
 - o 8 jours fériés (forfait annuel)
- Soit 228 jours travaillés à raison de 7 heures par jour = 1 596 heures arrondies à 1 600 heures auxquelles s'ajoute la journée de solidarité de 7 heures

2.3. Politique en matière d'équipement

Le niveau des dépenses d'équipement prévues en 2025 est de 74,4 millions d'euros.

Le budget principal porte 31,82 % des dépenses d'équipement, le budget assainissement 54,71 % et le budget gestion des déchets 7,40 %.

La technique des Autorisations de Programme/Crédits de Paiement (AP/CP) permettant de planifier la mise en œuvre pluriannuelle des investissements, sera maintenue en 2025.

Les AP/CP présentées aux budgets 2025 s'énoncent ainsi :

N° AP	LIBELLE	MONTANT AP H.T.	CP ANTERIEURS REALISES	CP 2024	CP 2025	CP 2026
AP 2013001	Travaux de mise en œuvre du SDAT	4 440 103,33 €	3 195 364,03 €	615 537,03 €	360 835,00 €	268 367,27 €

Le CP 2025 restera inchangé et sera proposé à l'inscription au BP 2025 du budget annexe Transport.

N° AP	LIBELLE	MONTANT AP H.T.	CP ANTERIEURS REALISES	CP 2024	CP 2025
AP 2013002	Equipement des arrêts de bus en abris voyageurs	1 643 044,60 €	1 277 807,11 €	185 237,49 €	180 000,00 €

Le CP 2025 sera modifié, une inscription de 180 000 € sera proposée au budget annexe Transport. L'AP/CP modifiée sera donc soumise au vote du conseil communautaire.

N° AP	LIBELLE	MONTANT AP T.T.C.	CP ANTERIEURS REALISES	CP 2024	CP 2025
AP 2013003	Aide à la production de logements sociaux	9 743 203,00 €	8 201 002,10 €	719 200,00 €	823 000,90 €

Le CP 2025 restera inchangé et sera proposé à l'inscription au BP 2025 du budget principal.

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

N° AP	LIBELLE	MONTANT AP T.T.C.	CP ANTERIEURS REALISES	CP2024	CP2025	CP2026
AP 202101001	Aide à la production de logements sociaux (2021-2026)	9 835 000,00 €	1 464 100,00 €	2 808 100,00 €	2 200 000,00 €	3 362 800,00 €

Les CP 2025 et 2026 seront modifiés. Une inscription de 2 200 000 € sera proposée au BP 2025 du budget principal. L'AP/CP modifiée sera donc soumise au vote du conseil communautaire.

N° AP	LIBELLE	MONTANT AP T.T.C.	CP ANTERIEURS REALISES	CP2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
AP 2018003	Centre Technique	15 000 000,00 €		100 000,00 €	250 000,00 €	5 000 000,00 €	5 000 000,00 €	4 650 000,00 €

Cette AP/CP est réaménagée intégralement. Un CP de 250 000 € sera proposé au BP 2025 du budget principal. L'AP/CP modifiée sera donc soumise au vote du conseil communautaire.

N° AP	LIBELLE	MONTANT AP T.T.C.	CP ANTERIEURS REALISES	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
AP 202103003	Shéma Cyclable	7 000 000,00 €	2 441 154,41 €	1 644 781,47 €	750 000,00 €	1 200 000,00 €	264 031,00 €	700 033,12 €

Les CP sont modifiés. Une inscription de 750 000 € sera proposée au BP 2025 du budget principal. L'AP/CP modifiée sera donc soumise au vote du conseil communautaire.

N° AP	LIBELLE	MONTANT AP H.T.	CP ANTERIEURS REALISES	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
AP 202301001	Gendarmerie de Cozes	5 084 536,44 €	34 536,44 €	400 000,00 €	1 500 000,00 €	3 000 000,00 €	150 000,00 €

Les CP sont modifiés. Une inscription de 1 500 000 € sera proposée au BP 2025 du budget principal. L'AP/CP modifiée sera donc soumise au vote du conseil communautaire.

LIBELLE DE L'AP	LIBELLE	MONTANT TTC DE L'AP	CP ANTERIEURS REALISES	CP2024	CP2025
AP 202201001	Programme d'intérêt général (PIG)	1 460 340,00 €	218 456,62 €	737 909,38 €	503 974,00 €

Le CP 2025 restera inchangé.

Les nouvelles AP/CP

N° AP	LIBELLE	MONTANT AP T.T.C.	CP ANTERIEURS REALISES	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
AP 2025001	MAISON DES ENTREPRISES	450 000,00 €		50 000,00 €	1 500 000,00 €	2 500 000,00 €	450 000,00 €

Création d'une AP/CP concernant la construction de la maison des entreprises suite à l'abandon du projet global siège/maison des entreprises sis quartier de l'électricité.

Une inscription de 50 000 € sera proposée au BP 2025 du budget principal.

N° AP	LIBELLE	MONTANT AP T.T.C.	CP ANTERIEURS REALISES	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030
AP 2025002	Fonds de concours 2025 / 2030	12 000 000,00 €		2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €

Création d'une AP/CP concernant les Fonds de concours proposant une enveloppe plus conséquente sur une période de 6 ans. Une inscription de 2 000 000 € sera proposée au BP 2025 du budget principal.

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

N° AP	LIBELLE	MONTANT AP T.T.C.	CP ANTERIEURS REALISES	CP 2025	CP 2026	CP 2027
AP 2025003	Axe 5 Etudes relocalisations	228 000,00 €		48 000,00 €	108 000,00 €	72 000,00 €

Dans le cadre des programmes afférents à la GEMAPI et à l'érosion côtière, il est proposé la création d'une AP/CP afférente aux études de relocalisation. Une inscription de 48 000 € sera proposée au BP 2025 du budget annexe GEMAPI.

N° AP	LIBELLE	MONTANT AP T.T.C.	CP ANTERIEURS REALISES	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
AP 2025004	A 7.3.1. Confortements ouvrage defense contre la mer	2 160 000,00 €		180 000,00 €	180 000,00 €	600 000,00 €	1 200 000,00 €

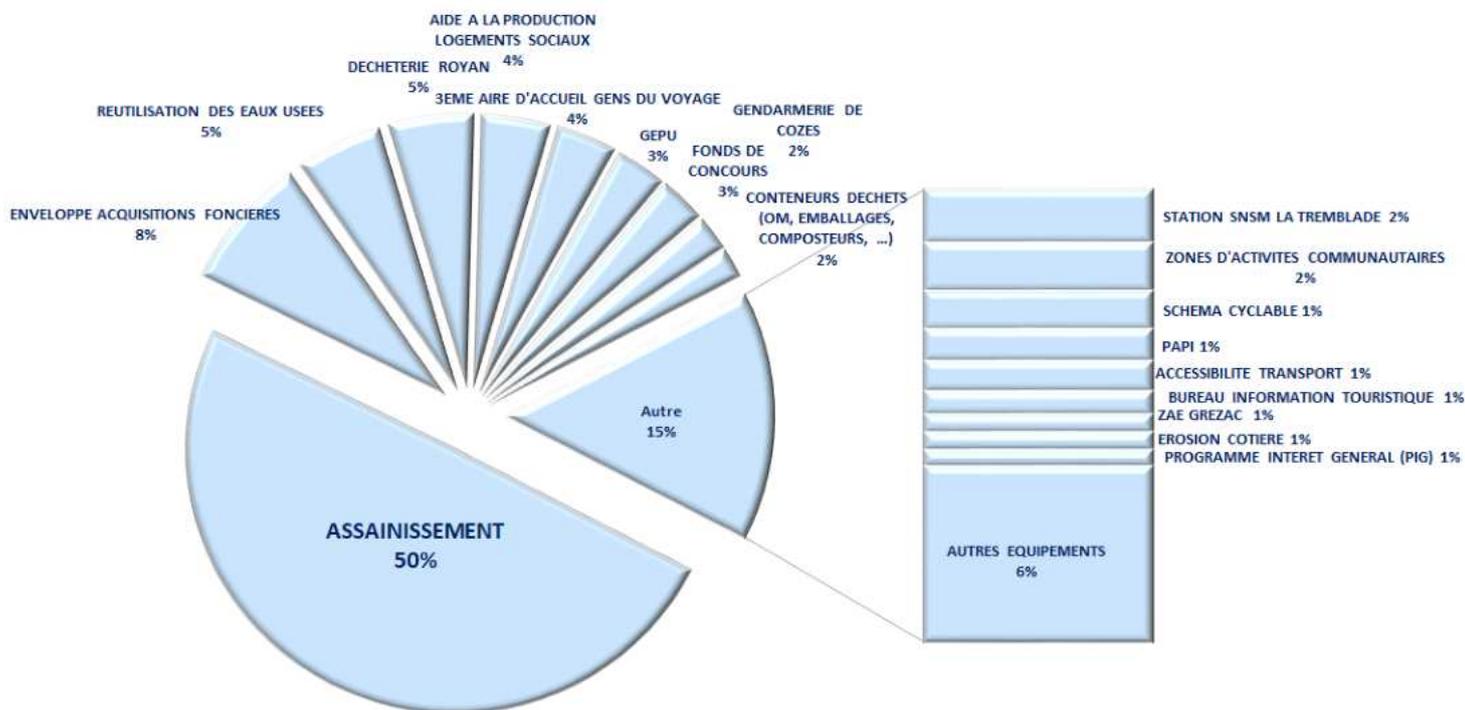
Dans le cadre des programmes afférents à la GEMAPI, il est proposé la création d'une AP/CP afférente au confortement des ouvrages de défense contre la mer. Une inscription de 180 000 € sera proposée au BP 2025 du budget annexe GEMAPI.

N° AP	LIBELLE	MONTANT AP T.T.C.	CP ANTERIEURS REALISES	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
AP 2025005	A 7.3.2. Confortement falaises	1 152 000,00 €		48 000,00 €	84 000,00 €	240 000,00 €	780 000,00 €

Dans le cadre des programmes afférents à la GEMAPI et à l'érosion côtière, il est proposé la création d'une AP/CP afférente au confortement des falaises. Une inscription de 48 000 € sera proposée au BP 2025 du budget annexe GEMAPI.

Près de 10,3 millions d'euros de dépenses d'équipement seront gérés dans le cadre d'autorisations de programme pour l'exercice 2025, soit 14 % des dépenses d'équipement prévisionnelles.

Répartition des dépenses d'équipement 2025



2.4. Maîtrise de l'endettement

L'analyse de la dette démontre la maîtrise de l'endettement réalisée ces dernières années. Le capital restant dû (CRD) au 31 décembre 2024 s'élève à 15 079 954 €.

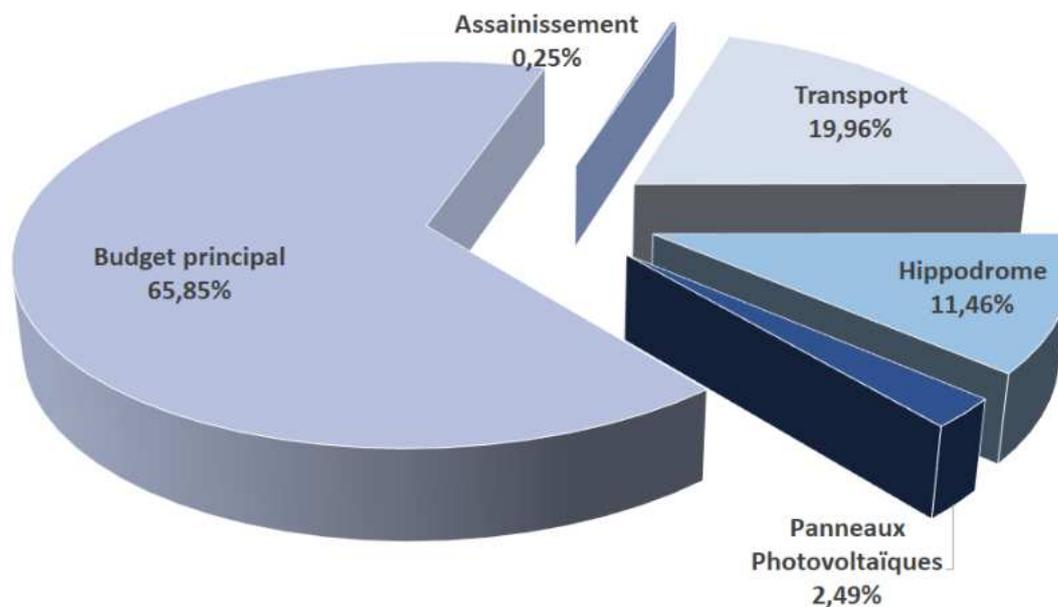
La dette de la CARA ne présente aucun risque et repose pour près de 94 % sur des produits à taux fixe, elle reste donc très peu exposée aux fluctuations des taux.

Son taux moyen est de 1,33 %.

Evolution du capital restant dû au 31/12/N par budget en milliers d'euros

Budgets	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Budget principal	9 318	10 449	12 709	11 812	10 871	9 930
Assainissement	206	87	71	60	48	37
Gestion des Déchets						
Transport	2 114	4 422	4 102	3 739	3 376	3 010
Hippodrome	2 328	2 298	2 161	2 019	1 875	1 728
Panneaux Photovoltaïques	213	200	438	425	400	375
Ensemble des budgets	14 179	17 455	19 481	18 055	16 570	15 080

Répartition du capital restant dû par budget au 31 décembre 2024

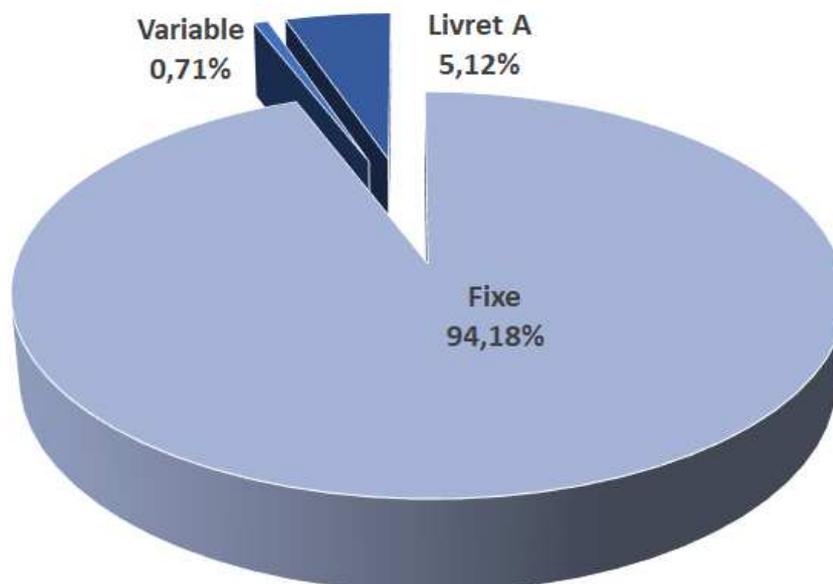


Synthèse de la dette au 31 décembre 2024

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen	Nombre de lignes
15 079 954 €	1,33%	28

Dette par type de risque au 31 décembre 2024

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	14 201 728 €	94,18%	1,13%
Variable	106 877 €	0,71%	3,90%
Livret A	771 349 €	5,12%	4,69%
Ensemble des risques	15 079 954 €	100,00%	1,33%



Evolution du taux moyen

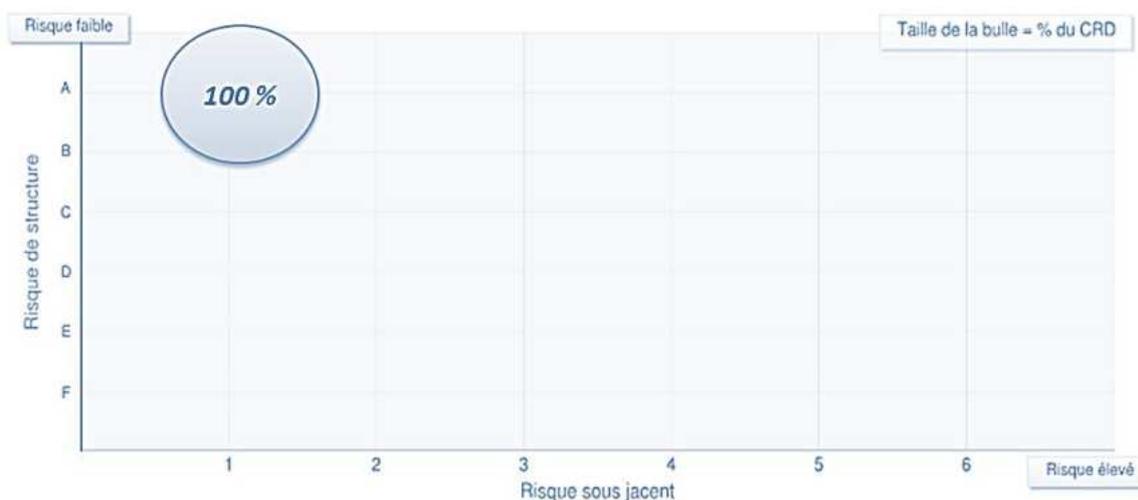


L'analyse de l'encours de la dette de la CARA au travers du prisme de la matrice des risques (classification des emprunts en fonction de leur indice et de leur structure) démontre une sécurisation maximum de notre dette.

Charte de bonne conduite : classification des risques

Indices sous-jacents		Structures	
1	INDICES ZONE EURO	A	ÉCHANGE DE TAUX FIXE CONTRE TAUX VARIABLE OU INVERSEMENT, ÉCHANGE DE TAUX STRUCTURÉ CONTRE TAUX VARIABLE OU TAUX FIXE (SENS UNIQUE). TAUX VARIABLE SIMPLE PLAFONNÉ (CAP) OU ENCADRÉ (TUNNEL).
2	INDICES INFLATION FRANÇAISE OU INFLATION ZONE EURO OU ÉCARTS ENTRE CES INDICES	B	BARRIÈRE SIMPLE. PAS D'EFFET DE LEVIER
3	ÉCARTS D'INDICES ZONE EURO	C	OPTION D'ÉCHANGE (SWAPTION)
4	INDICES HORS ZONE EURO. ÉCART D'INDICES DONT L'UN EST UN INDICE HORS ZONE EURO	D	MULTIPLICATEUR JUSQU'À 3 ; MULTIPLICATEUR JUSQU'À 5 CAPE
5	ÉCART D'INDICES HORS ZONE EURO	E	MULTIPLICATEUR JUSQU'À 5
6*	INDEXATIONS NON AUTORISÉES DANS LE CADRE DE LA CHARTE (TAUX DE CHANGE...)	F*	STRUCTURES NON AUTORISÉES PAR LA CHARTE (CUMULATIF, MULTIPLICATEUR > 5...)

Le graphique ci-dessous expose la répartition de l'encours de la dette de la collectivité au travers de la matrice de classification des risques :

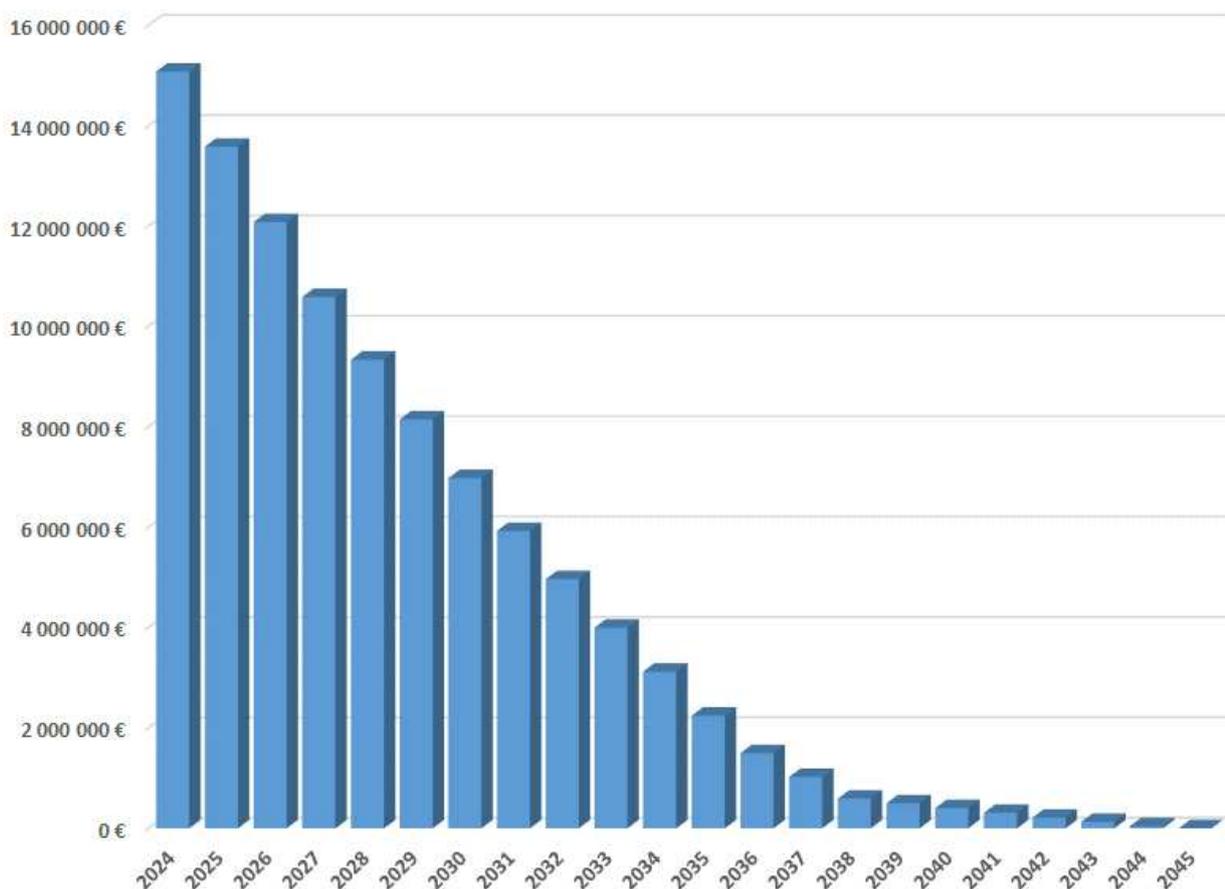


Dettes par prêteur au 31 décembre 2024

Prêteurs	CRD	% du CRD
BANQUE POSTALE	8 034 726 €	53,28%
CAISSE D'EPARGNE	5 544 452 €	36,77%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	771 349 €	5,12%
CREDIT AGRICOLE	466 877 €	3,10%
Autres prêteurs	262 550 €	1,74%
TOTAL	15 079 954 €	100,00%

Profil d'extinction de la Dette

Evolution du Capital Restant Dû en fin d'exercice



La capacité de désendettement de la CARA est de 1,22 année fin 2023 (dernier exercice de CFU connu), tous budgets confondus, et de 1,40 année pour le budget principal.

3. Les principales ressources budgétaires

3.1. Ressources du budget principal

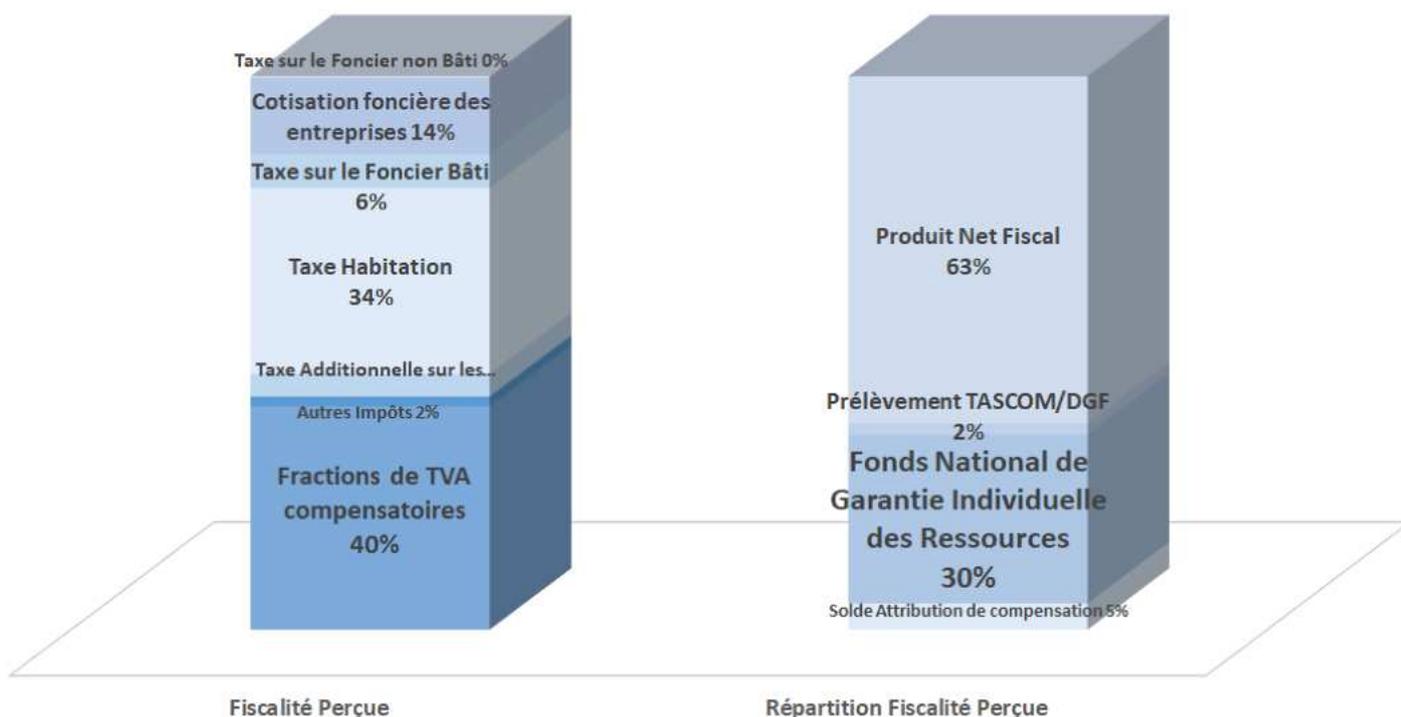
3.1.1. Ressources fiscales

Les prévisions en matière de recettes fiscales et les hypothèses retenues s'énoncent ainsi :

	<u>Produits 2024</u>	<u>Propositions 2025</u>	
Taxe Habitation	15 100 965 €	15 402 984 €	Fichiers rôles 2024 + 2% revalorisation valeur locative
Taxe sur le Foncier Bâti	2 693 456 €	2 747 325 €	Fichiers rôles 2024 + 2% revalorisation valeur locative
Taxe sur le Foncier Non Bâti	111 817 €	114 053 €	Fichiers rôles 2024 + 2% revalorisation valeur locative
Cotisation Foncière des Entreprises	6 024 771 €	6 145 266 €	Fichiers rôles 2023 + 4,2% revalorisation valeur locative
Taxe Additionnelle sur le Foncier Non Bâti	278 477 €	284 047 €	Fichiers rôles 2024 + 2% revalorisation valeur locative
Imposition Forfaitaire Entreprises de Réseaux	495 550 €	505 461 €	Fichiers rôles 2024 + 2% revalorisation
Taxe Additionnelle sur les Surfaces Commerciales	1 825 881 €	1 825 881 €	Reconduction produit perçu en 2024
Fraction TVA compensatoire THrp	14 178 042 €	14 178 042 €	Reconduction produit perçu en 2024 (PLF 2025)
Fraction TVA compensatoire CVAE	3 825 464 €	3 825 464 €	Reconduction produit perçu en 2024 (PLF 2025)
TOTAL	44 534 423 €	45 028 524 €	
Rappel des reversements de fiscalité :			
	13 609 909 €	13 609 909 €	Reversement Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources
	2 120 260 €	2 120 260 €	Solde Attributions de Compensations
	888 000 €	888 000 €	Prélèvement TASCOM 2010 sur DGF
			Intégration dans AC
			Dotations de Solidarité Communautaire
Produit Net	27 916 254 €	28 410 355 €	

La hausse du produit net observée résulte de l'application du coefficient de revalorisation des VL établi à +2%.

Répartition du produit fiscal perçu sur le territoire de la CARA



Taux moyens des communautés d'agglomération

Cotisation Foncière des Entreprises	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Communauté d'Agglomération Royan Atlantique	22,54%	22,54%	22,54%	22,54%	22,54%	22,54%	23,85%	23,85%	23,85%	23,85%	23,85%	23,85%	23,85%	23,85%
Autres Agglomérations Charente Maritime	25,54%	25,56%	25,40%	25,49%	25,49%	25,62%	25,62%	25,94%	25,94%	25,87%	25,94%	25,94%	25,94%	25,94%
Total Département Charente Maritime	24,54%	24,55%	24,69%	24,75%	24,76%	24,85%	25,18%	25,42%	25,42%	25,33%	25,42%	25,42%	25,42%	25,42%
Agglomérations Charente	26,23%	26,24%	26,24%	26,24%	26,24%	26,24%	25,16%	25,16%	25,16%	25,05%	25,16%	25,16%	25,16%	25,16%
Agglomérations Deux Sèvres	26,11%	26,35%	26,37%	25,58%	25,59%	25,59%	25,59%	25,59%	25,59%	25,65%	25,59%	25,59%	25,59%	25,59%
Agglomérations Vienne	26,49%	26,49%	26,49%	26,49%	26,49%	26,49%	25,10%	24,18%	24,18%	24,18%	24,18%	24,18%	24,18%	24,18%
Autres Agglomérations Nouvelle Aquitaine	29,47%	29,92%	29,47%	29,44%	29,44%	29,44%	29,42%	29,56%	29,77%	29,48%	29,83%	28,82%	29,89%	29,94%
Total Région Nouvelle Aquitaine	27,86%	28,41%	28,16%	28,02%	28,02%	28,03%	27,75%	28,01%	28,08%	27,88%	28,12%	28,11%	28,15%	28,18%
Autres Agglomérations Nationales	26,84%	26,96%	27,04%	26,98%	26,81%	26,68%	26,58%	25,99%	26,50%	26,32%	26,44%	26,50%	26,85%	26,92%
Total Territoire National	26,93%	27,10%	27,17%	27,10%	26,95%	26,86%	26,72%	26,22%	26,67%	26,51%	26,62%	26,67%	26,99%	27,05%

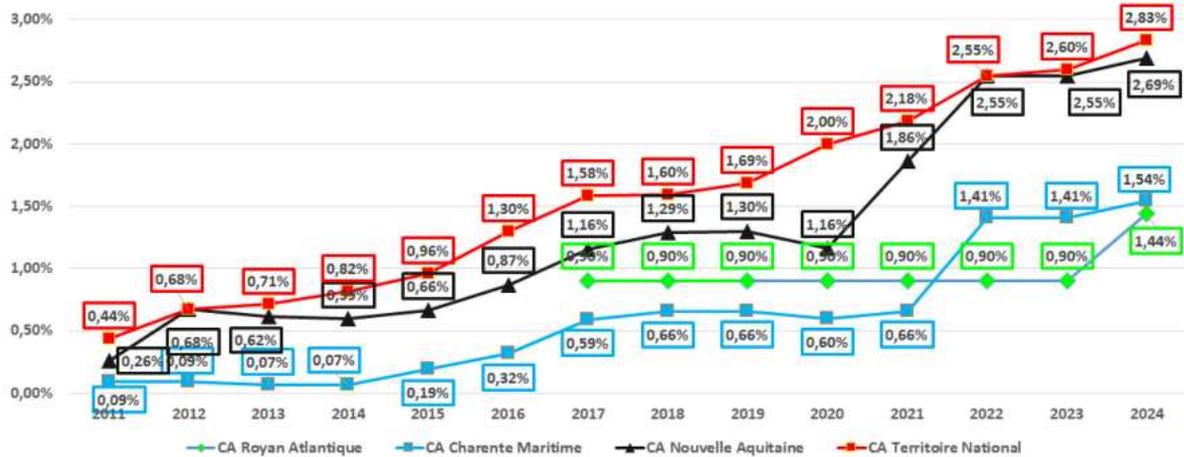


Taxe d'Habitation	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Communauté d'Agglomération Royan Atlantique	7,72%	7,72%	7,72%	7,72%	7,72%	7,72%	8,12%	8,12%	8,12%	8,12%	8,12%	8,12%	8,12%	12,99%
Autres Agglomérations Charente Maritime	7,91%	7,91%	7,89%	7,88%	7,95%	8,04%	8,07%	8,12%	8,12%	8,08%	8,12%	8,12%	8,12%	9,34%
Total Département Charente Maritime	7,84%	7,84%	7,85%	7,84%	7,89%	7,96%	8,08%	8,12%	8,12%	8,09%	8,12%	8,12%	8,12%	9,34%
Agglomérations Charente	8,95%	8,95%	8,95%	8,95%	8,95%	8,95%	9,01%	9,01%	9,01%	8,95%	9,01%	9,01%	9,01%	9,01%
Agglomérations Deux Sèvres	10,53%	10,53%	10,53%	10,46%	10,46%	10,62%	10,78%	10,78%	10,78%	10,76%	10,78%	10,78%	10,78%	10,78%
Agglomérations Vienne	9,42%	9,42%	9,42%	9,42%	9,42%	9,42%	9,78%	9,01%	9,01%	9,01%	9,01%	9,01%	9,01%	9,01%
Autres Agglomérations Nouvelle Aquitaine	8,94%	9,18%	9,21%	9,21%	9,26%	9,36%	9,43%	9,05%	9,06%	9,53%	9,06%	9,06%	9,06%	9,86%
Total Région Nouvelle Aquitaine	8,90%	9,06%	9,04%	9,09%	9,14%	9,22%	9,32%	9,03%	9,04%	9,10%	9,04%	9,04%	9,04%	9,74%
Autres Agglomérations Nationales	9,27%	9,22%	9,14%	9,02%	8,94%	9,20%	9,42%	9,20%	9,42%	10,04%	9,43%	9,44%	9,08%	9,80%
Total Territoire National	9,24%	9,21%	9,13%	9,03%	8,96%	9,20%	9,41%	9,18%	9,38%	9,92%	9,39%	9,40%	9,08%	9,79%

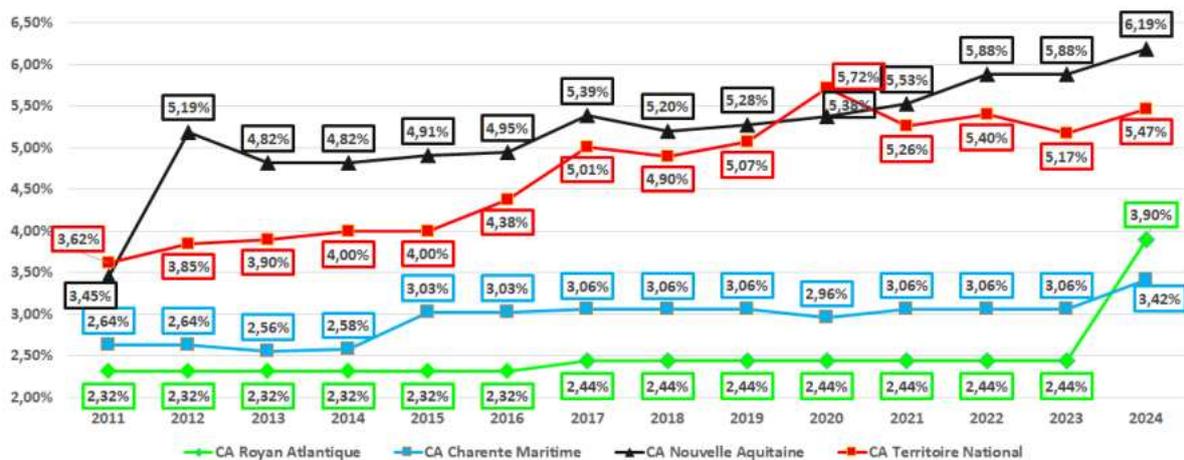


LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Taxe Foncier Bâti	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Communauté d'Agglomération Royan Atlantique							0,90%	0,90%	0,90%	0,90%	0,90%	0,90%	0,90%	1,44%
Autres Agglomérations Charente Maritime	0,13%	0,13%	0,09%	0,09%	0,25%	0,42%	0,49%	0,57%	0,57%	0,49%	0,57%	1,57%	1,57%	1,57%
Total Département Charente Maritime	0,09%	0,09%	0,07%	0,07%	0,19%	0,32%	0,59%	0,66%	0,66%	0,60%	0,66%	1,41%	1,41%	1,54%
Agglomérations Charente							0,35%	0,35%	0,35%	0,34%	0,35%	0,35%	0,35%	0,35%
Agglomérations Deux Sèvres				0,03%	0,04%	0,04%	0,04%	0,04%	0,04%	0,03%	0,04%	0,53%	0,53%	0,53%
Agglomérations Vienne	0,38%	0,38%	0,38%	0,38%	0,88%	1,38%	1,65%	2,00%	2,00%	2,00%	2,20%	4,40%	4,40%	4,40%
Autres Agglomérations Nouvelle Aquitaine	0,34%	0,96%	0,86%	0,86%	0,87%	1,11%	1,50%	1,68%	1,72%	1,49%	2,60%	3,33%	3,29%	3,49%
Total Région Nouvelle Aquitaine	0,26%	0,68%	0,62%	0,59%	0,66%	0,87%	1,16%	1,29%	1,30%	1,16%	1,86%	2,55%	2,55%	2,69%
Autres Agglomérations Nationales	0,46%	0,68%	0,73%	0,85%	1,00%	1,36%	1,64%	1,63%	1,73%	2,11%	2,22%	2,55%	2,61%	2,84%
Total Territoire National	0,44%	0,68%	0,71%	0,82%	0,96%	1,30%	1,58%	1,60%	1,69%	2,00%	2,18%	2,55%	2,60%	2,83%



Taxe Foncier Non Bâti	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Communauté d'Agglomération Royan Atlantique	2,32%	2,32%	2,32%	2,32%	2,32%	2,32%	2,44%	2,44%	2,44%	2,44%	2,44%	2,44%	2,44%	3,90%
Autres Agglomérations Charente Maritime	2,80%	2,80%	2,64%	2,67%	3,26%	3,26%	3,26%	3,26%	3,26%	3,15%	3,26%	3,26%	3,26%	3,26%
Total Département Charente Maritime	2,64%	2,64%	2,56%	2,58%	3,03%	3,03%	3,06%	3,06%	3,06%	2,96%	3,06%	3,06%	3,06%	3,42%
Agglomérations Charente	2,44%	2,44%	2,44%	2,44%	2,44%	2,44%	4,49%	4,49%	4,49%	4,25%	4,49%	4,49%	4,49%	4,49%
Agglomérations Deux Sèvres	3,37%	3,37%	3,37%	3,35%	3,35%	3,40%	3,40%	3,40%	3,40%	3,44%	3,40%	3,40%	3,40%	3,40%
Agglomérations Vienne	2,93%	2,93%	2,93%	2,93%	2,93%	2,93%	4,32%	2,25%	2,25%	2,25%	2,25%	2,25%	2,25%	2,25%
Autres Agglomérations Nouvelle Aquitaine	3,90%	6,48%	5,86%	5,94%	5,98%	6,03%	6,53%	6,24%	6,43%	6,59%	6,83%	7,39%	7,39%	7,79%
Total Région Nouvelle Aquitaine	3,45%	5,19%	4,82%	4,82%	4,91%	4,95%	5,39%	5,20%	5,28%	5,38%	5,53%	5,88%	5,88%	6,19%
Autres Agglomérations Nationales	3,64%	3,70%	3,78%	3,89%	3,89%	4,30%	4,97%	4,86%	5,05%	5,77%	5,23%	5,34%	5,09%	5,38%
Total Territoire National	3,62%	3,85%	3,90%	4,00%	4,00%	4,38%	5,01%	4,90%	5,07%	5,72%	5,26%	5,40%	5,17%	5,47%



3.1.2. Dotation Globale de Fonctionnement

Le tableau suivant retrace l'évolution de la DGF perçue par la CARA et de ses composantes :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	PV ¹ 2025
DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	9 911	9 824	10 021	9 722	9 195	8 766	8 560	8 556	8 538	8 531	8 571	8 590	8 636	8 683	8 655
<i>en milliers d'euros</i>	<i>-5,07%</i>	<i>-0,88%</i>	<i>2,01%</i>	<i>-2,98%</i>	<i>-5,42%</i>	<i>-4,66%</i>	<i>-2,35%</i>	<i>-0,05%</i>	<i>-0,22%</i>	<i>-0,08%</i>	<i>0,47%</i>	<i>0,22%</i>	<i>0,54%</i>	<i>0,54%</i>	<i>-0,32%</i>
Dotation d'intercommunalité	8 120	8 059	8 289	8 227	8 254	8 355	8 442	6 992	7 009	7 030	7 100	7 151	7 206	7 276	7 276
<i>par habitant</i>	<i>71,50 €</i>	<i>71,49 €</i>	<i>59,01 €</i>												
Contribution redressement finances Publiques				-218	-735	-1 232	-1 479								
				-218	-219	-220	-219								
				-516	-516	-516	-516								
						-493	-497								
							-254								
Dot d'intercommunalité nette	8 120	8 059	8 289	8 009	7 519	7 123	6 963	6 992	7 009	7 030	7 100	7 151	7 206	7 276	7 276
	1,22%	-0,75%	2,85%	-3,38%	-6,11%	-5,27%	-2,25%	0,42%	0,25%	0,30%	0,99%	0,72%	0,77%	0,98%	0,98%
Dotation de compensation	1 791	1 765	1 732	1 713	1 676	1 644	1 598	1 565	1 529	1 501	1 471	1 439	1 430	1 407	1 379
	-25,93%	-1,45%	-1,87%	-1,08%	-2,18%	-1,94%	-2,78%	-2,09%	-2,30%	-1,83%	-1,97%	-2,19%	-0,58%	-1,65%	-1,96%
POPULATION DGF	113 574	112 729	115 943	115 073	115 461	116 867	118 085	118 490	118 783	119 145	120 320	121 188	122 118	123 310	123 310
	1,22%	-0,74%	2,85%	-0,75%	0,34%	1,22%	1,04%	0,34%	0,25%	0,30%	0,99%	0,72%	0,77%	0,98%	0,98%

Jusqu'en 2013, la part de l'enveloppe de la dotation d'intercommunalité évoluait au même rythme que celui de la population calculée par l'Etat sur le territoire (population DGF).

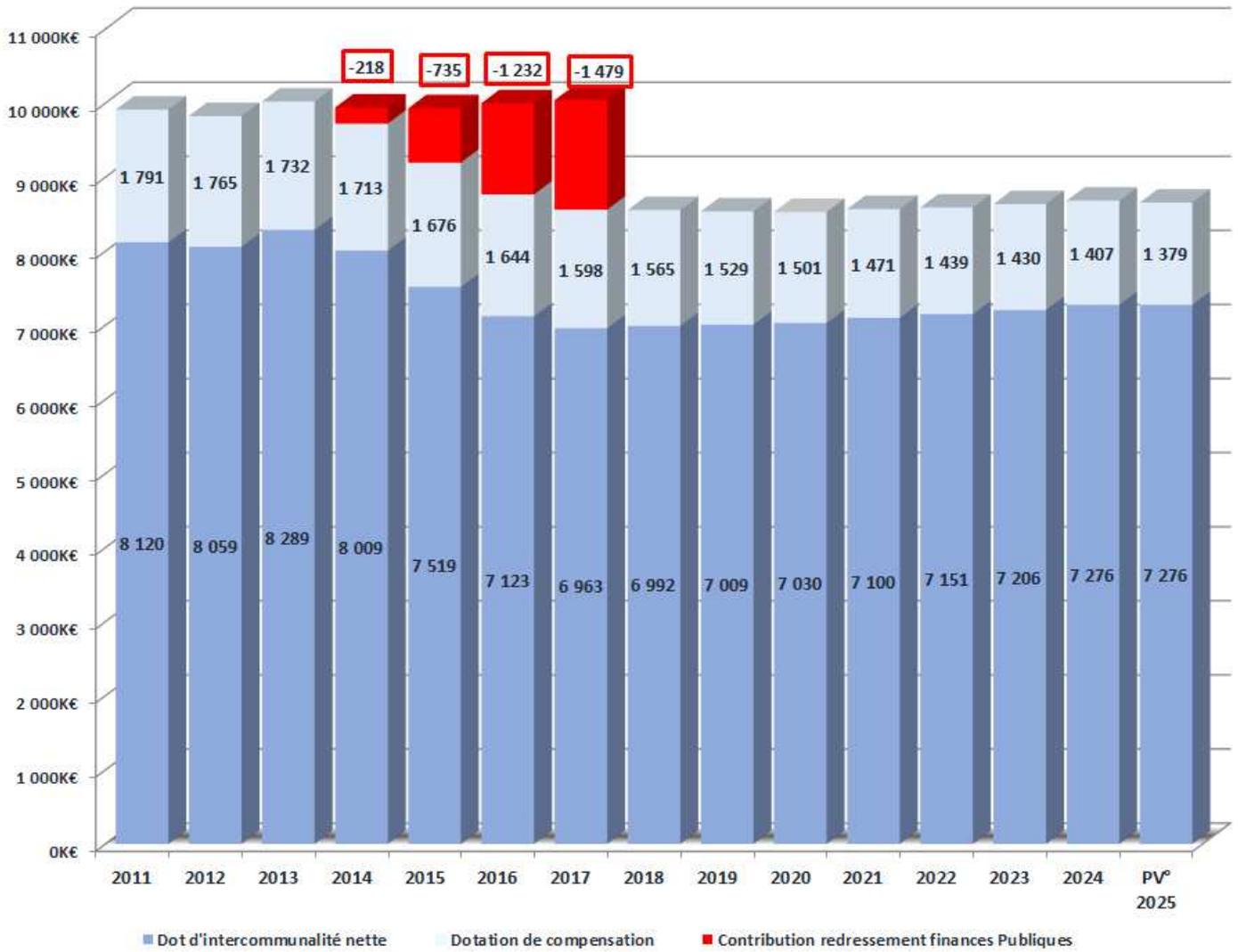
Dès 2011 et suite à la réforme de la fiscalité territoriale qui a attribué la TASCOM aux EPCI à FPU, le montant de la TASCOM valeur 2010, soit 888 milliers d'euros, est prélevé sur la dotation de compensation.

Le prélèvement au titre du redressement des finances publiques réalisé sur la dotation d'intercommunalité n'apparaît plus depuis 2018 sur les états de notification mais le montant de l'enveloppe reste grevé des prélèvements actés les années précédentes.

Le budget 2025 reconduit les montants notifiés en 2024.

Pour l'élaboration du budget 2025, la population DGF de référence est supposée identique à celle de 2024.

Evolution de la Dotation Globale de Fonctionnement - en milliers d'euros -



Le tableau ci-dessous montre l'évolution de la population DGF du territoire depuis cinq ans :

COMMUNES	Population DGF 2020	Population DGF 2021	Population DGF 2022	Population DGF 2023	Population DGF 2024	2024/2023
ARCES	871	883	883	870	860	-10
ARVERT	3 932	3 985	4 070	4 178	4 277	+99
BARZAN	599	593	589	585	586	+1
BOUTENAC TOUVENT	246	249	250	248	258	+10
BREUILLET	3 307	3 368	3 378	3 404	3 438	+34
BRIE-SOUS-MORTAGNE	259	263	267	270	264	-6
CHAILLEVETTE	1 777	1 807	1 828	1 844	1 852	+8
LE CHAY	809	809	820	854	882	+28
CHENAC-SAINT-SEURIN-D UZET	789	791	788	783	775	-8
CORME ECLUSE	1 223	1 229	1 236	1 289	1 345	+56
COZES	2 299	2 304	2 307	2 303	2 317	+14
L EGUILLE	981	989	988	992	990	-2
EPARGNES	953	972	994	1 003	1 028	+25
ETAULES	2 733	2 806	2 880	2 931	2 988	+57
FLOIRAC	426	456	477	497	490	-7
GREZAC	1 026	1 024	1 018	1 025	1 027	+2
LES MATHES	5 818	5 919	6 044	6 144	6 177	+33
MEDIS	3 077	3 169	3 227	3 248	3 276	+28
MESCHERS-SUR-GIRONDE	4 915	4 909	4 893	4 908	4 942	+34
MORNAC-SUR-SEUDRE	972	963	970	975	981	+6
MORTAGNE-SUR-GIRONDE	1 157	1 173	1 152	1 159	1 155	-4
ROYAN	27 682	27 914	28 030	28 301	28 695	+394
SABLONCEAUX	1 489	1 495	1 490	1 492	1 500	+8
SAINT-AUGUSTIN	1 764	1 794	1 810	1 853	1 930	+77
SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	11 106	11 128	11 143	11 077	11 149	+72
SAINT-PALAIS-SUR-MER	8 315	8 404	8 493	8 533	8 570	+37
SAINT ROMAIN DE BENET	1 872	1 883	1 891	1 920	1 910	-10
SAINT-SULPICE-DE-ROYAN	3 420	3 482	3 536	3 559	3 618	+59
SAUJON	7 933	7 926	7 972	8 001	7 985	-16
SEMUSSAC	2 573	2 627	2 658	2 687	2 734	+47
TALMONT	171	171	169	166	158	-8
LA TREMLADE	6 808	6 897	6 908	6 929	7 059	+130
VAUX-SUR-MER	7 843	7 938	8 029	8 090	8 094	+4
TOTAL TERRITOIRE CARA	119 145	120 320	121 188	122 118	123 310	+1 192

3.1.3. Récapitulatif global des ressources de fonctionnement du budget principal

<u>Recettes réelles de fonctionnement</u>	<u>BP 2024</u>	<u>Propositions 2025</u>
PRODUITS FISCAUX	19 370 110 €	27 025 017 €
FRACTION TVA COMPENSATOIRE TH	14 749 492 €	14 178 042 €
FRACTION TVA COMPENSATOIRE CVAE	3 987 583 €	3 825 464 €
DOTATIONS COMPENSATIONS FISCALES	608 000 €	720 000 €
ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PERCUES	747 006 €	747 006 €
DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	8 605 868 €	8 655 425 €
TAXE DE SEJOUR	3 050 000 €	3 700 000 €
JEUDIS MUSICAUX : BILLETTERIE / VENTE	72 000 €	76 500 €
MAISON DES DOUANES : BILLETTERIE / VENTE	44 500 €	42 000 €
AIRES GENS DU VOYAGE : PARTICIPATIONS	50 000 €	50 000 €
AIRES GENS DU VOYAGE : REDEVANCES	20 000 €	20 000 €
RELAIS PETITE ENFANCE : FINANCEMENTS	163 091 €	203 568 €
PARTICIPATION CONTRAT LOCAL DE SANTE		15 000 €
FINANCEMENT ANIMATION PROGRAMME LEADER	20 000 €	25 000 €
PARTICIPATION PROGRAMME TETE		75 000 €
CROISSANCE BLEUE : PARTICIPATIONS	16 800 €	
ACTIONS ENERGIE : PARTICIPATION REGION	85 000 €	
SERVICES AUX COMMUNES (SI)	15 740 €	14 600 €
SERVICES UP !	26 030 €	28 150 €
ANIMATION : PARTICIPATIONS	13 000 €	13 000 €
ANIMATIONS : INSCRIPTIONS	16 300 €	18 100 €
PARTICIPATION NAUTISME		6 500 €
ZONE NATURA 2000 : PARTICIPATION REGION	58 878 €	47 417 €
ENTENTE MARAIS DE LA SEUDRE : PARTICIPATION	52 910 €	28 250 €
ESPACES NATUREL SENSIBLES : PARTICIPATION CONSERVATOIRE DU LITTORAL	8 414 €	8 414 €
ESPACES NATUREL SENSIBLES : PARTICIPATION DEPARTEMENT	50 375 €	63 058 €
ODP GARE INTERMODALE DE ROYAN	2 880 €	2 880 €
ODP ANTENNE RELAIS ZAE	7 462 €	7 462 €
LOYERS ATELIERS RELAIS	28 272 €	9 961 €
LOYER BAIL ITEP MESCHERS	60 000 €	60 000 €
LOYERS GENDARMERIE LT	332 000 €	332 000 €
LOYER SMBS	19 881 €	19 881 €
REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR BUDGET ANNEXE	316 700 €	394 500 €
FCTVA	30 000 €	
REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATION DU PERSONNEL	163 610 €	128 450 €
AUTRES RECETTES	1 120 €	4 725 €
	52 793 022 €	60 545 370 €

L'écart constaté entre le budget primitif 2024 et les propositions 2025 est de 7,7 million d'euros. Cette augmentation repose principalement sur les recettes à caractère fiscal : augmentation des taux de fiscalité ménage (+ 60%) conjuguée à la revalorisation des valeurs locatives de + 2%. Il faut aussi tenir compte de l'estimation du produit de la taxe de séjour dont l'inscription augmente de + 700 000 €.

3.2. Ressources des budgets annexes

	BP 2024	Propositions 2025
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	5 271 930 €	4 755 830 €
REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF	4 615 000 €	4 115 000 €
PARTICIPATION AU RACCORDEMENT AU RESEAU / FPAC	600 000 €	600 000 €
SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	43 300 €	29 200 €
AUTRES RECETTES	13 630 €	11 630 €

L'inscription des recettes afférentes à la redevance assainissement diminue de 500 000 € illustrant la baisse de la redevance souhaitée par la CARA en faveur des usagers.

En effet, notre volonté de maîtriser les montants facturés liés à l'assainissement collectif des eaux usées pour les usagers, et en contrepartie de la hausse des tarifs du délégataire, nous amène à proposer une baisse des tarifs de la part CARA dont l'impact budgétaire approche les 500 000 € à déduire de la recette de la redevance assainissement collectif.

	BP 2024	Propositions 2025
BUDGET ANNEXE GESTION DES DECHETS	24 724 414 €	25 457 198 €
TAXE D'ENLEMENT DES ORDURES MENAGERES	19 463 544 €	20 033 228 €
SOUTIEN COLLECTE SELECTIVE	1 800 000 €	1 800 000 €
REDEVANCES PROFESSIONNELS/ADMINISTRATION	2 250 000 €	2 100 000 €
EXPLOITATION DECHETERIES ARTISANALES	450 000 €	500 000 €
REPRISE MATERIAUX	711 800 €	967 900 €
REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATION DU PERSONNEL	41 070 €	48 070 €
AUTRES RECETTES	8 000 €	8 000 €

La revalorisation des produits du service Gestion des déchets réside dans la revalorisation des valeurs locatives des bases foncières de +2 % sur lesquelles est assise la TEOM.

Cette revalorisation des valeurs locatives permet de couvrir en partie l'inflation observée sur les contrats de prestations de service mais reste insuffisante pour amortir l'augmentation des contributions au Syndicat Intercommunal du Littoral qui augmentera de plus de 1 million d'euros en 2025.

	BP 2024	Propositions 2025
BUDGET ANNEXE TRANSPORT	8 255 790 €	7 904 744 €
VERSEMENT MOBILITE	2 600 000 €	2 600 000 €
FINANCEMENT REGION RESEAU SECONDAIRE	2 360 000 €	2 360 000 €
SUBVENTION EQUILIBRE BUDGET PRINCIPAL	3 007 780 €	2 668 155 €
REDEVANCE DELEGATAIRE	288 000 €	276 580 €
AUTRES RECETTES	10 €	10 €

Les inscriptions concernant le produit du versement mobilité correspondent aux encaissements constatés.

	BP 2024	Propositions 2025
BUDGET ANNEXE HIPPODROME ROYAN ATLANTIQUE	10 030 €	10 440 €
REVERSEMENT PRODUIT SUR LES JEUX ET PARIS	9 500 €	9 900 €
LOYERS PERCUS	218 250 €	229 580 €
AUTRES RECETTES	530 €	540 €

	BP 2024	Propositions 2025
BUDGET ANNEXE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUE PATRIMOINE BATI	49 810 €	51 055 €
VENTE ELECTRICITE	49 800 €	51 050 €
AUTRES RECETTES	10 €	5 €

	BP 2024	Propositions 2025
BUDGET ANNEXE GEMAPI	2 434 527 €	2 439 187 €
TAXE GEMAPI	2 384 296 €	2 384 296 €
REVERSEMENT CHARGES TRANSFEREES	3 695 €	3 695 €
PARTICIPATION DEPARTEMENT	7 436 €	11 436 €
REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATION DU PERSONNEL	2 300 €	3 560 €
AUTRES RECETTES	36 800 €	36 200 €

La taxe GEMAPI sert au financement des actions prévues sur l'exercice concerné.

Il a été acté en conférence des maires réunie le 23 novembre 2023, que le financement du programme d'actions répondant d'une part aux obligations incombant au gestionnaire de la GEMAPI et d'autre part aux impératifs de lutte contre l'érosion nécessitait sur la prochaine décennie une enveloppe financière générée par la taxe GEMAPI de près de 2,4 millions d'euros par an ainsi qu'un financement par emprunt.

Si ces montants peuvent sembler conséquents, ils doivent permettre, notamment, de financer la lutte contre l'érosion.

Cette enveloppe correspond à un montant par habitant (base population totale INSEE 2024) de 27,40 €, le maximum fixé par les textes étant de 40 €/habitant.

	BP 2024	Propositions 2025
BUDGET ANNEXE POLE TRANSFORMATION	60 000 €	76 547 €
PARTICIPATION BUDGET PRINCIPAL		76 547 €
LOYER EXPLOITANT	60 000 €	

4. Les grands équilibres budgétaires

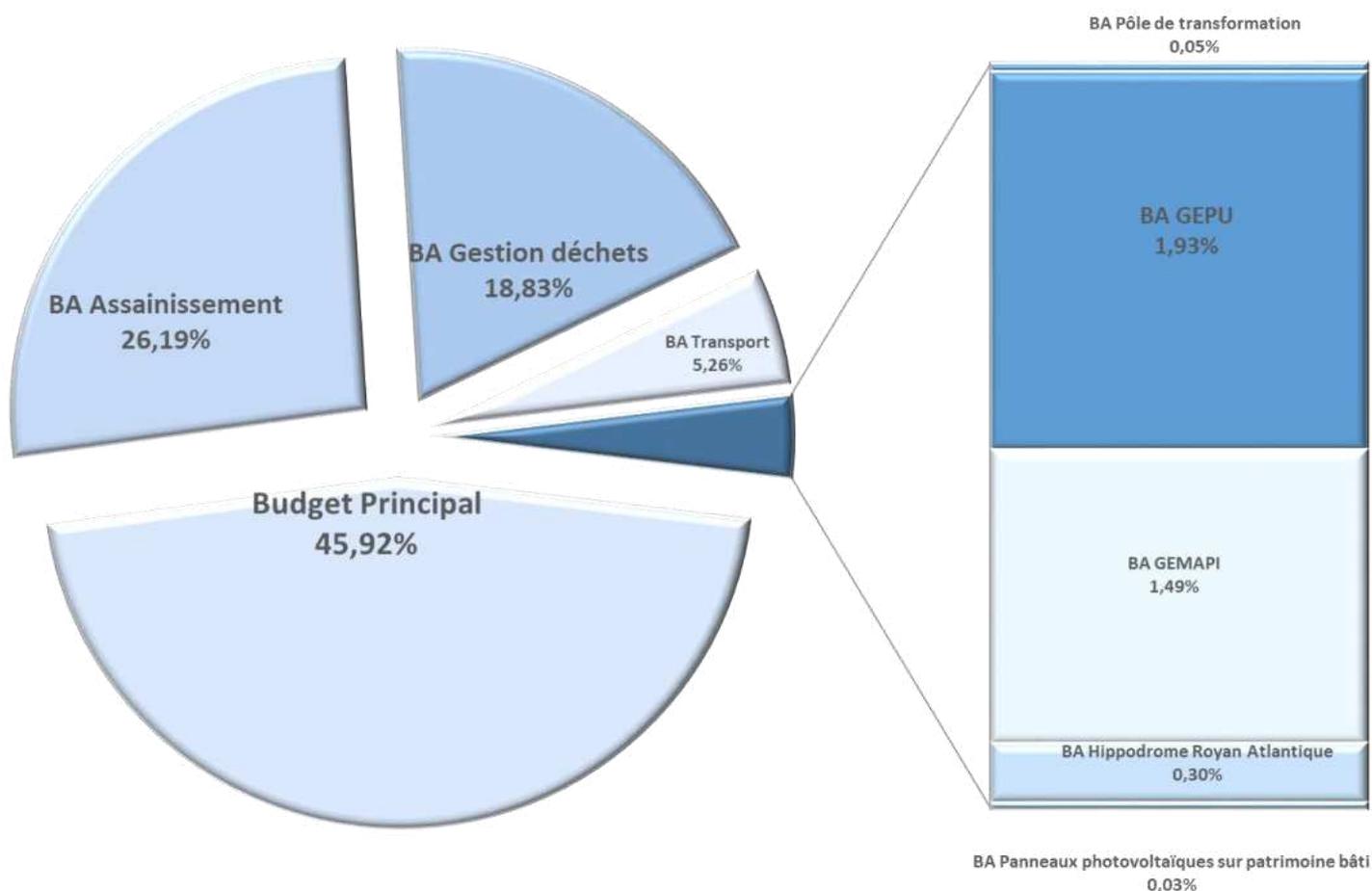
Les grands équilibres budgétaires pour l'exercice 2025 sont retracés dans le tableau suivant :

Dépenses réelles en milliers d'euros	Budget Principal	BA Assainissement	BA Gestion déchets	BA Transport	BA Hippodrome Royan Atlantique	BA Panneaux photovoltaïques sur patrimoine bâti	BA GEMAPI	BA Pôle de transformation	BA GEPU
Fonctionnement	50 201	1 534	25 219	7 378	90	23	1 208	10	952
Investissement	24 741	41 212	5 506	1 201	400	28	1 231	67	2 193
TOTAL	74 943	42 746	30 725	8 579	490	51	2 439	77	3 145

<i>Emprunts d'équilibre provisoires</i>	10 720	37 991	4 451	674	250
---	---------------	---------------	--------------	------------	------------

Les emprunts d'équilibre inscrits le sont à titre provisoire et seront diminués en tout ou partie après affectation des résultats de l'exercice 2024.

Les volumes budgétaires 2025 représentent près de 163 millions d'euros qui se ventilent ainsi :



LES AXES PRINCIPAUX DE L'ACTION DE LA CARA

LES AXES PRINCIPAUX DE L'ACTION DE LA CARA

Les axes de notre action quotidienne déclinés dans le tableau suivant sont autant de compétences que la CARA exerce au service de publics très divers.

Les sommes suivantes démontrent l'importance et la continuité de nos engagements dans les compétences confiées, qu'elles soient obligatoires, facultatives, de nature sociale, économique, environnementale, afférentes à l'aménagement du territoire, dédiées aux animations territoriales ou à la protection des biens et des personnes.

Répartition des dépenses prévisionnelles de l'exercice 2025 (dépenses réelles en milliers d'euros)	FRAIS DE GESTION DU PERSONNEL	SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS, CONTRIBUTIONS	AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	OPERATIONS D'EQUIPEMENT	ANNUITE DE LA DETTE	AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	TOTAL GENERAL
PEREQUATION			2 867	2 000			4 867
CHARGES DE STRUCTURE ET ACTIONS GENERALES	4 687	128	2 296	848	1 067	8	9 035
SECURITE SALUBRITE PUBLIQUE	1 592	3 981	875	3 070			9 517
ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	107	43	928	3 171			4 250
AMENAGEMENT DURABLE	758	22	567	6 807	28		8 183
TRANSPORT MOBILITE	253	2 724	7 455	1 912	399	122	12 866
POLITIQUE DE LA VILLE SOLIDARITE PREVENTION	667	1 793	632	135			3 227
DEVELOPPEMENT LOCAL ET ANIMATION TERRITORIALE	1 250	6 054	1 421	2 684	230		11 638
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	731	345	1 188	4 120		4	6 387
CYCLE DE L'EAU ET ENVIRONNEMENT	991	323	2 702	44 125	12	500	48 653
ECOLOGIE URBAINE GESTION DES DECHETS	2 396	10 329	12 494	5 506			30 725
REVERSEMENT DE FISCALITE			13 786				13 786
TOTAL GENERAL	13 432	25 742	47 211	74 378	1 735	634	163 133

1. Péréquation

Attributions de Compensation

Les attributions de compensation (AC) ont été définies en 2002.

Cette opération technique régie par l'article 1609 nonies C du code général des impôts a permis d'accompagner le changement de statut de la communauté de communes à fiscalité mixte à la communauté d'agglomération à fiscalité professionnelle unique.

Les AC visaient à assurer la neutralité budgétaire pour la CARA et les communes suite au changement de fiscalité opéré.

Le tableau suivant présente l'évolution des attributions de compensation depuis leur création.

Communes	T.P communale produit 2001 1	TP / salaires compensation produit 2001 2	CDC TH - FB - FNB montant 3	Charges transférées montant 4	29/03/2002 Attribution de compensation 5=(1+2-3)-4	Charges transférées montant 6	03/03/2008 Attribution de compensation 7=5-6	2013 Extension périmètre 8	13/03/2014 Attribution de compensation 9=8+7	2017 Charges transférées (1)	2017 Charges transférées (2)	08/12/2017 Attribution de compensation (3)=					
					Relais APE				Tourisme		ZAE	AC 2016 - (1) - (2)					
ARCES sur GIRONDE	2 092,36 €	201,39 €	14 153,82 €		-11 860,07 €		-11 860,07 €		-11 860,07 €	-5 272,70 €		-6 587,37 €					
ARVERT	69 829,73 €	25 735,07 €	66 157,84 €		29 406,96 €		29 406,96 €		29 406,96 €	15 048,33 €	6 579,00 €	7 779,63 €					
BARZAN	26 753,58 €	16 144,50 €	13 269,01 €		29 629,07 €		29 629,07 €		29 629,07 €	674,00 €		28 955,07 €					
BOUTENAC-TOUVENT	6 583,05 €	1 416,10 €	4 398,92 €		3 600,23 €		3 600,23 €		3 600,23 €	113,33 €		3 486,90 €					
BREUILLET	69 932,02 €	31 750,71 €	59 763,98 €		41 918,75 €		41 918,75 €		41 918,75 €	-11 236,11 €		53 154,86 €					
BRIE sous MORTAGNE	12 173,36 €	13 520,70 €	5 069,39 €		20 624,67 €		20 624,67 €		20 624,67 €	130,00 €		20 494,67 €					
CHAILLEVETTE	29 782,90 €	18 694,67 €	26 269,56 €		22 208,01 €		22 208,01 €		22 208,01 €			22 208,01 €					
CHENAC SAINT SERIN d'UZET	20 865,70 €	7 346,37 €	17 908,19 €		10 303,88 €		10 303,88 €		10 303,88 €	-1 756,86 €		12 060,74 €					
COORME ECLUSE								3 523,60 €	3 523,60 €		871,00 €	2 652,60 €					
COZES	87 189,56 €	51 287,05 €	43 615,82 €		94 860,79 €		94 860,79 €		94 860,79 €	6 788,61 €	3 013,00 €	85 059,18 €					
EPARGNES	6 730,01 €	2 537,67 €	14 272,58 €		-5 004,90 €		-5 004,90 €		-5 004,90 €	450,00 €	4 370,00 €	-9 824,90 €					
ETAULES	63 463,92 €	27 226,78 €	39 952,92 €		50 737,78 €		50 737,78 €		50 737,78 €	4 484,11 €		46 253,67 €					
FLOIRAC	283,25 €	0,00 €	6 173,58 €		-5 890,33 €		-5 890,33 €		-5 890,33 €	133,33 €		-6 023,66 €					
GREZAC	33 006,13 €	7 287,06 €	13 679,86 €		26 613,33 €		26 613,33 €		26 613,33 €	500,00 €		26 113,33 €					
L'EGUILLE sur SEUDRE	30 575,63 €	9 388,12 €	13 497,99 €		26 465,76 €		26 465,76 €		26 465,76 €	33 739,33 €		-7 273,57 €					
LA TREMBLADE	277 680,85 €	126 226,57 €	191 732,84 €		212 174,58 €		212 174,58 €		212 174,58 €	176 944,10 €	13 343,00 €	21 887,48 €					
LE CHAY	13 464,60 €	2 976,72 €	13 808,22 €		2 633,10 €		2 633,10 €		2 633,10 €			2 633,10 €					
LES MATHES	103 590,64 €	22 740,82 €	155 188,53 €		-28 857,07 €		-28 857,07 €		-28 857,07 €	-398 635,61 €	-368,00 €	270 146,54 €					
MEDIS	234 459,88 €	60 702,15 €	57 390,04 €	3 289,39 €	234 482,60 €		234 482,60 €		234 482,60 €	-24 355,67 €		358 838,27 €					
MESCHERS sur GIRONDE	83 101,33 €	29 465,19 €	133 086,77 €		-20 520,25 €		-20 520,25 €		-20 520,25 €	56 809,33 €		-77 329,58 €					
MORVAC sur SEUDRE	6 965,40 €	11 172,07 €	16 580,66 €		1 556,81 €		1 556,81 €		1 556,81 €	23 305,53 €		-21 748,72 €					
MORTAGNE sur GIRONDE	57 550,41 €	11 708,54 €	25 033,81 €		44 225,14 €		44 225,14 €		44 225,14 €	29 020,00 €		15 205,14 €					
ROYAN	1 947 085,26 €	890 749,24 €	1 135 868,81 €		1 701 965,69 €	28 236,00 €	1 673 729,69 €		1 673 729,69 €	630 503,00 €	235 683,00 €	807 543,69 €					
SABLONCEAUX								3 284,43 €	3 284,43 €		22 939,00 €	-19 654,57 €					
SAINT AUGUSTIN	55 426,35 €	8 045,19 €	27 547,69 €		35 923,85 €		35 923,85 €		35 923,85 €	-49 905,00 €		85 828,85 €					
SAINT GEORGES de DIDONNE	180 701,62 €	54 167,88 €	434 667,67 €		-199 798,17 €		-199 798,17 €		-199 798,17 €	118 335,37 €	40 350,00 €	-358 463,54 €					
SAINTE PALAIS sur MER	195 882,35 €	74 772,58 €	321 016,01 €		-50 361,08 €		-50 361,08 €		-50 361,08 €	246 476,12 €	3 666,00 €	-300 503,20 €					
SAINTE ROMAIN de BIENET								10 988,65 €	10 988,65 €		1 391,00 €	9 597,65 €					
SAINTE ROMAIN sur GIRONDE	114,79 €	269,22 €	798,53 €		-414,52 €		-414,52 €		-414,52 €	50,00 €		-464,52 €					
SAINTE SULPICE de ROYAN	92 522,22 €	44 447,12 €	53 433,23 €		83 536,11 €		83 536,11 €		83 536,11 €		111 523,00 €	-27 986,89 €					
SALLION	525 762,51 €	330 718,32 €	154 813,20 €	7 564,32 €	694 103,31 €		694 103,31 €		694 103,31 €	131 653,01 €	25 323,00 €	537 127,30 €					
SEMUSSAC	17 052,48 €	15 202,67 €	31 409,07 €		846,08 €		846,08 €		846,08 €	-4 926,22 €	13 624,00 €	-7 851,70 €					
TALMONT sur GIRONDE	5 704,18 €	3 626,30 €	4 955,97 €		4 374,51 €		4 374,51 €		4 374,51 €	29 504,00 €		-25 129,49 €					
VALX sur MER	189 442,76 €	75 738,50 €	290 385,65 €		-25 204,39 €		-25 204,39 €		-25 204,39 €	45 799,67 €	49 034,00 €	-120 038,06 €					
Totaux	4 445 768,83 €	1 975 265,27 €	3 385 900,16 €	10 853,71 €	3 024 280,23 €	28 236,00 €	2 996 044,23 €	17 796,68 €	3 013 840,91 €	1 054 373,00 €	531 341,00 €	1 428 126,91 €					
Versée :					3 372 191,01 €	Versée :					3 343 955,01 €	Versée :					3 361 751,69 €
Perçue :					347 910,78 €	Perçue :					347 910,78 €	Perçue :					347 910,78 €
Solde :					-3 024 280,23 €	Solde :					-2 996 044,23 €	Solde :					-3 013 840,91 €
Versée :					2 417 026,68 €	Versée :					988 899,77 €	Versée :					2 417 026,68 €
Perçue :					988 899,77 €	Perçue :					988 899,77 €	Perçue :					988 899,77 €
Solde :					-1 428 126,91 €	Solde :					-1 428 126,91 €	Solde :					-1 428 126,91 €

LES AXES PRINCIPAUX DE L'ACTION DE LA CARA

Communes	08/12/2017 Attribution de compensation	2018 Charges transférées	2018 Modification ACLibre	29/01/2018 Attribution de compensation	20/09/2021 Modification ACLibre	20/09/2021 Modification ACLibre	2021 Attribution de compensation	2021 Charges transférées	2022 Attribution de compensation	CLECT 07/22 Modification ACLibre	2022 Attribution de compensation	CLECT 07/22 Modification ACLibre	2023 Attribution de compensation
	(3) =	(4)	(5)	(6) =	(7)	(8)	(9) =	(10)	(11) =	(12)	(13) = (11)+(12)	(14)	(15) = (13)+(14)
	AC 2016 - (1) + (2)	GEMAPI	DSC	(3) - (4) + (5)	Meschers	Meschers	(6) + (7) + (8)	GEPU	(9) - (10)		DEFINITIVE		PROVISOIRE
ARCES sur GIRONDE	-6 587,37 €		10 792,00 €	-4 204,63 €			-4 204,63 €	17 200,00 €	-12 995,37 €		-12 995,37 €		-12 995,37 €
ARVERT	7 779,63 €		18 246,00 €	26 025,63 €			26 025,63 €	138 680,00 €	-112 654,37 €		-112 654,37 €		-112 654,37 €
BARZAN	28 955,07 €		10 342,00 €	39 297,07 €			39 297,07 €	11 261,00 €	28 036,07 €		28 036,07 €		28 036,07 €
BOUENAC-TOUVENT	3 486,90 €	57,22 €	6 963,00 €	10 392,68 €			10 392,68 €	13 282,00 €	-2 889,32 €		-2 889,32 €		-2 889,32 €
BREUILLET	53 154,86 €		17 214,00 €	70 368,86 €			70 368,86 €	88 363,00 €	-17 994,14 €		-17 994,14 €		-17 994,14 €
BRIE sous MORTAGNE	20 494,67 €	90,35 €	6 441,00 €	26 845,32 €			26 845,32 €	7 573,00 €	19 272,32 €		19 272,32 €		19 272,32 €
CHAILLEVETTE	22 208,01 €		15 125,00 €	37 333,01 €			37 333,01 €	66 575,00 €	-29 241,99 €		-29 241,99 €		-29 241,99 €
CHENAC SAINT SERIN d'UZET	12 060,74 €	58,18 €	10 876,00 €	22 878,56 €			22 878,56 €	29 361,00 €	-6 482,44 €		-6 482,44 €		-6 482,44 €
CORNE ECLUSE	2 652,60 €	935,30 €	12 753,00 €	14 470,30 €			14 470,30 €	24 862,00 €	-10 391,70 €		-10 391,70 €		-10 391,70 €
COZES	85 059,18 €	409,67 €	14 657,00 €	99 306,51 €			99 306,51 €	62 120,00 €	37 186,51 €		37 186,51 €		37 186,51 €
EPARGNES	-9 824,90 €	268,94 €	15 450,00 €	5 356,16 €			5 356,16 €	28 663,00 €	-23 306,84 €		-23 306,84 €		-23 306,84 €
ETAULES	46 253,67 €		18 389,00 €	64 642,67 €			64 642,67 €	97 577,00 €	-32 934,33 €		-32 934,33 €		-32 934,33 €
FLOIRAC	-6 023,66 €	41,75 €	13 007,00 €	6 477,07 €			6 477,07 €	14 935,00 €	-8 457,93 €		-8 457,93 €		-8 457,93 €
GREZAC	26 113,33 €	593,60 €	11 432,00 €	36 951,73 €			36 951,73 €	25 609,00 €	11 342,73 €		11 342,73 €		11 342,73 €
L'EGUILLE sur SEUDRE	-7 273,57 €		19 110,00 €	11 836,43 €			11 836,43 €	28 675,00 €	-16 838,57 €	15 564,57 €	-1 274,00 €		-1 274,00 €
LA TREMBLADE	21 887,48 €		29 425,00 €	51 312,48 €			51 312,48 €	214 998,00 €	-163 685,52 €	37 338,35 €	-126 347,17 €	7 467,67 €	-118 879,50 €
LE CHAY	2 633,10 €	408,56 €	11 482,00 €	13 706,54 €			13 706,54 €	17 804,00 €	-4 097,46 €		-4 097,46 €		-4 097,46 €
LES MATHES	370 146,54 €		13 097,00 €	383 243,54 €			383 243,54 €	155 450,00 €	227 793,54 €		227 793,54 €		227 793,54 €
MEDIS	258 838,27 €		13 441,00 €	272 279,27 €			272 279,27 €	93 978,00 €	178 301,27 €		178 301,27 €		178 301,27 €
MESCHERS sur GIRONDE	-77 329,58 €			-77 329,58 €	21 501,28 €	12 647,00 €	-43 181,30 €	119 393,00 €	-162 574,30 €		-162 574,30 €		-162 574,30 €
MORNA C sur SEUDRE	-21 748,72 €		17 012,00 €	-4 736,72 €			-4 736,72 €	27 631,00 €	-32 367,72 €		-32 367,72 €		-32 367,72 €
MORTAGNE sur GIRONDE	15 205,14 €	246,96 €	22 424,00 €	37 382,18 €			37 382,18 €	25 535,00 €	11 847,18 €		11 847,18 €		11 847,18 €
ROYAN	807 543,69 €		61 152,00 €	868 695,69 €			868 695,69 €	609 680,00 €	259 015,69 €		259 015,69 €		259 015,69 €
SABLONCEAUX	-19 654,57 €		13 574,00 €	-6 080,57 €			-6 080,57 €	33 050,00 €	-39 130,57 €		-39 130,57 €		-39 130,57 €
SAINT AUGUSTIN	85 828,85 €		16 643,00 €	102 471,85 €			102 471,85 €	55 211,00 €	47 260,85 €		47 260,85 €		47 260,85 €
SAINT GEORGES de DIDONNE	-358 483,54 €		26 849,00 €	-331 634,54 €			-331 634,54 €	253 672,00 €	-85 962,54 €		-85 962,54 €		-85 962,54 €
SAINT PALAIS sur MER	-300 503,20 €		16 633,00 €	-283 870,20 €			-283 870,20 €	231 328,00 €	-62 542,20 €	27 200,92 €	-89 741,28 €	23 131,69 €	-46 609,59 €
SAINT ROMAIN de BENET	9 597,65 €	82,97 €	14 067,00 €	23 581,68 €			23 581,68 €	46 619,00 €	-23 037,32 €		-23 037,32 €		-23 037,32 €
SAINT ROMAIN sur GIRONDE	-464,52 €												
SAINT SULPICE de ROYAN	-27 986,89 €		16 959,00 €	-11 027,89 €			-11 027,89 €	112 179,00 €	-123 206,89 €		-123 206,89 €		-123 206,89 €
SALLON	537 127,30 €	370,36 €	30 945,00 €	567 701,94 €			567 701,94 €	211 157,00 €	356 544,94 €		356 544,94 €		356 544,94 €
SEMUSSAC	-7 851,70 €	131,10 €	18 118,00 €	10 135,20 €			10 135,20 €	68 459,00 €	-58 323,80 €		-58 323,80 €		-58 323,80 €
TALMONT sur GIRONDE	-25 129,49 €		12 412,00 €	-12 717,49 €			-12 717,49 €	3 126,00 €	-15 843,49 €		-15 843,49 €		-15 843,49 €
VALX sur MER	-120 038,06 €		15 947,00 €	-104 091,06 €			-104 091,06 €	190 367,00 €	-294 458,06 €		-294 458,06 €		-294 458,06 €
Totaux	1 428 126,91 €	3 694,96 €	550 977,00 €	1 975 408,95 €	21 501,28 €	12 647,00 €	2 009 557,23 €	3 124 373,00 €	-1 114 815,77 €	80 103,84 €	-1 034 711,93 €	30 599,36 €	-1 004 112,57 €

Versée :	2 417 026,68 €	Versée :	2 806 897,00 €	Versée :	2 806 897,00 €	Versée :	1 176 601,10 €	Versée :	1 176 601,10 €	Versée :	1 176 601,10 €	Versée :	1 176 601,10 €
Perçue :	968 899,77 €	Perçue :	831 488,05 €	Perçue :	797 339,77 €	Perçue :	2 291 416,87 €	Perçue :	2 211 313,03 €	Perçue :	2 180 713,67 €	Perçue :	2 180 713,67 €
Solde :	-1 428 126,91 €	Solde :	-1 975 408,95 €	Solde :	-2 009 557,23 €	Solde :	1 114 815,77 €	Solde :	1 034 711,93 €	Solde :	1 004 112,57 €	Solde :	1 004 112,57 €

LES AXES PRINCIPAUX DE L'ACTION DE LA CARA

Communes	2023 Attribution de compensation section de fonctionnement	2023 Attribution de compensation section d'investissement	Communes	Budget Principal Section de fonctionnement	Budget Annexe GEPU Section de fonctionnement	Budget Annexe GEPU Section d'investissement
ATTRIBUTION DE COMPENSATION DEFINITIVES 2023						
ARCES sur GIRONDE	-924,37 €	-12 071,00 €	ARCES sur GIRONDE	4 205,06 €	-5 129,43 €	-12 071,00 €
ARVERT	-15 330,37 €	-97 324,00 €	ARVERT	26 026,09 €	-41 358,46 €	-97 324,00 €
BARZAN	35 939,07 €	-7 903,00 €	BARZAN	39 297,29 €	-3 358,22 €	-7 903,00 €
BOUTENAC-TOUVENT	6 431,68 €	-9 321,00 €	BOUTENAC-TOUVENT	10 392,52 €	-3 960,84 €	-9 321,00 €
BREUILLET	44 017,86 €	-62 012,00 €	BREUILLET	70 369,13 €	-26 351,27 €	-62 012,00 €
BRIE sous MORTAGNE	24 586,32 €	-5 314,00 €	BRIE sous MORTAGNE	26 844,61 €	-2 258,29 €	-5 314,00 €
CHAILLEVETTE	17 480,01 €	-46 722,00 €	CHAILLEVETTE	37 333,77 €	-19 853,76 €	-46 722,00 €
CHENAC SAINT SERIN d'UZET	14 122,56 €	-20 605,00 €	CHENAC SAINT SERIN d'UZET	22 878,56 €	-8 766,00 €	-20 605,00 €
CORME ECLUSE	7 056,30 €	-17 448,00 €	CORME ECLUSE	14 470,43 €	-7 414,13 €	-17 448,00 €
COZES	80 781,51 €	-43 595,00 €	COZES	99 306,56 €	-18 525,05 €	-43 595,00 €
EPARGNES	-3 191,84 €	-20 115,00 €	EPARGNES	5 355,74 €	-8 547,58 €	-20 115,00 €
ETAULES	35 543,67 €	-68 478,00 €	ETAULES	64 642,68 €	-29 099,01 €	-68 478,00 €
FLOIRAC	2 023,07 €	-10 481,00 €	FLOIRAC	6 476,99 €	-4 453,92 €	-10 481,00 €
GREZAC	29 314,73 €	-17 972,00 €	GREZAC	36 951,79 €	-7 637,06 €	-17 972,00 €
L'EGUILLE sur SEUDRE	18 850,00 €	-20 124,00 €	L'EGUILLE sur SEUDRE	27 401,39 €	-8 551,39 €	-20 124,00 €
LA TREMBLADE	32 002,50 €	-150 882,00 €	LA TREMBLADE	96 117,98 €	-64 115,48 €	-150 882,00 €
LE CHAY	8 396,54 €	-12 494,00 €	LE CHAY	13 705,85 €	-5 309,31 €	-12 494,00 €
LES MATHES	227 793,54 €	-65 953,00 €	LES MATHES	383 243,63 €	-155 450,09 €	-65 953,00 €
MEDIS	244 254,27 €	-83 788,00 €	MEDIS	272 279,96 €	-28 025,69 €	-83 788,00 €
MESCHERS sur GIRONDE	-78 786,30 €	-19 391,00 €	MESCHERS sur GIRONDE	-43 181,55 €	-35 604,75 €	-19 391,00 €
MORNAC sur SEUDRE	-12 976,72 €	-17 920,00 €	MORNAC sur SEUDRE	-4 736,66 €	-8 240,06 €	-17 920,00 €
MORTAGNE sur GIRONDE	29 767,18 €	-427 864,00 €	MORTAGNE sur GIRONDE	37 382,00 €	-7 614,82 €	-427 864,00 €
ROYAN	686 879,69 €	-23 194,00 €	ROYAN	868 695,11 €	-181 815,42 €	-23 194,00 €
SABLONCEAUX	-15 936,57 €	-38 746,00 €	SABLONCEAUX	-6 080,72 €	-9 855,85 €	-38 746,00 €
SAINT AUGUSTIN	86 006,85 €	-178 023,00 €	SAINT AUGUSTIN	102 471,51 €	-16 464,66 €	-178 023,00 €
SAINT GEORGES de DIDONNE	-407 283,54 €	-162 343,00 €	SAINT GEORGES de DIDONNE	-331 634,91 €	-75 648,63 €	-162 343,00 €
SAINT PALAIS sur MER	-302 522,59 €	-32 716,00 €	SAINT PALAIS sur MER	-233 537,08 €	-68 985,51 €	-32 716,00 €
SAINT ROMAIN de BENET	9 678,68 €	-78 726,00 €	SAINT ROMAIN de BENET	23 581,04 €	-13 902,36 €	-78 726,00 €
SAINT SULPICE de ROYAN	-44 480,89 €	-148 187,00 €	SAINT SULPICE de ROYAN	-11 027,39 €	-33 453,50 €	-148 187,00 €
SAUJON	504 731,94 €	-2 194,00 €	SAUJON	567 702,18 €	-62 970,24 €	-2 194,00 €
SEMUSSAC	-10 280,80 €	-133 597,00 €	SEMUSSAC	10 134,53 €	-20 415,33 €	-133 597,00 €
TALMONT sur GIRONDE	-13 649,49 €	-104 090,85 €	TALMONT sur GIRONDE	-12 717,23 €	-932,26 €	-104 090,85 €
VAUX sur MER	-160 861,06 €	-56 770,21 €	VAUX sur MER	-104 090,85 €	-56 770,21 €	-56 770,21 €
Totaux	1 079 433,43 €	-2 083 546,00 €	Totaux	2 120 260,01 €	-1 040 826,58 €	-2 083 546,00 €
Versée :	2 145 657,97 €	0,00 €	Versée :	2 867 266,40 €	0,00 €	0,00 €
Perçue :	1 066 224,54 €	2 083 546,00 €	Perçue :	747 006,39 €	1 040 826,58 €	2 083 546,00 €
Solde :	-1 079 433,43 €	2 083 546,00 €	Solde :	-2 120 260,01 €	1 040 826,58 €	2 083 546,00 €

*à verser par la commune
**à verser par la CARA

Les attributions de compensations prévues pour 2025 impactent le budget principal de :

- 2 867 266,40 € en dépenses de fonctionnement ;
- 747 006,39 € en recettes de fonctionnement.

Les attributions de compensations seront inscrites sur le budget annexe GEPU pour les montants suivants :

- 1 040 826,58 € en recettes de fonctionnement ;
- 2 083 546,00 € en recettes d'investissement.

Fonds de Concours

L'enveloppe prévue en 2025 concernant les fonds de concours est de 2 millions d'euros.

La CARA devrait d'ici la fin de l'année 2024 adopter un nouveau règlement de Fonds de Concours pour la période 2025 – 2030 souhaitant dans ce cadre poursuivre son ambition de solidarité. Ce règlement affirme le soutien de la CARA à ses communes, pour leur permettre la réalisation de projets d'investissement qu'elles souhaitent engager au bénéfice de leur territoire et de leurs habitants.

La raréfaction des co-financements accessibles aux projets communaux a renforcé la nécessité de poursuivre et de développer la mise en œuvre du dispositif d'attribution des fonds de concours mis en place. La CARA apporte ainsi son soutien aux projets d'investissement des communes sur les domaines relevant de leurs compétences.

Cette politique de fonds de concours amplifiée, vise à constituer pour les communes du territoire un véritable levier financier dans le portage de leurs projets.

Le tableau suivant récapitule par commune et projet les enveloppes octroyées par la CARA depuis la mise en œuvre des fonds de concours (en euros).

Communes/Projets	2007/2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL
ARCES/GIRONDE	172 315			60 000	3 960		46 455	10 933	293 664
AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG	75 416								75 416
TRAVAUX DE RESTAURATION DES VITRAUX DE L'EGLISE	6 249								6 249
TRAVAUX DE RENOVATION GROUPE SCOLAIRE	7 380								7 380
TRAVAUX D'ECONOMIE D'ENERGIE ECOLE PRIMAIRE	5 365								5 365
REALISATION PARKING COMMUNAL PRÈS DU CIMETIÈRE	13 306								13 306
ESPACE MULTI-SPORTS	4 423								4 423
AMENAGEMENT SECURITAIRE VOIRIE	2 717								2 717
RESTAURATION INTÉRIEURE ÉGLISE	57 460								57 460
AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG				60 000					60 000
AMÉNAGEMENT PAYSAGER EN CENTRE-BOURG					3 960				3 960
REHABILITATION COUVERTURE EGLISE							46 455		46 455
TRAVAUX SECURITAIRES DE VOIRIE								10 933	10 933
ARVERT	224 061		80 657		10 525	150 000	136 823	150 000	752 066
RESTRUCTURATION ET REHABILITATION DU CENTRE DE LOISIRS	8 662								8 662
CONSTRUCTION DE LA HALLE ET AMENAGT ABORDS EN CENTRE BOURG	150 000								150 000
SALLE DE MOTRICITÉ	65 399								65 399
AMENAGEMENT DE LA HALLE DU MARCHÉ ET ABORDS			80 657						80 657
AMÉNAGEMENT DE L'ÉCOLE PRIMAIRE					10 525				10 525
CONSTRUCTION 3 CLASSES ET SANITAIRES						150 000			150 000
AMENAGEMENT TRAVERSE ARVERT/ETAULES							136 823		136 823
CENTRE MEDICO SOCIAL								150 000	150 000

LES AXES PRINCIPAUX DE L'ACTION DE LA CARA

Communes/Projets	2007/2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL
BARZAN	26 497	150 000	7 338	21 551		74 498	9 401		289 285
TRAVAUX PLUVIAL - LES MONARDS	23 417								23 417
RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE LA MAIRIE	3 080								3 080
AMENAGEMENT DU SITE DE BARZAN PLAGE		150 000							150 000
AMÉNAGEMENT DE LA PETITE PLACE DE L'ÉGLISE			7 338						7 338
AMÉNAGEMENT LOCAL COMMERCIAL DE BARZAN-PLAGE				21 551					21 551
AMENAGEMENT CENTRE BOURG						74 498			74 498
RENOVATION EGLISE							9 401		9 401
BOUTENAC/TOUVENT	16 648	15 684	7 808			6 085	9 030	4 805	60 059
TRAVAUX DE RENOVATION DU BATIMENT DE LA MAIRIE	2 795								2 795
RENOVATION DE LA SALLE ASSOCIATIVE	9 715								9 715
TRAVAUX DE RENOVATION DU BATIMENT DE LA MAIRIE	4 138								4 138
TRAVAUX AMENAGEMENT RUE BRIN D'AMOUR		15 684							15 684
TRAVAUX D'URGENCE SUR VOIRIE COMMUNALE			7 808						7 808
TRAVAUX DE VOIRIE						6 085			6 085
REHABILITATION BATIMENT COMMUNAL							9 030		9 030
AMENAGEMENT AIRE DE JEUX								4 805	4 805
BREUILLET	211 099	58 547		57 925	50 533		58 379	48 905	485 388
REPARATION DE L'EGLISE	20 291								20 291
RECONSTRUCTION VESTIAIRES (CLUB DE FOOTBALL ET CLUB DE TENNIS)	150 000								150 000
REHABILITATION LOCAUX PERISCOLAIRE	40 808								40 808
EQUIPEMENT SALLE MULTICULTURELLE		58 547							58 547
TRAVAUX VOIRIE COMMUNALE				57 925					57 925
CRÉATION D'UN TERRAIN MUTISPORTS					50 533				50 533
REFECTION BLOC SANITAIRE ECOLE ELEMENTAIRE							58 379		58 379
AIRE DE FITNESS								48 905	48 905
BRIE/MORTAGNE	90 581			39 365		9 671	5 291	7 704	152 611
CONSTRUCTION D'UNE HALLE ET DE SES ABORDS	90 581								90 581
REHABILITATION BATIMENTS COMMUNAUX				39 365					39 365
LOGEMENTS COMMUNAUX						9 671			9 671
RENOVATION ENERGETIQUE LOGEMENTS							5 291		5 291
CREATION PARKING								7 704	7 704
CHAILLEVETTE	134 554		150 000						284 554
AMENAGEMENT PLACE DE VERDUN	39 437								39 437
AMÉNAGEMENT PLACE DE L'ÉGLISE	17 079								17 079
TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE CHATRESSAC	68 868								68 868
AIRE DE JEUX POUR ENFANTS	9 170								9 170
CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE			150 000						150 000

LES AXES PRINCIPAUX DE L'ACTION DE LA CARA

Communes/Projets	2007/2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL
LE CHAY	11 188	8 363	7 035		96 180			25 273	148 039
AMÉNAGEMENT D'UN PARKING ROUTE DE POMPIERRE	11 188								11 188
REFECTION GRILLAGE COUR DE L'ECOLE		8 363							8 363
AMENAGEMENT D'UN CARREFOUR PAR LA CREATION D'UN MINI-GIRATOIRE			7 035						7 035
EXTENSION RENOVATION MAIRIE					96 180				96 180
REHABILITATION SALLE ASSOC. PARKING								25 273	25 273
CHENAC SAINT SEURIN D'UZET	63 114								63 114
REFECTION DE L'EGLISE	9 283								9 283
AMENAGEMENT DU PORT DE PLAISANCE	2 664								2 664
TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA MAIRIE ANNEXE	2 489								2 489
CONSTRUCTION DE VESTAIRES ET DE SANITAIRES	6 524								6 524
RÉHABILITATION BÂTIMENT COMMUNAL RUE DES VALLONS	42 154								42 154
CORME ECLUSE	90 606			141 216			7 005	20 424	259 251
EXTENSION SALLE POLYVALENTE	20 679								20 679
PARKING ET ABRI ÉCOLE	51 206								51 206
TERRAIN MULTISPORTS	18 722								18 722
CONSTRUCTION ATELIER				141 216					141 216
AMENAGEMENT AIRE DE JEUX							7 005		7 005
AMENAGEMENT LOTISSEMENT								20 424	20 424
COZES	288 660	150 000	39 725	19 351	117 650		117 804	136 247	869 436
AMENAGEMENT D'UN PARC DE STATIONNEMENT - RUE DE LA CITE	8 861								8 861
TRAVAUX D'ECONOMIE D'ENERGIE ECOLE ELEMENTAIRE	9 588								9 588
AMENAGEMENT D'UNE PISTE DE SKATE PARC	11 163								11 163
CRÉATION VOIE NOUVELLE "LA COZILLONNE"	50 936								50 936
RENOVATION PERFORMANCE ENERGETIQUE BATIMENTS COMMUNAUX	21 500								21 500
RÉNOVATION BÂTIMENTS PETITE ENFANCE	13 461								13 461
AMENAGEMENT AIRE STATIONNEMENT	23 151								23 151
COMPLEXE SPORTIF - TERRAINS	150 000								150 000
CONSTRUCTION BATIMENTS SPORTIFS		150 000							150 000
AMÉNAGEMENT DU JARDIN DU PRESBYTÈRE			39 725						39 725
AMÉNAGEMENT BOULODROME ET TENNIS				19 351					19 351
ACQUISITION DE LA MAISON MÉDICALE					117 650				117 650
EXTENSION CIMETIERE / CREATION PARKING							117 804		117 804
AMENAGEMENT VOIRIES								136 247	136 247

LES AXES PRINCIPAUX DE L'ACTION DE LA CARA

Communes/Projets	2007/2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL
L'EGUILLE/SEUDRE	247 279				20 858	4 639	49 370	10 535	332 679
TRAVAUX D'AMENAGEMENT RESEAU D'EAUX PLUVIALES RUE EGALITE	18 755								18 755
TRAVAUX DE REGULATION DU SYSTEME DE CHAUFFERIE SALLE DES FETES	4 478								4 478
PÔLE CULTUREL	150 000								150 000
AMÉNAGEMENT GRAND'RUE	74 047								74 047
REHABILITATION ATELIER COMMUNAL					20 858				20 858
LOGEMENTS COMMUNAUX						4 639			4 639
AMENAGEMENT AIRE CAMPING CAR							49 370		49 370
RENOVATION LOGEMENTS								10 535	10 535
EPARGNES	194 378		15 487	97 662	104 977			140 222	552 726
RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES	36 264								36 264
ACQUISITION ET TRAVAUX D'UNE BOULANGERIE ET LOGEMENT	87 424								87 424
TRAVAUX LOGEMENT PRESBYTÈRE	20 243								20 243
RÉNOVATION ET ÉQUIPEMENT BOULANGERIE	50 447								50 447
AMENAGEMENT ABORDS MAIRIE ET PARKINGS BOURG			15 487						15 487
AMÉNAGEMENT DES TRAVERSES D'AGGLOMÉRATION				97 662					97 662
RECONSTRUCTION DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS ET EXTENSION DE L'ATELIER					104 977				104 977
CONSTRUCTION CELLULES COMMERCIALES								140 222	140 222
ETAULES	317 799			9 066	150 000	150 000		150 000	776 865
EXTENSION RESTAURANT SCOLAIRE	93 174								93 174
TRANSF° D'UN LOGEMENT EN BUREAUX ET ARCHIVES MUNICIPAUX	44 195								44 195
ESPACE MULTI-LOISIRS	28 480								28 480
RÉNO ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET LOISIRS	35 942								35 942
SALLE DES SPORTS	116 008								116 008
BLOC SANITAIRE				9 066					9 066
AMENAGEMENT DE TRAVERSE RUE CHARLES HERVE / AVENUE DARCY					150 000				150 000
CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE						150 000			150 000
CONSTRUCTION MAM								150 000	150 000
FLOIRAC	94 563			10 126					104 689
ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX (SRG)	5 798								5 798
MAISON ASSOCIATIVE	88 765								88 765
CRÉATION DE PARKING ET AMÉNAGEMENT SÉCURITAIRE DE VOIRIE				10 126					10 126

LES AXES PRINCIPAUX DE L'ACTION DE LA CARA

Communes/Projets	2007/2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL
GREZAC	303 659	70 120	20 522	66 297	4 232		19 841	5 945	490 616
TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG	139 811								139 811
CREATION D'UN PARKING AUX ABORDS DE LA MAIRIE	13 848								13 848
SALLE MULTIACTIVITE	150 000								150 000
AMENAGEMENT PARKING CIMETIERE		70 120							70 120
AMENAGEMENT AIRE DE JEUX CREATION CITY PARK			20 522						20 522
TRAVAUX DE VOIRIE 'HAMEAU DU PONTET"				66 297					66 297
RÉHABILITATION DU RESTAURANT SCOLAIRE MUNICIPAL					4 232				4 232
CREATION BIKE PARK BOULODROME							19 841		19 841
STRUCTURE JEUX SCOLAIRES								5 945	5 945
LES MATHES	82 675	150 000		11 160				19 383	263 218
CREATION D'UNE PISTE CYCLABLE LA PINEDE - LA PALMYRE	8 439								8 439
REFECTION DE LA PISTE CYCLABLE DE LA PROMENADE DES 2 PHARES	38 443								38 443
TRAVAUX D'EXTENSION DES LOCAUX SCOLAIRES	35 793								35 793
CONSTRUCTION CASES COMMERCIALES		150 000							150 000
CONSTRUCTION DE LOCAUX ANNEXES À LA MAIRIE				11 160					11 160
EXTENSION VESTIAIRES STADE FOOTBALL								19 383	19 383
MEDIS	233 925					31 877	99 295	150 000	515 097
RÉALISATION DE LOCAUX COMMERCIAUX	107 318								107 318
MISE EN ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE	12 282								12 282
REHABILITATION ANCIENNE POSTE	114 325								114 325
CONSTRUCTION HALLE MARCHÉ						31 877			31 877
CONSTRUCTION MAISON ASSISTANTS MATERNELS							99 295		99 295
CONSTRUCTION GROUPE SCOLAIRE								150 000	150 000
MESCHERS/GIRONDE	482 050				109 110		108 184	150 000	849 344
CONSTRUCTION DE LA MICRO-CRECHE	32 050								32 050
REHABILITATION SALLE DES FETES	150 000								150 000
IMMEUBLE DE LA POSTE	150 000								150 000
AMÉNAGEMENT DU BOULEVARD DE LA FALAISE - SECTION 1	150 000								150 000
TRAVAUX DE COUVERTURE DU TENNIS					109 110				109 110
RENOVATION EGLISE							108 184		108 184
MAISON MEDICALE								150 000	150 000

LES AXES PRINCIPAUX DE L'ACTION DE LA CARA

Communes/Projets	2007/2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL
MORNAC/SEUDRE	247 892		150 000	11 293	12 972	60 415	17 601	102 391	602 564
CONSTRUCTION D'UN RADIER	15 501								15 501
REFECTION DU BEFFROI DU CLOCHER DE L'EGLISE ST PIERRE	12 999								12 999
TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE L'ESPACE PORTUAIRE	21 559								21 559
RÉNOVATION DES SALLES DU PORT	150 000								150 000
RÉNOVATION DES SALLES DU PORT T2	15 379								15 379
GARAGE INTER-ASSOCIATIONS	32 455								32 455
DÉMOLITION ET RECONSTRUCTION DE LA SALLE MULTICULTURELLE			150 000						150 000
REHABILITATION RUE DU PORT				11 293					11 293
RESTAURATION DES LOCAUX SCOLAIRES					12 972				12 972
CREATION AIRE DE STATIONNEMENT						60 415			60 415
REFECTION AMENAGEMENT 3 VENELLES							17 601		17 601
REAMENAGEMENT HALLES								102 391	102 391
MORTAGNE/GIRONDE	194 399	33 930		6 073	24 462		45 492	33 629	337 985
AMENAGEMENT DU PORT DE PECHE ET DE PLAISANCE	6 527								6 527
TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU PORT	37 872								37 872
MAISON MEDICALE	150 000								150 000
AMENAGEMENT APPARTEMENTS ANCIENNE GENDARMERIE		33 930							33 930
MISE EN PLACE DE CATWAYS ET PASSERELLE AU PORT				6 073					6 073
AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE LOISIRS					24 462				24 462
REFECTION TOITURE BATIMENTS							45 492		45 492
CREATION D'UN TERRAIN MULTISPORTS								33 629	33 629
ROYAN	586 914	87 522	150 000	150 000	58 333	150 000			1 182 769
CONSTRUCTION D'UN GYMNASE ET D'UNE SALLE	150 000								150 000
RENOVATION DES VOUTES DU PORT DE PLAISANCE	150 000								150 000
AMENAGEMENT DU QUAI DES SABLIERES	150 000								150 000
RESTAURATION DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME	89 191								89 191
RESTAURATION ORGUE NOTRE-DAME	47 723								47 723
TERRAINS FAMILIAUX		87 522							87 522
RESTAURATION DE L'EGLISE NOTRE DAME			150 000						150 000
RÉHABILITATION DU PALAIS DES CONGRÈS				150 000					150 000
AMÉNAGEMENT DU PARC LOUIS BOUCHET					58 333				58 333
AMENAGEMENT CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL						150 000			150 000

LES AXES PRINCIPAUX DE L'ACTION DE LA CARA

Communes/Projets	2007/2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL
SABLONCEAUX	13 364	20 751	108 444		49 950			55 352	247 862
CONSTRUCTION COURT DE TENNIS ET MUR ENTRAINEMENT	13 364								13 364
AMENAGEMENT D UN TERRAIN DE LOISIRS		20 751							20 751
TRAVAUX CONNEXES AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE FORESTIER			108 444						108 444
AMÉNAGEMENT DE LA RUE DES FOURNEAUX					49 950				49 950
AMENAGEMENT ROUTE DU CLAIREAU								55 352	55 352
SAINT AUGUSTIN	204 090		150 000					150 000	504 090
CONSTRUCTION DE PISTES CYCLABLES	21 951								21 951
REHABILITATION DU TEMPLE	2 765								2 765
AMENAGEMENT SCENIQUE DE LA SALLE DES FETES	8 705								8 705
PISTE CYCLABLE "LE PAPÉRICAUD"	11 460								11 460
REALISATION PARKING DES BASSAMARDS	9 209								9 209
COMMERCES ET LOGEMENTS CENTRE-BOURG	150 000								150 000
RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE LA MAIRIE			150 000						150 000
CREATION ESPACE SANTE								150 000	150 000
SAINT GEORGES DE DIDONNE	98 802				49 120		70 416	150 000	368 338
REHABILITATION DE LA SALLE BLEUE DU RELAIS DE LA COTE DE BEAUTE	35 656								35 656
EAUX PLUVIALES	63 146								63 146
TRAVAUX DE COUVERTURE DU TENNIS					49 120				49 120
TRAVAUX DIGUE							70 416		70 416
CONSTRUCTION MAISON MEDICALE								150 000	150 000
SAINT PALAIS SUR MER	130 875	111 541				150 000			392 416
COUVERTURE DES COURTS DE TENNIS	130 875								130 875
CONSTRUCTION BUREAU DE POSTE / BUREAU DE POLICE		111 541							111 541
CONSTRUCTION POLE SANTE						150 000			150 000
SAINT ROMAIN DE BENET	149 800								149 800
AMÉNAGEMENT PLACE DE L'EGLISE	149 800								149 800
SAINT SULPICE DE ROYAN	662 251	8 804	150 000			150 000		97 245	1 068 300
AGRANDISSEMENT SALLE DES FETES	138 760								138 760
TRAVAUX DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE	150 000								150 000
TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA MAIRIE	150 000								150 000
CHAUDIÈRE À BOIS	103 870								103 870
REHABILITATION AIRE DE JEUX	88 147								88 147
AMÉNAGEMENT ET RÉPARATION ÉCOLES	31 475								31 475
EXTENSION CIMETIERE COLOMBARIUM		8 804							8 804
AMENAGEMENT AVENUE PASTEUR			150 000						150 000
REHABILITATION GYMNASSE COMMUNAL						150 000			150 000
TRAVAUX ENERGETIQUES BATIMENTS								97 245	97 245

LES AXES PRINCIPAUX DE L'ACTION DE LA CARA

Communes/Projets	2007/2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL
SAUJON	496 050	124 180			150 000		77 833	115 919	963 983
RECONST° ET AMENAGEMENT DES ECLUSES ET DU PONT DE RIBEROU	42 700								42 700
ESPACE CULTUREL	150 000								150 000
AMÉNAGEMENT PORT DE RIBÉROU	150 000								150 000
CONSTRUCTION D'UNE CRÈCHE	47 600								47 600
RÉHAB/ISOLATION THERMIQUE DE LA TOITURE DE LA MÉDIATHÈQUE	18 250								18 250
RÉHABILITATION GYMNASSE RAVET	87 500								87 500
AMENAGEMENT LIAISON THERMES / PLACE G. DE GAULLE		124 180							124 180
RESTRUCTURATION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE LA SEUDRE					150 000				150 000
AMENAGEMENT ACCES GARE INTERMODALE							77 833		77 833
MAISON FRANCE SERVICE								115 919	115 919
SEMUSSAC	526 877			127 408	87 139		150 000		891 423
RENOVATION DE LA CLOCHE ET DE L'HORLOGE DE L'EGLISE	1 102								1 102
REHABILITATION ET EXTENSION DES ATELIERS MUNICIPAUX	31 808								31 808
TRAVAUX EXTENSION ECOLE MATERNELLE	27 809								27 809
ATELIERS MUNICIPAUX - GARAGE	65 306								65 306
AMÉNAGEMENT VOIRIE DU CENTRE-BOURG	79 460								79 460
CONSTRUCTION D'UN POLE MEDICAL	150 000								150 000
AMENAGEMENT ACCES PARKING GYMNASSE	46 637								46 637
VOIRIE LA VALADE	124 756								124 756
CONSTRUCTION D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS (DOJO + TENNIS)				127 408					127 408
AMÉNAGEMENT DE VOIRIE RUE DU LIGNOU					87 139				87 139
CONSTRUCTION CLSH							150 000		150 000
TALMONT SUR GIRONDE			37 040				6 854		43 894
AMENAGEMENT VOIRIES			37 040						37 040
REFECTION TOITURE BATIMENT							6 854		6 854
LA TREMBLADE	525 858					150 000		70 650	746 507
TRAITEMENT DES EAUX PLUVIALES CENTRE BOURG LA TREMBLADE	150 000								150 000
TRAITEMENT DES EAUX PLUVIALES DU SECTEUR DE RONCE LES BAINS	150 000								150 000
AMÉNAGEMENT D'UN SKATE-PARK	13 152								13 152
AMÉNAGEMENT DU CENTRE DE RONCE-LES-BAINS - TRANCHE 1	115 597								115 597
AMÉNAGEMENT CENTRE DE RONCE - T2	97 109								97 109
AMENAGEMENT CENTRE VILLE						150 000			150 000
CONSTRUCTION MAIRIE ANNEXE								70 650	70 650

LES AXES PRINCIPAUX DE L'ACTION DE LA CARA

Communes/Projets	2007/2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL
VAUX SUR MER	345 528	60 269	25 944	150 000				17 745	599 485
CONSTRUCTION DE PISTES CYCLABLES	12 057								12 057
AMENAGEMENT ALLEES DU PARC HOTEL DE VILLE	23 529								23 529
CREATION D'UNE PISTE CYCLABLE	4 018								4 018
RESTAURATION LAVOIR ET FONTAINE	2 726								2 726
CONSTRUCTION D'UN BATIMENT "ESPACES JEUNES"	93 500								93 500
CONSTRUCTION CRECHE	150 000								150 000
TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE	59 698								59 698
EXTENSION REHABILITATION SALLE OMNISPORT		60 269							60 269
RESTAURATION DE L'ÉGLISE SAINT-ÉTIENNE			25 944						25 944
RÉHABILITATION DE LA SALLE DES FÊTES DE L'ATELIER				150 000					150 000
CONSTRUCTION HANGAR MUNICIPAL							64 927		64 927
MODERNISATION ECLAIRAGE STADE								17 745	17 745
Total général	7 468 350	1 049 710	1 100 000	978 491	1 100 000	1 087 185	1 035 073	1 823 307	15 642 116

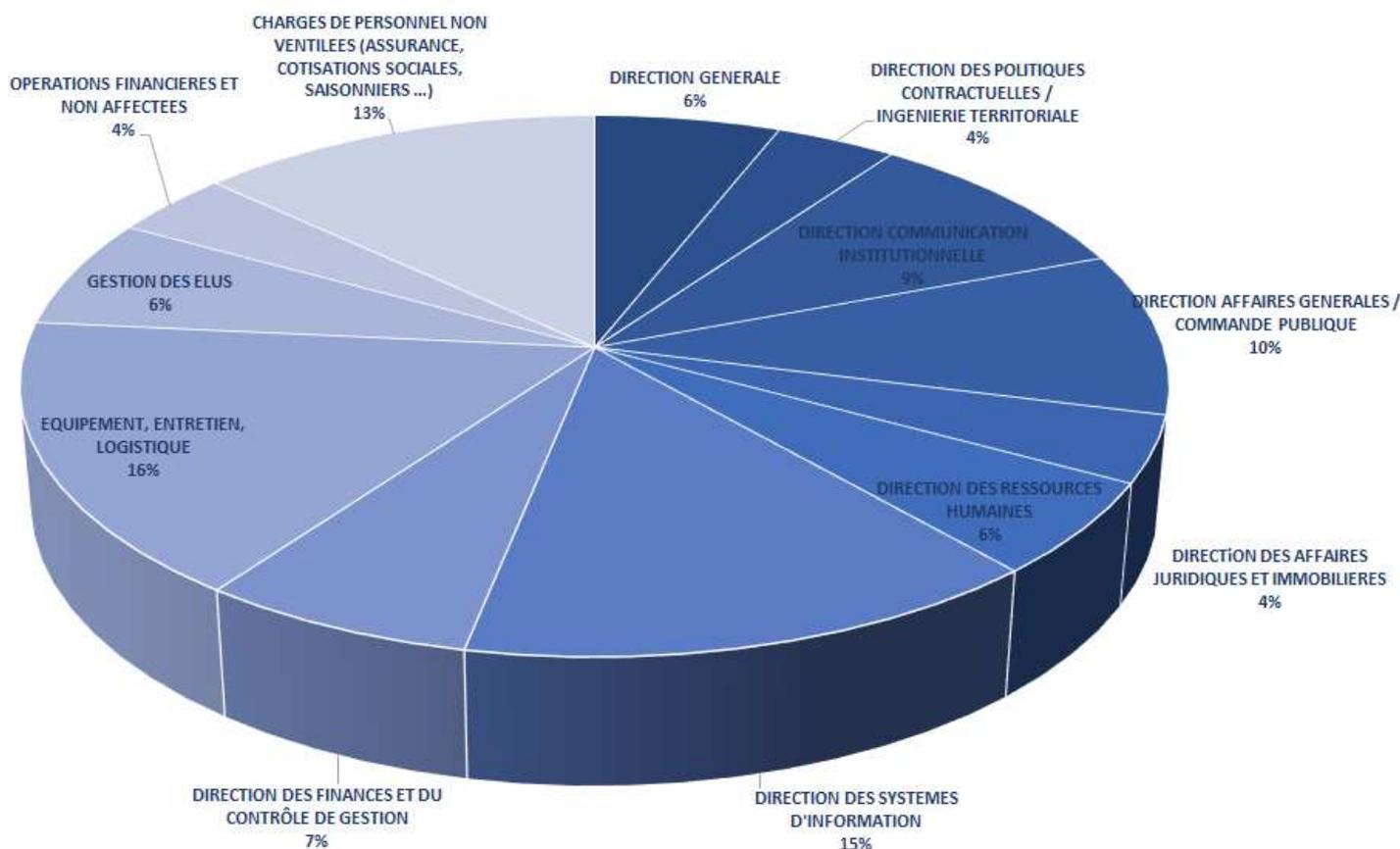
*En cours de validation C
finances au 28/11/2024*

2. Charges de structure et actions générales

DEPENSES <i>Opérations réelles</i>	BP 2024	PROPOSITIONS 2025
TOTAL	9 095 449 €	9 035 296 €
FRAIS DE GESTION DU PERSONNEL	4 529 895 €	4 687 314 €
SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS, CONTRIBUTIONS	55 450 €	128 300 €
AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 243 315 €	2 296 320 €
ANNUITE DE LA DETTE	1 058 289 €	1 067 362 €
OPERATIONS D'EQUIPEMENT	1 195 700 €	848 200 €
AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	12 800 €	7 800 €
	BP 2024	PROPOSITIONS 2025
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
DIRECTION GENERALE	411 130 €	433 230 €
DIRECTION DES POLITIQUES CONTRACTUELLES / INGENIERIE TERRITORIALE	273 680 €	282 640 €
DIRECTION COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE	667 470 €	676 180 €
DIRECTION AFFAIRES GENERALES / COMMANDE	692 805 €	702 010 €
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET	280 940 €	287 640 €
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	403 030 €	406 120 €
DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION	1 043 710 €	1 055 500 €
DIRECTION DES FINANCES ET DU CONTRÔLE DE	500 520 €	493 880 €
EQUIPEMENT, ENTRETIEN, LOGISTIQUE	1 191 840 €	1 194 839 €
GESTION DES ELUS	468 560 €	471 060 €
OPERATIONS FINANCIERES ET NON AFFECTEES	208 289 €	279 962 €
CHARGES DE PERSONNEL NON VENTILEES (ASSURANCE, COTISATIONS SOCIALES, SAISONNIERS)	809 975 €	947 135 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
DIRECTION COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE	5 000 €	5 000 €
DIRECTION AFFAIRES GENERALES / COMMANDE	31 500 €	40 500 €
DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION	239 200 €	286 700 €
EQUIPEMENT, ENTRETIEN, LOGISTIQUE	920 000 €	525 100 €
OPERATIONS FINANCIERES ET NON AFFECTEES	947 800 €	947 800 €

Les charges de structure intègrent le coût des directions et services ressources assumant des missions transversales au service des élus et des services opérationnels de la CARA. Ces dépenses représentent 7,1 millions d'euros en section de fonctionnement.

Répartition des dépenses de fonctionnement – 7,1 millions d'euros



Les dépenses de personnel en opérations non affectées concernent l'enveloppe prévue pour le personnel saisonnier, les apprentis et tous les frais assimilés concernant l'ensemble du personnel de la CARA (cotisations pour assurance du personnel, chèques de table, versement au FNC du supplément familial, cotisations organismes sociaux...). Les autres dépenses concernent les frais de déplacements et les frais de formation des agents de la CARA.

Les opérations financières concernent en fonctionnement, les charges d'intérêt de la dette, les taxes foncières.

**PROPOSITIONS
2025**

OPERATIONS D'EQUIPEMENT

<u>DIRECTION DE LA COMMUNICATION</u>	<u>5 000 €</u>
MATERIEL SIGNALETIQUES	5 000 €
<u>DIRECTION DES AFFAIRES</u>	<u>40 500 €</u>
MOBILIER, MATERIEL ADMINISTRATIFS	40 500 €
<u>DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION</u>	<u>286 700 €</u>
INFORMATIQUE	274 300 €
TELEPHONIE	12 400 €
<u>EQUIPEMENT, ENTRETIEN, LOGISTIQUE</u>	<u>520 100 €</u>
BATIMENT ANNEXE DE LA CARA	20 000 €
BATIMENT RUE DES CORMORANS	5 000 €
HANGAR DE BRIE SOUS MORTAGNE	5 000 €
BUREAUX DE LA CARA	27 100 €
CREATION NOUVEAU CENTRE TECHNIQUE	250 000 €
GROS OUTILLAGE	6 000 €
LOGISTIQUE	132 000 €
STATIONNEMENT SIEGE	75 000 €

3. Sécurité et salubrité publique

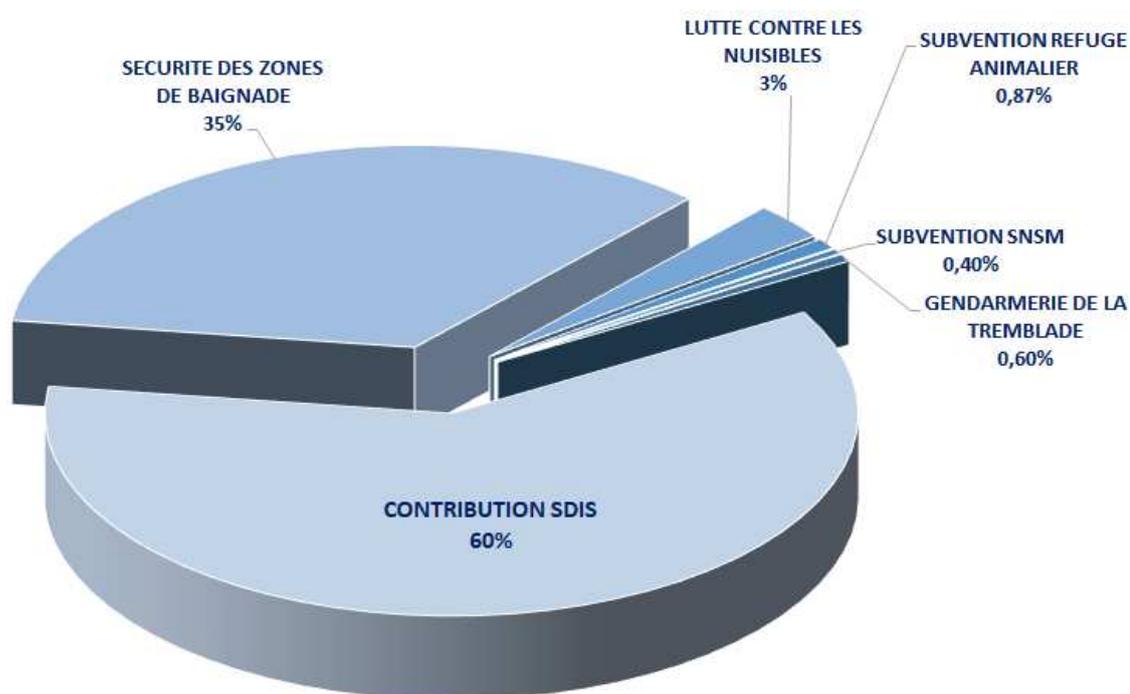
DEPENSES <i>Opérations réelles</i>	BP 2024	PROPOSITIONS 2025
TOTAL	6 878 931 €	9 517 305 €
FRAIS DE GESTION DU PERSONNEL	1 588 620 €	1 591 530 €
SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS, CONTRIBUTIONS	3 851 911 €	3 981 149 €
AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	938 400 €	874 626 €
ANNUITE DE LA DETTE		
OPERATIONS D'EQUIPEMENT	500 000 €	3 070 000 €
AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
	BP 2024	PROPOSITIONS 2025
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
<u>LUTTE CONTRE LES NUISIBLES</u>	204 800 €	192 650 €
DEMOUSTICATION	170 000 €	150 000 €
FRELONS ASIATIQUES, CHENILLES PROCESSIONNAIRES	7 800 €	15 650 €
RAGONDINS	27 000 €	27 000 €
<u>SECURITE DES ZONES DE BAIGNADE</u>	2 289 220 €	2 235 006 €
FORMATION HEBERGEMENT SAUVETEURS	180 000 €	250 000 €
GESTION DU PERSONNEL CARA	208 620 €	211 530 €
LOCATION POSTES DE SECOURS	220 000 €	
MOYENS GENERAUX LOGISTIQUE	300 600 €	393 476 €
SAUVETEURS SECOURISTES ZONES DE BAIGNADE	1 380 000 €	1 380 000 €
<u>SECURITE PROTECTION CIVILE SALUBRITE</u>	3 884 911 €	4 016 649 €
CONTRIBUTION SDIS	3 770 411 €	3 896 149 €
SUBVENTION REFUGE ANIMALIER	56 000 €	56 000 €
SUBVENTION SNSM	25 500 €	26 000 €
GENDARMERIE DE LA TREMBLADE	33 000 €	38 500 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
<u>SECURITE DES ZONES DE BAIGNADE</u>	130 000 €	160 000 €
MATERIELS/VEHICULES	130 000 €	160 000 €
<u>SECURITE PROTECTION CIVILE SALUBRITE</u>	370 000 €	2 910 000 €
GENDARMERIE DE COZES	250 000 €	1 500 000 €
STATION SNSM LA TREMBLADE		1 300 000 €
PARTICIPATION SCHEMAS DIRECTEURS DE DEFENSE INCENDIE	120 000 €	110 000 €

Suite à une consultation respectant les principes de la commande publique, le recrutement des sauveteurs est confié à la SNSM, ces derniers étant directement gérés par les services de la CARA.

La CARA agit en soutien des communes membres en matière de lutte contre l'incendie sur leur territoire. Le règlement de défense incendie a été révisé et adopté par délibération du Conseil communautaire en date du 18 novembre 2019. La participation financière (investissement) et technique de la CARA aux communes, en soutien des autres aides susceptibles d'être octroyées, est prévue pour l'implantation de moyens de défense incendie (poteaux, bâches, citernes) et l'élaboration de schémas directeurs communaux de défense incendie.

Depuis 2015, 23 communes ont sollicité le soutien financier de la CARA pour l'élaboration de leur schéma communal de défense incendie et 98 poteaux incendie ont été financés par la CARA (la pose du Té et de la vanne en amont reste à la charge de la commune) et les installations de 19 bâches et 2 citernes ont bénéficié d'une participation financière de la CARA.

La CARA consacre près de 6,4 millions d'euros, en fonctionnement, à la sécurité des biens et des personnes sur le territoire.



LES AXES PRINCIPAUX DE L'ACTION DE LA CARA

La contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours constitue 60 % des dépenses de fonctionnement sur ce poste.

Il s'agit d'une contribution obligatoire qui "cofinance" la présence et l'action des pompiers sur le territoire de la CARA.

Cette participation est estimée à près de 3,89 millions d'euros pour l'exercice 2025 en augmentation de 3,3 %.

Le tableau suivant présente le détail de la contribution versée au SDIS notifiée à la CARA par commune depuis l'exercice 2002.

COMMUNES	2002/2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL 2002/2025
ARCES	105 295 €	7 929 €	8 896 €	9 874 €	10 850 €	12 150 €	13 724 €	14 301 €	14 464 €	197 483 €
ARVERT	553 859 €	41 852 €	46 958 €	52 119 €	57 273 €	64 135 €	74 329 €	77 112 €	78 929 €	1 046 566 €
BARZAN	100 533 €	6 635 €	7 445 €	8 263 €	9 080 €	10 145 €	10 728 €	11 619 €	12 179 €	176 627 €
BOUTENAC-TOUVENT	31 750 €	2 355 €	2 708 €	3 035 €	3 335 €	3 735 €	4 025 €	4 339 €	4 323 €	59 607 €
BREUILLET	492 814 €	38 306 €	42 980 €	47 703 €	52 421 €	58 701 €	68 446 €	71 640 €	72 872 €	945 883 €
BRIE-SOUS-MORTAGNE	46 028 €	3 057 €	3 430 €	3 806 €	4 183 €	4 239 €	4 450 €	4 531 €	4 434 €	78 158 €
CHAILLEVETTE	215 531 €	17 400 €	19 523 €	21 668 €	23 811 €	26 664 €	29 189 €	30 395 €	30 648 €	414 828 €
LE CHAY	106 490 €	7 671 €	8 607 €	9 553 €	10 497 €	11 755 €	13 420 €	14 010 €	14 427 €	196 429 €
CHENAC-SAINT-SEURIN-D'UZET	129 757 €	8 661 €	9 718 €	10 786 €	11 852 €	13 272 €	14 751 €	15 342 €	15 679 €	229 818 €
CORME-ECLUSE	47 652 €	9 754 €	10 944 €	12 147 €	13 348 €	14 947 €	17 428 €	20 091 €	20 301 €	166 611 €
COZES	361 235 €	25 845 €	28 999 €	32 185 €	35 369 €	39 606 €	42 778 €	44 135 €	43 487 €	653 639 €
L'EGUILLE SUR SEUDRE	121 050 €	9 202 €	10 325 €	11 460 €	12 593 €	14 102 €	15 038 €	16 164 €	17 415 €	227 348 €
EPARGNES	113 148 €	8 119 €	9 109 €	10 110 €	11 110 €	12 441 €	14 506 €	16 723 €	18 624 €	213 891 €
ETAULES	361 800 €	28 815 €	32 331 €	35 884 €	39 433 €	44 157 €	51 449 €	53 474 €	54 116 €	701 459 €
FLOIRAC	54 064 €	3 981 €	4 466 €	4 957 €	5 447 €	6 100 €	7 113 €	8 200 €	9 173 €	103 500 €
GREZAC	126 952 €	9 240 €	10 367 €	11 507 €	12 645 €	14 160 €	16 427 €	17 296 €	17 555 €	236 148 €
LES MATHES	1 358 134 €	87 537 €	98 217 €	109 011 €	119 792 €	134 143 €	156 411 €	180 310 €	201 713 €	2 445 267 €
MEDIS	599 944 €	39 925 €	44 795 €	49 718 €	54 635 €	61 181 €	66 500 €	69 490 €	70 429 €	1 056 618 €
MESCHERS-SUR-GIRONDE	921 573 €	68 911 €	77 318 €	85 816 €	92 765 €	94 293 €	99 409 €	103 508 €	104 912 €	1 648 503 €
MORNAC-SUR-SEUDRE	125 019 €	10 058 €	11 285 €	12 525 €	13 764 €	15 413 €	16 647 €	17 751 €	17 988 €	240 449 €
MORTAGNE-SUR-GIRONDE	201 573 €	13 305 €	14 928 €	16 569 €	18 208 €	19 404 €	20 394 €	21 199 €	21 440 €	347 020 €
ROYAN	21 395 809 €	1 432 371 €	1 407 391 €	1 346 903 €	1 273 104 €	1 223 874 €	1 234 020 €	1 247 142 €	1 239 825 €	31 800 438 €
SABLONCEAUX	53 290 €	10 908 €	12 239 €	13 584 €	14 928 €	16 716 €	19 491 €	22 469 €	23 454 €	187 079 €
SAINT-AUGUSTIN	233 567 €	18 239 €	20 464 €	22 713 €	24 960 €	27 950 €	32 150 €	33 686 €	34 467 €	448 195 €
SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	3 019 393 €	201 874 €	226 503 €	251 396 €	276 259 €	309 355 €	360 708 €	415 824 €	437 374 €	5 498 685 €
SAINT-PALAIS-SUR-MER	2 319 751 €	163 064 €	182 958 €	203 065 €	223 148 €	249 881 €	291 361 €	335 881 €	346 196 €	4 315 304 €
SAINT-ROMAIN-DE-BENET	69 479 €	14 112 €	15 834 €	17 574 €	19 312 €	21 625 €	25 215 €	28 708 €	28 858 €	240 716 €
SAINT-SULPICE-DE-ROYAN	481 806 €	36 293 €	40 721 €	45 196 €	49 666 €	55 616 €	64 848 €	69 123 €	70 392 €	913 662 €
SAUJON	1 542 009 €	122 018 €	136 905 €	151 950 €	166 978 €	186 982 €	218 021 €	238 404 €	240 500 €	3 003 767 €
SEMUSSAC	270 272 €	21 538 €	24 166 €	26 822 €	29 474 €	33 005 €	38 484 €	42 777 €	43 293 €	529 831 €
TALMONT SUR GIRONDE	31 016 €	2 061 €	2 408 €	2 732 €	2 928 €	3 116 €	3 288 €	3 424 €	3 455 €	54 427 €
LA TREMLADE	1 607 616 €	112 345 €	126 051 €	139 904 €	153 741 €	172 159 €	200 737 €	231 410 €	258 878 €	3 002 840 €
VAUX-SUR-MER	1 989 872 €	140 758 €	157 930 €	175 287 €	192 623 €	215 699 €	251 505 €	289 935 €	324 350 €	3 737 958 €
CARA	39 188 080 €	2 724 139 €	2 856 917 €	2 955 821 €	3 039 531 €	3 190 718 €	3 496 989 €	3 770 411 €	3 896 149 €	65 118 755 €
			+4,9%	+3,5%	+2,8%	+5,0%	+9,6%	+7,8%	+3,3%	

La contribution à verser par la CARA est la résultante de la consolidation des cotisations des communes du territoire.

Depuis 2002, ce sont près de **65,1 millions d'euros** qui auront été versés par la CARA au SDIS au titre du contingent d'incendie et de secours pour les communes du territoire.

4. Gestion accueil des gens du voyage

	BP 2024	PROPOSITIONS 2025
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT <i>(hors gestion du personnel)</i>		
<u>AIRES D'ACCUEIL</u>	<u>161 400 €</u>	<u>211 500 €</u>
AIRE D'ACCUEIL DE SAINT GEORGES DE DIDONNE	93 950 €	85 000 €
AIRE D'ACCUEIL DE SAUJON	67 450 €	126 500 €
<u>AIRES DE PASSAGE ET DE GRANDS RASSEMBLEMENTS</u>	<u>421 900 €</u>	<u>483 100 €</u>
AIRE DE PASSAGE DE SAINT SULPICE DE ROYAN	20 000 €	42 300 €
AIRE DE PASSAGE DE SAUJON	9 700 €	8 800 €
AIRE DE PASSAGE DE MEDIS	20 000 €	57 000 €
AIRES DE PASSAGE ET GRANDS RASSEMBLEMENTS	372 200 €	375 000 €
<u>TERRAINS FAMILIAUX</u>	<u>10 000 €</u>	<u>10 000 €</u>
<u>AUTRES DEPENSES</u>	<u>29 800 €</u>	<u>266 675 €</u>
MARCHÉ EXTERNALISATION GESTION		246 175 €
AUTRES DEPENSES	29 800 €	20 500 €
 DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
<u>AIRES D'ACCUEIL</u>	<u>1 633 000 €</u>	<u>2 977 100 €</u>
3ème AIRE D'ACCUEIL	1 300 000 €	2 620 000 €
AIRE D'ACCUEIL DE SAINT GEORGES DE DIDONNE	133 000 €	118 100 €
AIRE D'ACCUEIL DE SAUJON	200 000 €	239 000 €
<u>AIRES DE PASSAGE ET DE GRANDS RASSEMBLEMENTS</u>	<u>89 000 €</u>	<u>194 000 €</u>
AIRE DE PASSAGE DE SAINT SULPICE DE ROYAN	10 000 €	30 000 €
AIRES DE PASSAGE ET GRANDS RASSEMBLEMENTS	79 000 €	164 000 €
<u>AUTRES DEPENSES</u>	<u>10 000 €</u>	

La gestion de l'accueil des gens du voyage réside dans la création, l'aménagement et la gestion des aires d'accueil permanent, ainsi que la gestion des aires de petits et moyens passages et des grands passages estivaux des gens du voyage.

5. Aménagement durable

DEPENSES <i>Opérations réelles</i>	BP 2024	PROPOSITIONS 2025
<u>TOTAL</u>	<u>8 027 361 €</u>	<u>8 182 582 €</u>
FRAIS DE GESTION DU PERSONNEL	797 090 €	758 100 €
SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS, CONTRIBUTIONS	25 370 €	22 005 €
AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	297 413 €	566 816 €
 ANNUITE DE LA DETTE	 28 987 €	 28 305 €
 OPERATIONS D'EQUIPEMENT	 6 878 501 €	 6 807 356 €
AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
	BP 2024	PROPOSITIONS 2025
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
AMENAGEMENT FONCIER	376 640 €	376 090 €
HABITAT LOGEMENT	225 750 €	400 860 €
PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES	21 110 €	22 673 €
TERRITOIRE DURABLE	500 160 €	550 603 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
ACTIONS FONCIERES	3 000 000 €	3 000 000 €
HABITAT LOGEMENT	3 795 001 €	3 623 974 €
PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES	28 700 €	28 382 €
TERRITOIRE DURABLE	80 000 €	180 000 €

Habitat Logement

	BP 2024	PROPOSITIONS 2025
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT <i>(hors gestion du personnel)</i>		
OBSERVATOIRE DES LOYERS	5 000 €	5 000 €
ETUDE FILIERE CAMPUS	25 000 €	25 000 €
ATTRIBUTIONS DEMANDES LOGEMENTS SOCIAUX (CIA PPGD)		10 000 €
PROGRAMME D'INTERET GENERAL (PIG)	12 000 €	162 000 €
LOGEMENTS SAISONNIERS	48 700 €	82 800 €
COTISATIONS ADIL/AFIPAD	17 000 €	14 000 €
AUTRES DEPENSES		4 900 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
AIDE A L ACCESSION AUX PARTICULIERS	30 000 €	30 000 €
AIDE A LA PRODUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX	3 237 901 €	3 023 000 €
LOGEMENT DES JEUNES	20 000 €	20 000 €
PROGRAMME D'INTERET GENERAL (PIG)	487 100 €	503 974 €
LOGEMENTS SOCIAL ET SAISONNIERS	20 000 €	47 000 €

Les principaux équipements concernent les participations de la CARA à la production des logements sociaux ainsi que le programme d'intérêt général.

Territoire Durable

	BP 2024	PROPOSITIONS 2025
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT <i>(hors gestion du personnel)</i>		
COOPERATIONS	38 500 €	83 600 €
ELABORATION PCAET	30 000 €	36 500 €
MANIFESTATIONS - EVENEMENTIELS	33 000 €	31 200 €
SCOT	69 000 €	112 453 €
PLAN PLAGE	25 360 €	
AUTRES DEPENSES	1 900 €	2 000 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
ACTIONS FONCIERES	3 000 000 €	3 000 000 €
CARARENOV	80 000 €	80 000 €
S.C.O.T.		100 000 €

Panneaux Photovoltaïques sur Patrimoine Bâti

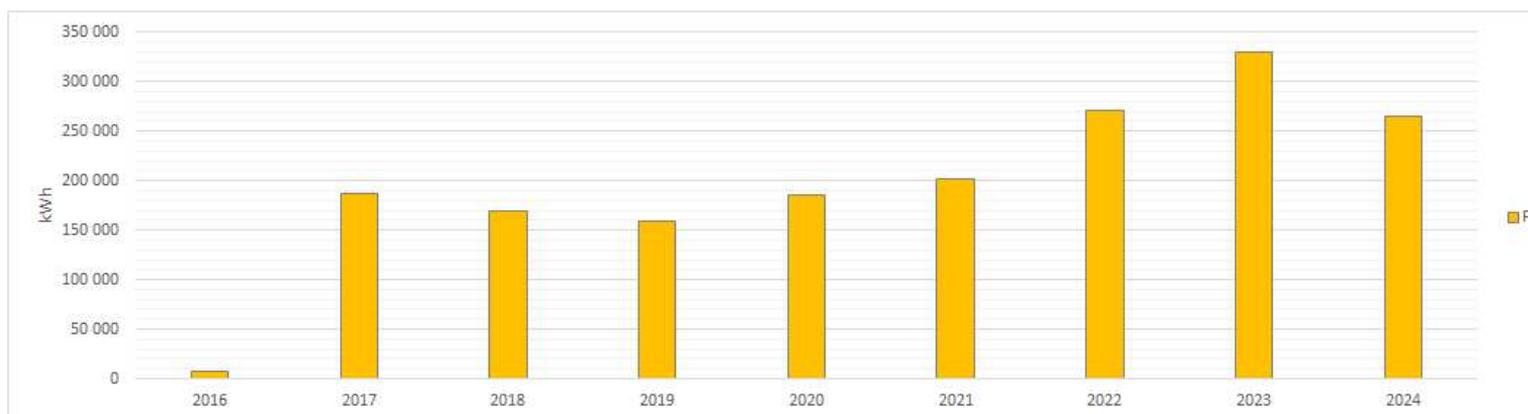
	BP 2024	PROPOSITIONS 2025
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT <i>(hors gestion du personnel)</i>		
ATELIER RELAIS DE COZES	2 100 €	2 475 €
ATELIER RELAIS DE LA TREMBLADE	3 150 €	3 525 €
CENTRE TECHNIQUE ST SULPICE DE ROYAN	1 950 €	2 125 €
DECHETERIE MIXTE D'ARVERT	1 900 €	2 175 €
OMBRIERES GARE SAUJON	3 150 €	3 575 €
POLE TRANSFORMATION SAUJON	5 063 €	5 488 €
INTERET DETTE	3 787 €	3 305 €
AUTRES DEPENSES	10 €	5 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
INSTALLATIONS DIVERSES		3 382 €
SIEGE CARA PARKING	3 500 €	
CAPITAL DETTE	25 200 €	25 000 €

Au 29 novembre 2024 et depuis la mise en exploitation des panneaux photovoltaïques :

- La production d'électricité s'élève à 1 773 362 MWh ;
- Le total des émissions de CO2 évitées s'élève à 851,21 tonnes*.

*D'après le calcul du CRER, chaque kWh photovoltaïque évite 480g de CO2.

Evolution de la production d'électricité tous sites confondus en kWh



Une baisse de la production de nos installations a été constatée en 2024. Celle-ci s'explique par plusieurs facteurs, à savoir :

- L'année 2024 a été moins favorable en termes d'ensoleillement ;
- L'installation photovoltaïque de la gare de Saujon ne fonctionne pas à 100 % (rétablissement du bon fonctionnement en cours).

6. Déplacements urbains et transports collectifs

DEPENSES <i>Opérations réelles</i>	BP 2024	PROPOSITIONS 2025
TOTAL	<u>13 238 282 €</u>	<u>12 865 631 €</u>
FRAIS DE GESTION DU PERSONNEL	239 670 €	253 030 €
SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS, CONTRIBUTIONS	3 059 602 €	2 724 065 €
AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	7 727 100 €	7 455 101 €
 ANNUITE DE LA DETTE	 402 075 €	 398 700 €
 OPERATIONS D'EQUIPEMENT	 1 809 835 €	 1 912 335 €
AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		122 400 €
	BP 2024	PROPOSITIONS 2025
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT <i>(hors gestion du personnel)</i>		
DEPLACEMENT INTERMODALITE	<u>3 124 692 €</u>	<u>2 839 505 €</u>
SUBVENTION EQUILIBRE BUDGET ANNEXE (FLUX RECIPROQUE)	3 007 780 €	2 668 155 €
ANIMATION ET SENSIBILISATION SECURITE	10 000 €	5 000 €
GARE INTERMODALE DE ROYAN	26 200 €	20 600 €
GARE INTERMODALE DE SAUJON	5 000 €	18 300 €
MANIFESTATIONS	20 000 €	5 000 €
SEMAINE DU VELO		
PLAN DE DEPLACEMENT URBAIN	1 400 €	61 600 €
AUTRES DEPENSES	54 312 €	60 850 €
TRANSPORT MOBILITE URBAINE	<u>7 698 040 €</u>	<u>7 368 361 €</u>
DSP TRANSPORT MOBILITE	7 562 000 €	7 195 451 €
ENTRETIEN ABRIS VOYAGEURS	25 000 €	31 200 €
RESEAU DE MOBILITE	41 000 €	50 000 €
NETTOYAGE MOBILIER URBAIN	26 000 €	50 000 €
DEPOT DE BUS		5 000 €
INTERET DE LA DETTE	36 030 €	28 700 €
AUTRES DEPENSES	8 010 €	8 010 €

	BP 2024	PROPOSITIONS 2025
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
<u>DEPLACEMENT INTERMODALITE</u>	<u>1 305 000 €</u>	<u>1 203 900 €</u>
SCHEMA CYCLABLE	1 210 000 €	966 500 €
GARE INTERMODALE DE ROYAN / SECURISATION	65 000 €	85 000 €
ETUDE POINTS NOIRS VELO	30 000 €	30 000 €
OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (COMMUNES)		122 400 €
<u>TRANSPORT MOBILITE URBAINE</u>	<u>870 880 €</u>	<u>1 200 835 €</u>
MATERIEL RESEAU DE MOBILITE		70 000 €
DEPOT BUS	20 000 €	20 000 €
EQUIPEMENT DES ARRETS DE BUS EN ABRIS VOYAGEURS	124 000 €	180 000 €
MISE EN OEUVRE DU SDAT	360 835 €	560 835 €
CAPITAL DETTE	366 045 €	370 000 €

La CARA organise et gère les déplacements sur son territoire, dans un esprit de développement équilibré et d'équité, pour proposer à ses habitants une offre de transport en commun de qualité et dans des conditions optimales de sécurité.

La CARA met également en œuvre le Plan de Déplacement Urbains (PDU), le Schéma Directeur d'Accessibilité au Transport (SDAT) et un schéma cyclable.

7. Politique de la ville et de la solidarité

DEPENSES <i>Opérations réelles</i>	BP 2024	PROPOSITIONS 2025
<u>TOTAL</u>	<u>3 289 397 €</u>	<u>3 226 797 €</u>
FRAIS DE GESTION DU PERSONNEL	669 190 €	666 620 €
SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS, CONTRIBUTIONS	1 625 637 €	1 793 387 €
AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	574 570 €	631 790 €
ANNUITE DE LA DETTE		
OPERATIONS D'EQUIPEMENT	420 000 €	135 000 €
AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		

Dans le cadre de sa politique de la ville et de la solidarité, la CARA met en œuvre des actions locales de développement social afin de participer à l'amélioration de l'offre de service à destination de l'ensemble des habitants de son territoire.

Cette compétence se décline au travers de nombreuses actions :

- CISPD : la CARA coordonne les actions validées par le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) et soutient des actions de prévention et de médiation sociale. Elle soutient techniquement et financièrement des associations d'insertion favorisant l'accueil, l'information, l'orientation, l'accompagnement et l'emploi des personnes en situation d'exclusion ou de précarité. La CARA assure une mission de veille et d'analyse des besoins et problématiques de l'insertion, et de l'emploi sur le territoire.
- Le Contrat de Ville : la CARA assure l'accompagnement sur l'élaboration de la participation citoyenne et initie les appels à projets en direction des porteurs de projets et animation du conseil citoyen.
- Contrats d'objectifs dans le cadre de l'insertion économique et sociale : ces contrats concernent les Espaces Emploi Formation (CCAS Royan, La Tremblade, Saujon et CSC Cozes), la Mission Locale ainsi que les ateliers et chantiers d'insertion IEPR et TRAJECTOIRE
- Marche d'insertion : la CARA accompagne la démarche d'insertion sur son territoire fait appel à de nombreux marchés d'insertion dans l'exercice de ses compétences.

BP 2024

**PROPOSITIONS
2025**

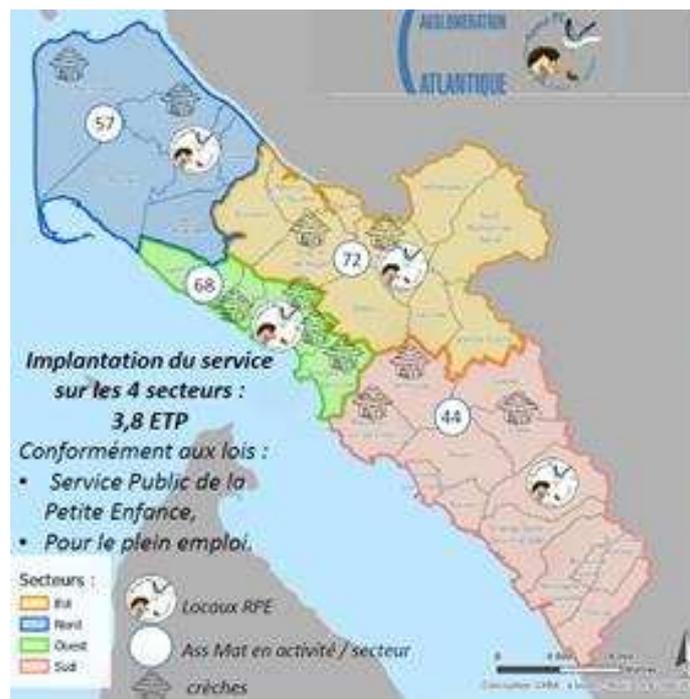
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT *(hors gestion du personnel)*

<u>ACTION SOCIALE</u>	<u>931 887 €</u>	<u>1 057 387 €</u>
ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE	33 000 €	42 000 €
AIDE AU FONCT. OBSERVATOIRE PILIER 1	187 000 €	187 000 €
FICHES ACTIONS PARENTALITE-SANTE-PREVENTION- PILIER2	184 042 €	184 042 €
ACTIONS EN DIRECTION DE LA JEUNESSE PILIER 3	240 845 €	285 845 €
CARITATIF	27 000 €	27 000 €
CONTRAT LOCAL DE SANTE	194 000 €	252 500 €
PROJET CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE		5 000 €
LOGEMENT D'URGENCE	60 000 €	60 000 €
COMMUNICATION	6 000 €	14 000 €
<u>POLITIQUE DE LA VILLE</u>	<u>1 113 700 €</u>	<u>1 221 720 €</u>
CISPD	220 000 €	225 000 €
CONTRAT DE VILLE	55 000 €	75 500 €
CONTRATS D'OBJECTIFS : INSERT. ECO. ET SOCIALES	540 000 €	605 000 €
MARCHES D'INSERTION	294 700 €	305 000 €
COMMUNICATION	500 €	3 100 €
CHARGES COMMUNES	3 500 €	8 120 €
<u>RELAIS PETITE ENFANCE</u>	<u>150 250 €</u>	<u>146 070 €</u>
RELAIS PETITE ENFANCE SECTEUR NORD	8 450 €	10 100 €
RELAIS PETITE ENFANCE SECTEUR EST	39 080 €	32 500 €
RELAIS PETITE ENFANCE SECTEUR OUEST	26 085 €	26 435 €
RELAIS PETITE ENFANCE SECTEUR SUD	11 685 €	8 685 €
COMMUNICATION	3 100 €	7 000 €
CHARGES COMMUNES	61 850 €	61 350 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
<u>RELAIS PETITE ENFANCE</u>	<u>420 000 €</u>	<u>55 000 €</u>
RELAIS PETITE ENFANCE NORD	390 000 €	30 000 €
RELAIS PETITE ENFANCE OUEST	30 000 €	20 000 €
RELAIS PETITE ENFANCE EST		5 000 €
<u>ACTION SOCIALE</u>		<u>80 000 €</u>
LOGEMENT CONTRAT LOCAL SANTÉ		80 000 €

Le Relais Petite Enfance assure l'animation du réseau des acteurs de la petite enfance. C'est un lieu d'information, d'orientation et d'accès aux droits au service des familles. Il favorise également la professionnalisation des acteurs de la petite enfance.

Les enjeux 2025 de la CARA dans le domaine de la petite enfance sont les suivants :

- Maintenir un service actif et de qualité sur les 4 secteurs ;
- Garantir les financements et de bonnes relations avec les partenaires ;
- Assurer un maillage de l'offre de service pour répondre aux lois du Service Public de la Petite Enfance et du plein emploi ;
- Favoriser l'accès au service pour les familles avec une implantation géographique facilitante ;
- Préserver le bon fonctionnement de l'observatoire pour alimenter le schéma communautaire en direction des familles ainsi que la Convention Territoriale Globale.



Dans le domaine de l'action sociale, la CARA assure la stabilité de ses financements et l'accompagnement des projets garantissant une cohésion entre les différentes communes et SIVOM du territoire.



Le contrat local de santé (CLS) poursuit sa montée en puissance.

Les enjeux principaux de l'axe 1 concernent :

- Le renforcement de l'offre de soin ;
- L'attractivité du territoire et valorisation des projets communaux ;
- L'attractivité des métiers de la santé ;
- L'avenir du centre hospitalier.

Les orientations budgétaires 2025 visent à poursuivre la stratégie de renforcement de l'offre de soins, soutenir l'innovation en santé et activer un levier supplémentaire sur l'attractivité des métiers de la santé.

Les actions afférentes aux autres axes du CLS seront poursuivies :

- Revalorisation encadrée des conventions avec les CSC et déploiement d'une action en direction des aidants ;
- Mise en œuvre du CLSM, du CLSM Jeunes, organisation des Semaines d'Information sur la Santé Mentale et de l'assemblée plénière avec intervenants extérieurs ;
- Etude d'Impact sur la Santé (possibilité de préfinancement ARS d'une mission d'accompagnement) et actions de sensibilisation à la lutte contre la prolifération des espèces nuisibles à la santé).

8. Développement économique

DEPENSES <i>Opérations réelles</i>	BP 2024	PROPOSITIONS 2025
TOTAL	4 596 208 €	6 453 667 €
FRAIS DE GESTION DU PERSONNEL	656 170 €	731 180 €
SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS, CONTRIBUTIONS	257 000 €	344 547 €
AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	843 288 €	1 187 868 €
ANNUITE DE LA DETTE		
OPERATIONS D'EQUIPEMENT	2 721 000 €	4 119 525 €
AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	118 750 €	70 547 €
	BP 2024	PROPOSITIONS 2025
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
DEVELOPPEMENT AGRICOLE OSTREICOLE RURALITE	313 130 €	416 262 €
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	690 890 €	1 265 570 €
PLATFORME ENTREPRENDRE	332 510 €	150 471 €
POLE TRANSFORMATION	21 820 €	11 000 €
ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES	398 108 €	420 292 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
DEVELOPPEMENT AGRICOLE OSTREICOLE RURALITE	15 000 €	150 000 €
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	1 975 000 €	513 200 €
PLATFORME ENTREPRENDRE	450 €	5 325 €
POLE TRANSFORMATION	44 300 €	66 547 €
ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES	800 000 €	3 450 000 €

Développement Agricole Ostréicole et Ruralité

	BP 2024	PROPOSITIONS 2025
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT <i>(hors gestion du personnel)</i>		
ACTIONS SCOLAIRES	5 000 €	
EVENEMENTIEL ET PROMOTION DES CIRCUITS COURTS	20 500 €	32 700 €
RESTAURATION COLLECTIVE	3 000 €	5 900 €
STRUCTURATION DES FILIERES LOCALES	60 190 €	73 100 €
ESPACE TEST AGRICOLE	12 600 €	150 000 €
POLE TRANSFORMATION	21 820 €	11 000 €
AUTRES DEPENSES	130 €	135 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
POLE TRANSFORMATION	44 300 €	66 547 €
ESPACE TEST AGRICOLE	15 000 €	150 000 €

Les missions du service s'inscrivent dans le cadre du Projet Alimentaire Territoriale (PAT) ayant pour objectifs de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires et de permettre à tous l'accès à une alimentation saine et locale.

Les actions menées dans ce cadre doivent permettre de faire de Royan Atlantique un territoire nourricier en favorisant une consommation locale et des productions de qualité.

Développement Economique

	BP 2024	PROPOSITIONS 2025
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT <i>(hors gestion du personnel)</i>		
AIDES ECONOMIQUES AUX ENTREPRISES	150 000 €	150 000 €
AIDES ECONOMIQUES EVENEMENTS	78 000 €	90 000 €
JOURNEE DE L'ENTREPRENEUR	32 500 €	32 500 €
BATIMENT UP!	99 150 €	114 831 €
COMMUNICATION ET EVENEMENTIEL ECONOMIQUE	21 000 €	21 900 €
ZAE GREZAC / ROYAN 2 / MEDIS	27 000 €	50 000 €
POLITIQUE LOCALE DU COMMERCE	10 000 €	11 000 €
ATELIER ARTISANAL COZES	10 450 €	7 350 €
ATELIER ARTISANAL LES BREGAUDIERES	10 450 €	10 400 €
ACTIONS FILIERES	75 000 €	50 000 €
CAMPUS DES METIERS DU SPORT, LOISIRS ET BIEN-ETRE		270 520 €
CROISSANCE BLEUE	10 000 €	34 100 €
AUTRES ACTIONS ECONOMIQUES	55 390 €	58 040 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
AIDES ECONOMIQUES AUX ENTREPRISES	180 000 €	180 000 €
BATIMENT UP		5 325 €
HOTEL D'ENTREPRISES	1 700 000 €	250 000 €
MAISON DES ENTREPRISES	15 000 €	150 000 €
ATELIER RELAIS DE LA TREMBLADE	6 000 €	9 000 €
ATELIER RELAIS DE COZES		15 200 €
ATELIER RELAIS ST GEORGES	5 000 €	5 000 €

Zones d'Activités Economiques

	BP 2024	PROPOSITIONS 2025
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
ZAE CROIX DU BOURDON - SAUJON	3 982 €	3 982 €
ZAE DE VILLENEUVE ST ROMAIN DE B	671 €	671 €
ZAE DU NERE - LES MATHES	2 447 €	2 447 €
ZAE GATE BIEN - SABLONCEAUX	13 047 €	13 047 €
ZAE LA BASTILLE - EPARGNES	2 420 €	2 420 €
ZAE LA BORDERIE - ST PALAIS	1 903 €	1 903 €
ZAE LA QUEUE DE L ANE - ST SULPICE	41 702 €	41 702 €
ZAE LA ROUE 1	11 304 €	11 304 €
ZAE LA ROUE 2	17 400 €	17 400 €
ZAE LA VAILLANTE - ST SULPICE	2 075 €	2 075 €
ZAE LES BRASSONS - LA TREMBLADE	9 489 €	9 490 €
ZAE LES BREGAUDIERES - LA TREMBLADE	36 300 €	36 300 €
ZAE LES FADETS - CORME ECLUSE	547 €	230 €
ZAE LES GROIX 1 - COZES	1 723 €	1 723 €
ZAE LES GROIX 2 - COZES	15 600 €	15 600 €
ZAE LES JUSTICES 1 - ARVERT	2 812 €	2 812 €
ZAE LES JUSTICES 2 - ARVERT	33 000 €	55 500 €
ZAE LES PORTES DE L ESTUAIRE 1 - ST GEORGES	12 137 €	12 137 €
ZAE LES PORTES DE L ESTUAIRES 2 - ST GEORGES	21 952 €	21 952 €
ZAE LES PRES D ENLIAS - ST GEORGES	4 406 €	4 406 €
ZAE LES TOUZELLERIES - SAUJON	14 100 €	14 100 €
ZAE PRE CHARDON - SEMUSSAC	4 999 €	4 999 €
ZAE PRE DU CANAL - SAUJON	6 522 €	6 522 €
ZAE ROYAN 2	86 843 €	86 843 €
ZAE VAL LUMIERE 1 - VAUX SUR MER	18 827 €	18 827 €
ZAE VAL LUMIERE 2 - VAUX SUR MER	31 200 €	31 200 €
ZAE CHARGES COMMUNES	700 €	700 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
FONCIER ZAE		1 800 000 €
PROGRAMMATION TRAVAUX ZAE	800 000 €	1 200 000 €
ETUDE ZAE GREZAC		450 000 €

Les principaux investissements prévus en 2025 concernent les ZAE suivantes :

- Royan II - Réaménagement rue Lavoisier : Recalibrage et optimisation de la voirie, gestion de l'interface public/privé, réorganisation du stationnement public/privé, gestion vertueuse des eaux pluviales (GIEP), traitement paysager avec plantation d'arbre de haute tige, prise en compte des modes doux et modernisation de l'éclairage public ;
- La Queue de l'Ane - Aménagement rues Blériot, Diesel, Mermoz : Recalibrage et optimisation de la voirie, réorganisation du stationnement, gestion vertueuse des eaux pluviales (GIEP) et traitement paysager avec plantation d'arbre de haute tige.

Les autres aménagements sur les ZAE sont relatifs à la Modernisation de l'éclairage public avec le SDEER (fonds vert), à la signalétique des ZAE, aux petits travaux de voirie / désimperméabilisation et à la plantation d'arbres de hautes tiges.

9. Développement Local et Animation Territoriale

DEPENSES <i>Opérations réelles</i>	BP 2024	PROPOSITIONS 2025
TOTAL	10 306 690 €	11 637 652 €
FRAIS DE GESTION DU PERSONNEL	1 206 970 €	1 249 560 €
SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS, CONTRIBUTIONS	5 351 032 €	6 053 562 €
AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 669 158 €	1 421 009 €
ANNUITE DE LA DETTE	186 113 €	229 621 €
OPERATIONS D'EQUIPEMENT	1 893 417 €	2 683 900 €
AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
	BP 2024	PROPOSITIONS 2025
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
ACTIONS CULTURELLES	1 136 140 €	1 139 780 €
NAUTISME	741 220 €	776 840 €
ACTIVITES DE PLEINE NATURE - ESPACES NATURELS SENSIBLES	602 930 €	663 120 €
ANIMATIONS TERRITORIALES	347 228 €	53 850 €
TOURISME	5 373 292 €	6 080 142 €
EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS	64 463 €	90 020 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
ACTIONS CULTURELLES	20 100 €	19 400 €
NAUTISME	10 000 €	10 000 €
ACTIVITES DE PLEINE NATURE	447 500 €	274 500 €
TOURISME	900 000 €	580 000 €
EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS	663 817 €	1 950 000 €

Actions Culturelles

	BP 2024	PROPOSITIONS 2025
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT <i>(hors gestion du personnel)</i>		
JEUDIS MUSICAUX	361 620 €	373 970 €
MAISON DES DOUANES	238 000 €	225 800 €
SENTIERS DES ARTS	62 700 €	62 800 €
SUBVENTIONS ANIMATIONS CULTURELLES	70 000 €	70 000 €
AUTRES DEPENSES	2 590 €	2 900 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
MAISON DES DOUANES	20 100 €	19 000 €
JEUDIS MUSICAUX		400 €

La culture est un élément fondamental du développement durable d'un territoire, c'est à la fois un élément d'attractivité, de rayonnement, d'identité et de lien social. Les actions culturelles proposées par la CARA reposent sur les manifestations artistiques et musicales : les Jeudis Musicaux, le Sentier des Arts et les expositions de la Maison des Douanes.

Depuis 36 ans, l'événement culturel intercommunal des Jeudis Musicaux, unique dans le paysage régional, contribue à la valorisation des édifices culturels par la musique tout en favorisant la diffusion culturelle sur l'ensemble du territoire : 4 mois de saison musicale au rythme du classique de juin à septembre dans 33 églises ou temples des communes de la CARA, plus de 100 artistes de renommée nationale et internationale, mobilisation des 33 communes, nombreux partenaires et prestataires, plus de 200 personnes participent à la réussite de cet événement. Fort de leur succès, avec une moyenne de 5 600 à 6 000 entrées, les Jeudis Musicaux portés par une reconnaissance des artistes et de la presse spécialisée, s'inscrivent parmi les plus importants festivals de musique classique nationaux. L'exercice 2025 connaîtra la 37^{ème} édition des Jeudis Musicaux.

La Maison des douanes est un lieu dédié à la culture et à l'art. Ce site accueille d'avril à novembre depuis 2017 des expositions riches, originales et variées qui ont su constituer d'emblée un vrai public pour cet espace privilégié. Plus de 139 000 visiteurs ont ainsi pu profiter des expositions dédiées à Jephhan de Villiers, Alben, Titouan Lamazou, CharElie Couture, Hugo Pratt (Corto Maltese), Rebecca Louise Law/Ayline Olukman, Kennedy). Ce site accueillera en 2025 une nouvelle exposition qui mettra en lumière le parcours atypique de l'une des plus grandes photographes du XX^{ème} siècle

Les Sentiers des Arts sont nés de la volonté de créer des itinéraires artistiques éphémères et insolites qui concilient art et patrimoine Cette démarche permet d'investir de nouveaux lieux de présentation artistique, de valoriser un environnement naturel et architectural, à travers le regard d'artistes contemporains, de susciter la curiosité et de générer des rencontres entre les artistes, leurs œuvres et les habitants.

Nautisme

	BP 2024	PROPOSITIONS 2025
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT <i>(hors gestion du personnel)</i>		
SCHEMA NAUTIQUE	176 000 €	182 900 €
NAUTISME SCOLAIRE	244 660 €	244 060 €
FOURNITURE NAUTISME SCOLAIRE	12 800 €	9 000 €
NAUTISME COLLEGE LYCEE	20 000 €	31 000 €
KAYAK	60 405 €	59 805 €
SURF	60 405 €	59 805 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
NAUTISME	10 000 €	10 000 €

L'exercice 2025 verra se poursuivre la mise en œuvre du schéma nautique territorial 2025-2026 développant :

- Un nautisme éducatif et une culture maritime :
 - o Poursuite des activités nautiques scolaires ;
 - o Création d'un nouvel outil pédagogique pour la culture maritime des élèves (Carnets de lecture de paysages) ;
- Un dispositif territorial de développement sportif :
 - o Poursuite des sections sportives au collège Zola et au lycée Cordouan ;
 - Proposition de prise en charge du transport des élèves du collège Zola ;
 - Création d'une Classe à Horaires aménagés au collège Garandeau de La Tremblade ;
 - Renouvellement des conventions ;
 - o Poursuite de l'identification d'une équipe territoriale et des trophées nautiques ;
- Les loisirs nautiques :
 - o Poursuite du partenariat avec l'OTC pour la promotion et la structuration de l'offre ;
 - o Lancement des produits Détours sur l'eau © labellisation, communication.
- Les dispositifs d'appels à Projet :
 - o Développement des pratiques ;
 - o Événementiel ;
 - o Développement sportif fédéral jeunes ;
 - o Sportifs de haut niveau.
 - o Les événements : Remontée de la Seudre et accueil d'une étape du Tour Charente Maritime à la Voile ;
- Le concept de « Nautisme et territoire » :
 - o Formation initiateurs voile, accompagnement des acteurs, animation du réseau création d'événements (rencontres entre structures, intervenants, rencontres entre sportifs) ;
 - o Mise en visibilité des actions du schéma nautique réalisation d'une vidéo.

Activités de Pleine Nature

	BP 2024	PROPOSITIONS 2025
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT <i>(hors gestion du personnel)</i>		
CIRCUITS DE RANDONNEES	95 400 €	111 480 €
ENS DEPARTEMENTAUX	9 300 €	9 700 €
ENS DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL COMBOTS D'ANSOINE	9 200 €	2 300 €
ESPACES VERTS - SERVICES CARA	50 100 €	83 170 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
CIRCUITS DE RANDONNEES	50 000 €	56 000 €
COURSE D'ORIENTATION		3 500 €
INVESTISSEMENT PEDESTRE	6 000 €	6 000 €
COEUR DE COUBRE ONF	60 000 €	70 000 €
CONVENTION ONF	60 000 €	77 000 €
ESPACES NATURELS SENSIBLES	21 500 €	62 000 €
RENOVATION DE 3 PARKINGS CONSERVATOIRE DU LITTORAL	250 000 €	

La CARA assure, dans le cadre du plan de randonnées, l'entretien et l'aménagement de liaisons douces (circuits de randonnées pédestres et de pistes cyclables) au regard du schéma intercommunal de randonnées et du schéma de développement des itinéraires et pistes cyclables sur l'ensemble du territoire. Elle développe en partenariat avec les communes des parcours d'orientations.

Animations Territoriales

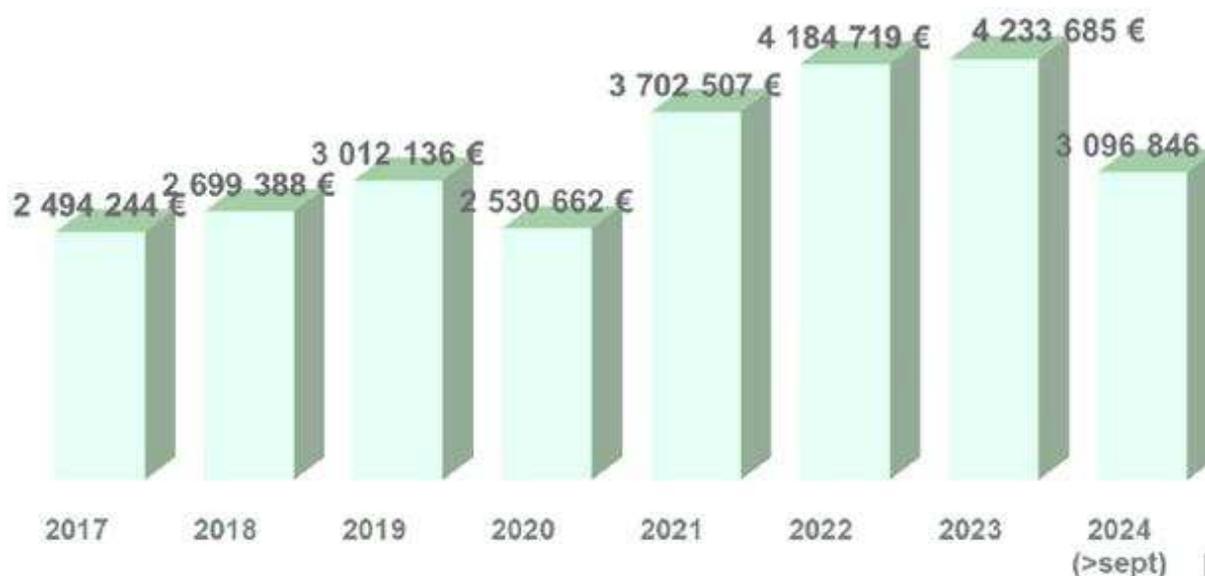
	BP 2024	PROPOSITIONS 2025
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT <i>(hors gestion du personnel)</i>		
REMONTEE DE LA SEUDRE	35 000 €	40 850 €
COURSE FIGARO	289 778 €	
TOUR CHARENTE-MARITIME VOILE	16 000 €	13 000 €
FINALE REGIONALE LIGUE NOUVELLE AQUITAINE VOILE	6 450 €	
EQUESTRE ET VELO		

Tourisme

	BP 2024	PROPOSITIONS 2025
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT <i>(hors gestion du personnel)</i>		
REVERSEMENT TAXE DE SEJOUR	3 000 000 €	3 700 000 €
SUBVENTION OTC	2 115 582 €	2 115 582 €
MAISON NOUVELLE AQUITAINE	5 000 €	5 000 €
AUTRES DEPENSES	52 850 €	61 050 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
RENOVATION BIT	900 000 €	580 000 €

Le reversement du produit de la Taxe de séjour est estimé à 3,7 millions d'euros pour l'exercice 2025. Cette prévision est fondée sur l'historique de perception de cette taxe :

Evolution du produit de la taxe de séjour perçue sur le territoire
(Taxe additionnelle Départementale incluse - 10 % -)



Pour l'exercice 2024, nous escomptons un produit de 4,3 millions d'euros soit 3,9 millions d'euros nets de TAD (Taxe Additionnelle Départementale).

Equipements Sportifs et de Loisirs

	BP 2024	PROPOSITIONS 2025
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT <i>(hors gestion du personnel)</i>		
HIPPODROME ROYAN ATLANTIQUE / EQUIPEMENT	26 350 €	10 399 €
HIPPODROME ROYAN ATLANTIQUE - DETTE	38 113 €	79 621 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
HIPPODROME ROYAN ATLANTIQUE / EQUIPEMENT	15 817 €	250 000 €
HIPPODROME ROYAN ATLANTIQUE - DETTE	148 000 €	150 000 €
PLAN PISCINES	500 000 €	1 550 000 €

10. Cycle de l'eau et environnement

DEPENSES <i>Opérations réelles</i>	BP 2024	PROPOSITIONS 2025
TOTAL	51 792 457 €	48 653 111 €
FRAIS DE GESTION DU PERSONNEL	886 190 €	991 084 €
SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS, CONTRIBUTIONS	330 703 €	323 400 €
AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 300 549 €	2 702 314 €
ANNUITE DE LA DETTE	11 500 €	11 500 €
OPERATIONS D'EQUIPEMENT	47 763 515 €	44 124 813 €
AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	500 000 €	500 000 €
	BP 2024	PROPOSITIONS 2025
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES	1 249 930 €	1 534 250 €
ENVIRONNEMENT TERRESTRE ET MARITIME	250 735 €	248 980 €
GEMAPI	970 063 €	1 173 704 €
GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES	1 046 714 €	1 059 864 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES	44 754 005 €	41 212 190 €
GEMAPI	1 437 464 €	1 231 483 €
GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES	2 083 546 €	2 192 640 €

Afin d'assurer une gestion intégrée de la compétence, la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique a fait le choix d'une approche unifiée pour gérer le petit cycle de l'eau ou domestique (eau potable, assainissement collectif et non-collectif), et le grand cycle ou cycle naturel (GEMAPI), en régie directe, en DSP ou en délégation vers des syndicats agissant à l'échelle des bassins versants. Les interactions entre ce grand cycle et les activités humaines sont fortes et recouvrent des enjeux importants pour les élus locaux.

Environnement Terrestre et Maritime

	BP 2024	PROPOSITIONS 2025
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT <i>(hors gestion du personnel)</i>		
NATURA 2000 "PRESQU'ILE D'ARVERT"	6 820 €	6 200 €
NATURA 2000 SITE 36 MARAIS ET FALAISES DES COTEAUX	6 365 €	7 680 €
PARTICIPATION SYNDICATS MIXTES	77 900 €	76 800 €
ENTENTE MARAIS DE LA SEUDRE	87 500 €	61 700 €
CHARGES COMMUNES	5 600 €	6 200 €

Entente marais salé de la Seudre : mise en œuvre de la feuille de route 2023-2028 pour la valorisation et la préservation du marais salé de la Seudre :

- Construction d'un partenariat avec CAPENA (Centre pour l'Aquaculture, la Pêche et l'Environnement de Nouvelle Aquitaine) pour l'appui aux porteurs de projets de diversification ;
 - o Suivi de l'étude AMTI pousse en claire crevettes impériales truites ;
- Lancement d'une étude sur les plantes halophiles (culture de la salicorne et plantes adaptées au milieu salé) ;
 - o Recherche débouchés, potentiels de transformation, moyens de développer la filière ;
- Campagne de sensibilisation sur le baccharis (plante exotique envahissante) et organisation d'un chantier de lutte ;
- Construction d'un programme pédagogique « Habiter le marais » opérationnel pour la rentrée 2025.

Natura 2000 « Marais et falaises des coteaux de Gironde » - 12 500 Ha :

- Participation à la journée mondiale des zones humides (organisation d'un rallye découverte) ;
- Organisation de la Nuit de la chauve-souris ;
- Etude sur le diagnostic des franchissements d'ouvrages par la Loutre d'Europe et le Vison d'Europe Marais de Pousseau Boubes et Belmont, Chenaumoine marais de Meschers ;
- Intégration des objectifs du volet marin dans le document d'objectifs Natura 2000.

Natura 2000 « Presqu'île d'Arvert » - 11 500 Ha :

- Participation à la campagne nationale de protection du Gravelot à collier interrompu (espèce protégée) ;
- Organisation de la Journée Internationale de la Forêt ;
- Etude sur le diagnostic des franchissements d'ouvrages par la Loutre d'Europe et le Vison d'Europe Marais de St Augustin ;
- Intégration des objectifs du volet marin dans le document d'objectif Natura 2000 ;
- Contribution au projet européen LIFE de lutte contre l'Herbe de la Pampa, espèce exotique envahissante) : distribution d'affiche de sensibilisation aux propriétaires

Gestion des Milieux Aquatiques Prévention Inondations – GEMAPI

	BP 2024	PROPOSITIONS 2025
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT <i>(hors gestion du personnel)</i>		
PARTICIPATION SYNDICATS MIXTES	191 703 €	179 000 €
FINANCEMENT BUDGET GEMAPI	6 490 €	4 400 €
DIGUE DE MUS DE LOUP	14 500 €	120 000 €
PI (PREVENTION INONDATIONS)	7 900 €	26 900 €
GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREV. INONDATION	2 000 €	10 000 €
OUVRAGES DE DEFENSE CONTRE LA MER	580 000 €	595 400 €
AUTRES DEPENSES	7 800 €	18 600 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
EROSION COTIERE	738 492 €	437 040 €
PAPI ESTUAIRE DE LA GIRONDE	143 480 €	397 000 €
PAPI SEUDRE	217 000 €	397 443 €
TRAVAUX CONFORTEMENT OUVRAGES + FALAISES	338 492 €	

Les actions concernant la prévention des Inondations (PI) reposent sur :

- La stratégie locale de gestion de la bande côtière ;
- L'installation de 2 bornes de suivi « Trait de côte » type Coastsnap ;
- Le petit entretien des ouvrages de défense contre la mer et des falaises ;
- Le lancement de l'étude « Plan de Gestion des Sédiments » ;
- La mise en place de la surveillance des côtes meubles et des falaises.

Concernant la Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA), en 2025 la CARA participera à la mise en œuvre du Plan Pluri annuel de gestion des milieux aquatiques sur la Seudre porté par le SMBS.

La CARA développera la communication sensibilisation auprès des administrés sur la culture du risque, sur les cours d'eau (continuité) et sur les stratégies (submersion érosion PPG Gironde).

Pour en savoir plus sur les enjeux de la GEMAPI, un film à portée pédagogique a été réalisé et mis à disposition de la population sur le site institutionnel de la CARA :



En terme d'investissement, le budget prévoit :

- Le lancement de l'état des lieux des digues existantes et des études hydrauliques ;
- Le Lancement des travaux « système d'endiguement » ainsi que les actions de maitrise foncière induites : Barzan Plage (1 er semestre 2025) et L' Eguille sur Seudre (4^{ème} trimestre 2025) ;
- Les opérations afférentes à la stratégie locale de gestion de la bande côtière :
- Le lancement de l'étude de relocalisation de la piste cyclable sur le secteur de la Grande Côte / Les Combots ;
- Le lancement des études de confortement des ouvrages de défense contre la mer - Priorité 1 (Nauzan , Chay , Grande Conche, Grande Plage) et 1,5 (Les Mathes , Platin , Suzac) ;
- Le lancement des études de confortement des falaises Priorité 1 (Pointe de Meschers et Talmont).

Assainissement

DEPENSES <i>Opérations réelles</i>	BP 2024	PROPOSITIONS 2025
<u>TOTAL</u>	<u>46 003 935 €</u>	<u>42 746 440 €</u>
FRAIS DE GESTION DU PERSONNEL	574 990 €	593 950 €
SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS, CONTRIBUTIONS	18 000 €	21 000 €
AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	656 940 €	919 300 €
ANNUITE DE LA DETTE	11 500 €	11 500 €
OPERATIONS D'EQUIPEMENT	44 242 505 €	40 700 690 €
AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	500 000 €	500 000 €

La CARA est compétente en assainissement sur les 33 communes du territoire. Afin de préserver la qualité de nos divers milieux aquatiques si importants pour notre région mais aussi si fragiles (nappe phréatique, plages, zone ostréicole, marais doux et salés...) la CARA assure le traitement et la dépollution des eaux usées. La réutilisation des eaux usées aux fin d'irrigation constitue un enjeu majeur de ce mandat.

Les tableaux qui suivent présentent le détail des opérations d'équipement inscrite au budget 2025.

PROPOSITIONS

2025

OPERATIONS D'EQUIPEMENT

ACQUISITION DE TERRAINS	300 000 €
AMENAGEMENT AIRE DE STOCKAGE	7 914 €
ASSAINISSEMENT DIVERS	505 000 €
CANA. REFOUL. EN AMIANTE CIMENT 2019 ET 2022	4 897 618 €
COLLECTE ARCES 2020 ET 2021	1 822 770 €
COLLECTE BREUILLET 2022	19 875 €
COLLECTE BREUILLET 2023	189 540 €
COLLECTE CORME ECLUSE 2017	500 €
COLLECTE COZES 2020	17 306 €
COLLECTE ETAULES 2022	490 €
COLLECTE FLOIRAC 2021 ET 2022-BOURG DE ST ROMAIN/G	429 350 €
COLLECTE GREZAC 2021 - LES PIECES DU BOURG	3 000 €
COLLECTE GREZAC 2023	540 341 €
COLLECTE GREZAC 2025	178 700 €
COLLECTE LA TREMBLADE 2023 & 2024	1 353 124 €
COLLECTE LE CHAY - 2024	334 180 €
COLLECTE LE CHAY 2018	100 €
COLLECTE LE CHAY 2025	103 900 €
COLLECTE LES MATHES 2022	17 055 €
COLLECTE MEDIS - 2017	7 727 €
COLLECTE MEDIS - 2024	511 030 €
COLLECTE MEDIS 2020	2 000 €
COLLECTE MEDIS 2021 - ROUTE DE CHEZ DIAZ	500 €
COLLECTE MEDIS 2023	78 801 €
COLLECTE MEDIS 2025	375 100 €
COLLECTE MESHCHERS SUR GIRONDE 2020	821 860 €
COLLECTE MESHCHERS SUR GIRONDE 2023	687 450 €
COLLECTE MORNAC SUR SEUDRE 2023	10 731 €
COLLECTE MORTAGNE SUR GIRONDE - 2024	585 253 €
COLLECTE ROYAN 2022	22 160 €
COLLECTE ROYAN 2025	90 000 €
COLLECTE SABLONCEAUX - 2017	500 €

PROPOSITIONS

2025

OPERATIONS D'EQUIPEMENT

	91 €
COLLECTE SAINT AUGUSTIN 2020	83 300 €
COLLECTE SAINT PALAIS SUR MER 2025	165 990 €
COLLECTE SAINT ROMAIN DE BENET 2020	593 €
COLLECTE SAUJON 2020	16 900 €
COLLECTE SEMUSSAC 2022	30 000 €
COLLECTE ST GEORGES DE DIDONNE 2025	500 €
COLLECTE VAUX SUR MER 2016	2 350 €
COLLECTE VAUX SUR MER 2020	72 100 €
ETUDE DIAGNOSTIQUE PETITES COLLECTIVITES	10 000 €
ETUDE DIAGNOSTIQUE BARZAN,EPARGNES,TALMONT	100 000 €
ETUDE DIAGNOSTIQUE LA TREMBLADE 2022	13 010 €
ETUDE DIAGNOSTIQUE LES MATHES 2022	34 533 €
ETUDE DIAGNOSTIQUE ROYAN CHAMP DE FOIRE	119 190 €
ETUDE RESEAUX LES MATHES/ETAULES 2018	24 020 €
ETUDES	10 550 €
ETUDES DE DIAGNOSTIC RESEAUX 2019	5 000 €
ETUDES SAUJON 2020	1 200 000 €
IRRIGATION GOLF	20 575 €
LAGUNES	38 543 €
REHAB COZES 2021 - RTE BORDEAUX, JARDIN PUBLIC	25 890 €
REHAB LA TREMBLADE 2021 - RUES FORAN,LAVOIR....	1 540 €
REHAB L'EGUILLE 2021 - RUE ECLUSE ET PORT	10 000 €
REHAB MEDIS 2021 - RUE DE LA MOTTE	500 €
REHAB MESCHERS 2021 - RUES MOULIN, MURIERS	21 150 €
REHAB MORNAC 2021 ET 2022- RUE DU PORT	2 700 000 €
REHAB RESEAUX STATION LES MATHES 2023 & 2024	177 296 €
REHAB ROYAN 2021 - BLD LA MARNE, GDE CONCHE	11 277 €
REHAB SAUJON 2021 - RUE ET IMPASSE DU CANAL	20 280 €
REHAB VAUX SUR MER 2021 - AV PASTEUR	105 309 €
REHABILITATION ARVERT 2022	400 000 €
REHABILITATION ARVERT 2025	500 €
REHABILITATION BREUILLET 2018	

PROPOSITIONS

2025

OPERATIONS D'EQUIPEMENT

REHABILITATION COZES 2024	737 072 €
REHABILITATION ETAULES 2024	350 000 €
REHABILITATION ETAULES 2025	60 000 €
REHABILITATION LA TREMBLADE 2015	73 €
REHABILITATION LA TREMBLADE 2018	51 364 €
REHABILITATION LA TREMBLADE 2025	121 000 €
REHABILITATION L'EGUILLE 2019	500 €
REHABILITATION L'EGUILLE SUR SEUDRE 2018	500 €
REHABILITATION LES MATHES 2018	713 €
REHABILITATION LES MATHES 2022	15 773 €
REHABILITATION LES MATHES 2024	570 253 €
REHABILITATION LES MATHES 2025	122 500 €
REHABILITATION MEDIS 2024	1 363 500 €
REHABILITATION MESHCHERS 2014	23 000 €
REHABILITATION MESHCHERS SUR GIRONDE 2024	2 577 042 €
REHABILITATION MESHCHERS SUR GIRONDE 2025	52 500 €
REHABILITATION ROYAN - 2017	500 €
REHABILITATION ROYAN 2015 - 2016	2 000 €
REHABILITATION ROYAN 2018	55 052 €
REHABILITATION ROYAN 2019	500 €
REHABILITATION ROYAN 2022	214 585 €
REHABILITATION ROYAN 2023 & 2024	955 135 €
REHABILITATION ROYAN 2025	549 000 €
REHABILITATION SAINT AUGUSTIN 2019	1 000 000 €
REHABILITATION SAINT GEORGES DE DIDONNE 2014- 2016	1 000 €
REHABILITATION SAINT GEORGES DE DIDONNE 2018	3 063 €
REHABILITATION SAINT GEORGES DE DIDONNE 2023	1 330 110 €
REHABILITATION SAINT PALAIS SUR MER - 2017	2 188 €
REHABILITATION SAINT PALAIS SUR MER 2018	53 408 €
REHABILITATION SAINT SULPICE DE ROYAN - 2017	640 €
REHABILITATION SAUJON - 2017	9 533 €
REHABILITATION SAUJON 2018	37 273 €

PROPOSITIONS

2025

OPERATIONS D'EQUIPEMENT

REHABILITATION SAUJON 2020	10 000 €
REHABILITATION SAUJON 2022	240 652 €
REHABILITATION SAUJON 2024	298 535 €
REHABILITATION SAUJON 2025	1 557 500 €
REHABILITATION SEMUSSAC 2020	18 530 €
REHABILITATION SEMUSSAC 2023	672 680 €
REHABILITATION SEMUSSAC 2025	50 600 €
REHABILITATION ST GEORGES DE DIDONNE 2022	48 116 €
REHABILITATION ST GEORGES DE DIDONNE 2024	1 412 865 €
REHABILITATION ST GEORGES DE DIDONNE 2025	769 000 €
REHABILITATION ST GEORGES DE DIDONNE PR 2025	98 000 €
REHABILITATION ST PALAIS 2022	91 926 €
REHABILITATION ST SULPICE DE ROYAN 2022	27 358 €
REHABILITATION STEP COZES 2023	119 370 €
REHABILITATION VAUX SUR MER 2018	500 €
REHABILITATION VAUX SUR MER 2022-2023-2024	744 725 €
REHABILITATION VAUX SUR MER 2023	238 169 €
REUT COZES 2024	2 600 000 €
STATION DE LAGUNAGE COZES 2019	28 062 €
STATION D'EPURATION DE LA TREMBLADE	606 160 €
STATION D'EPURATION DE SAINT PALAIS SUR MER	390 475 €
STATION D'EPURATION DE ST GEORGES DE DIDONNE	76 578 €
STATION D'EPURATION DES MATHES	3 450 €
STATIONS D'EPURATIONS	44 260 €
UNITE DE METHANISATION - ETUDES ET M.OEUVRE	940 000 €
VALORISATION AGRICOLE DES BOUES	18 540 €

11. Ecologie Urbaine - Gestion des Déchets

DEPENSES <i>Opérations réelles</i>	BP 2024	PROPOSITIONS 2025
<u>TOTAL</u>	<u>28 073 533 €</u>	<u>30 724 998 €</u>
FRAIS DE GESTION DU PERSONNEL	2 150 290 €	2 395 810 €
SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS, CONTRIBUTIONS	9 321 793 €	10 328 908 €
AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	12 570 790 €	12 494 280 €
 ANNUITE DE LA DETTE		
 OPERATIONS D'EQUIPEMENT	4 030 660 €	5 506 000 €
AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
	BP 2024	PROPOSITIONS 2025
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT <i>(hors gestion du personnel)</i>		
<u>COLLECTE EN PORTE A PORTE</u>	<u>7 225 100 €</u>	<u>6 943 900 €</u>
COLLECTE DES DECHETS VERTS	280 000 €	190 000 €
COLLECTE OMR	3 000 000 €	3 150 000 €
COLLECTE SELECTIVE	1 650 000 €	1 600 000 €
COLONNES ENTERREES OM	156 600 €	233 200 €
CONTENEURS MENAGES	467 050 €	63 350 €
COLLECTE PROFESSIONNELS	1 671 450 €	1 707 350 €
<u>APPORT VOLONTAIRE</u>	<u>3 132 510 €</u>	<u>3 826 780 €</u>
CENTRE ENFOUISSEMENT TECHNIQUE	39 500 €	37 060 €
EXPLOITATION DECHETERIES ARTISANALES	437 100 €	600 700 €
EXPLOITATION DECHETERIES DES PARTICULIERS	1 807 100 €	2 194 520 €
MARCHES D'INSERTION	185 000 €	225 000 €
VERRE	663 810 €	769 500 €
<u>TRAITEMENT</u>	<u>11 342 793 €</u>	<u>11 778 908 €</u>
BOIS	190 000 €	210 000 €
CARTONS	500 000 €	55 000 €
DDS DECHETS DIFFUS	90 000 €	110 000 €
FERRAILLES	70 000 €	75 000 €
GRAVATS	110 000 €	160 000 €
PNEUMATIQUES	3 000 €	
SIL (ORDURES MENAGERES + DECHETS VERTS)	9 279 793 €	10 268 908 €
D. NON VALORISABLES	1 100 000 €	900 000 €
<u>GESTION ADMINISTRATIVE - MOYENS GENERAUX</u>	<u>192 180 €</u>	<u>273 600 €</u>
COMMUNICATION	55 000 €	65 000 €
DEPENSES ADMINISTRATIVES DU SERVICE	137 180 €	208 600 €

	BP 2024	PROPOSITIONS 2025
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
<u>COLLECTE EN PORTE A PORTE</u>	568 000 €	453 000 €
ACQUISITION CONTENEURS OM ET CS	565 000 €	450 000 €
MATERIELS DIVERS	3 000 €	3 000 €
<u>APPORT VOLONTAIRE</u>	2 890 660 €	4 827 000 €
ACQUISITION DE CONTENEURS A VERRE	70 000 €	151 000 €
CENTRE ENFOUISSEMENT TECHNIQUE	20 000 €	
COLONNES ENTERREES	620 000 €	501 000 €
CONTROLE ACCES DES DECHETERIES		300 000 €
DECHETERIE ARTISANALE ST SULPICE	30 000 €	110 000 €
DECHETERIE DES PARTICULIERS	1 700 000 €	50 000 €
PROJET DECHETERIE MEDIS	380 000 €	
DECHETERIE MIXTE	13 460 €	11 000 €
DECHETERIE ROYAN		3 700 000 €
MATERIEL DE TRANSPORT	50 000 €	
MATERIEL INFORMATIQUE	7 200 €	4 000 €
<u>TRAITEMENT</u>	540 000 €	201 000 €
COMPOSTEURS	540 000 €	201 000 €
<u>GESTION ADMINISTRATIVE</u>	32 000 €	25 000 €
MATERIELS DIVERS	2 000 €	
MATERIEL DE TRANSPORT	30 000 €	25 000 €

Les actions majeures pour l'exercice 2025 s'énoncent ainsi :

- Le Déploiement du tri à la source des bio déchets :
 - o Acquisition et distribution de matériel de compostage ;
 - o Conception et déploiement d'aire de compostage collectif ;
 - o Apéros compost, campagnes de sensibilisation (« Tous au compost », SERD...);
 - o Ateliers de concertation avec les acteurs économiques autour de la ressource organique (RESONA) ;
 - o Partenariat avec les paysagistes (diffusion des pratiques de gestion in situ des végétaux) ;
- Le déploiement apport volontaire : Acquisition et schéma de déploiement de colonnes aériennes, semi enterrées et enterrées ;
- La modernisation des déchèteries :
 - o Réhabilitation de la déchèterie de Royan et aménagement de la déchèterie de St Sulpice de Royan ;
 - o Déploiement du contrôle d'accès ;
 - o Mise en œuvre opérationnelle de la filière REP « PMCB » ;

- Le financement du service : Harmonisation de la redevance spéciale et limites du SPPGD (Etude en cours) ;
- Autres actions :
 - Etude de perception des pratiques des ménages en matière de prévention et de gestion des déchets ;
 - Plan d'amélioration de la qualité du tri ;
 - Cartographie des acteurs du réemploi et études d'opportunités.

Les hypothèses retenues pour les prévisions budgétaires en volume de déchets sont les suivantes : OMR : 26 500 T - EMR : 7 000 T - VEGETAUX PAP : 2 000 T – DECHETERIES : 38 000 T (dont VEGETAUX 15 000 T) et DNV 5 500 T (non valorisables).

LEXIQUE

AP/CP :	Autorisations de programme / Crédits de paiement
AE/CP :	Autorisations d'engagement / Crédits de paiement
CET :	Contribution économique territoriale
CFE :	Cotisation foncière des entreprises
CFL :	Comité des finances locales
CIF :	Coefficient d'intégration fiscale
COM :	Commune des départements d'outre-mer
CPS :	Compensation Part Salaire
CVAE :	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises
DAP :	Dotations aux Amortissements et Provisions
DCRCD :	Dotations de compensation des versements aux communes défavorisées
DCRTP :	Dotations de compensation de la réforme de la taxe professionnelle
DETR :	Dotations d'équipement des territoires ruraux
DGD :	Dotations générales de décentralisation
DGF :	Dotations globales de fonctionnement
DMTO :	Droits de mutation à titre onéreux
DSUCS :	Dotations de solidarité urbaine et de cohésion sociale
DUCSTP :	Dotations uniques des compensations spécifiques à la taxe professionnelle
EBM :	Equipements et Biens Mobiliers
EPCI :	Établissement public de coopération intercommunale
EURIBOR :	L'Euribor (Euro Inter Bank Offered Rate) désigne le taux moyen offert sur le marché interbancaire de la zone Euro, pour des échéances de 1 à 12 mois.
FB :	Foncier bâti
FBCF :	Formation Brute de Capital Fixe
FCTVA :	Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée
FDPTP :	Fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle
FNB :	Foncier non bâti
FNGIR :	Fonds national de garantie individuelle des ressources
FPIC :	Fonds national de péréquation des recettes intercommunales et communales
FPU :	Fiscalité professionnelle unique
FPZ :	Fiscalité professionnelle de zone

FSRIF :	Fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France
GA :	Glissement Annuel
GFP :	Groupement à fiscalité propre
IFER :	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux
IPCH :	Indice des Prix à la Consommation Harmonisé
K€ :	Milliers d'euros (lit. Kilo euros)
LFI :	Loi de Finances initiale
LFR :	Loi de Finances Rectificative
LPFP :	Loi de programmation des Finances Publiques
MA :	Moyenne Annuelle
PIB :	Produit intérieur brut
PLF :	Projet de Loi de Finances
PLFSS :	Projet de Loi de Finances Sécurité Sociale
PLFR :	Projet de Loi de Finances Rectificative
PSR :	Prélèvements sur recettes
RCE :	Réduction pour création d'établissement
RCT :	Relations avec les collectivités territoriales
RESF :	Rapport économique, social et financier
RMI :	Revenu minimum d'insertion
RSA :	Revenu de solidarité active
TASCOM :	Taxe sur les surfaces commerciales
TAUX FIXE :	Un emprunt est classé en fixe lorsqu'il est à taux fixe sur toute sa durée et qu'il n'est donc pas sensible aux variations des marchés financiers
TAUX VARIABLE :	Un emprunt est classé en variable lorsqu'il est à taux variable sur toute sa durée. Par définition, il est directement exposé aux variations des marchés financiers
TIPP :	Taxe intérieure sur les produits pétroliers
TP :	Taxe professionnelle
TSCA :	Taxe spéciale sur les conventions d'assurance

SOURCES :

- La Caisse d'Épargne : DOB 2025 - version Novembre 2024
- Finance Active : Tableau de bord de la dette ; Projet de Loi de Finances 2025, décryptage des mesures concernant les collectivités ;
- Atelier Fiscal : Diagnostic Fiscal Exercice 2024;
- Projet de Loi de Finances 2025 ;
- Association des maires de France : Analyse financière du bloc communal - quelles sont les tendances pour 2024 et 2025 ?

AGGLOMÉRATION
ROYAN
ATLANTIQUE

ROYAN
ATLANTIQUE